



ORGANISATION POUR LA SECURITE
ET LA COOPERATION EN EUROPE

LE SECRETAIRE GENERAL

**RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DE
L'OSCE**

(1er novembre 2001 – 31 décembre 2002)



« L'OSCE... est flexible et nettement moins onéreuse que des organisations internationales comparables. Avec plus de 3 000 personnes travaillant au sein de 19 missions sur le terrain dans 17 pays, l'OSCE dispose de capacités opérationnelles plus importantes que toute autre organisation internationale en Europe. »

Robert Barry, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique (*International Herald Tribune, novembre 2002*)

« Je constate avec plaisir que, dans ce contexte mondial difficile et sans cesse changeant, l'OSCE a démontré une fois de plus que son approche coopérative et globale de la sécurité en fait un outil indispensable et reconnu dans l'arsenal des Etats participants alors qu'ils sont confrontés à des défis aussi bien traditionnels que nouveaux. »

Jan Kubis, Secrétaire général de l'OSCE



L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 55 Etats participants couvrent une région géographique qui s'étend de Vancouver à Vladivostok.

Reconnu en tant qu'Accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans sa région. Son approche unique en matière de sécurité est à la fois globale et coopérative. Elle est globale dans le sens où elle traite des trois dimensions de la sécurité : humaine, politico-militaire et économique-environnementale.

Elle aborde donc un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris les droits de l'homme, la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de police, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative dans le sens où tous les Etats participants aux organes et aux activités de l'OSCE jouissent d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus sur une base qui est contraignante sur le plan politique mais non sur le plan juridique.

ETATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

Albanie
Allemagne
Etats-Unis d'Amérique
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Biélorussie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Canada
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
ex-République yougoslave de Macédoine
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldavie
Monaco
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Roumanie
Royaume-Uni
Fédération de Russie
Saint-Marin
Saint-Siège
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
République tchèque
Turkménistan
Turquie
Ukraine

PARTENAIRES POUR LA COOPERATION

Japon
République de Corée
Thaïlande

PARTENAIRES MEDITERRANEENS POUR LA COOPERATION

Algérie
Egypte
Israël
Jordanie
Maroc
Tunisie

Rapport du Secrétaire général 2002 incluant le Rapport sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

Avant-propos du Président en exercice en 2002, le Ministre portugais des affaires étrangères, M. António Martins da Cruz

L'année écoulée peut être considérée à juste titre comme une année couronnée de succès pour l'OSCE. Dès le début, la Présidence portugaise a retenu l'adaptation de l'OSCE à l'évolution de l'environnement en matière de sécurité comme élément moteur de son programme de travail. Cette orientation générale a conduit à l'approbation, par la Réunion du Conseil ministériel tenue à Porto les 6 et 7 décembre 2002, de la Déclaration politique intitulée « Faire face au changement ». Cette Déclaration renforce, selon moi, l'attachement durable des Etats participants à l'importance de l'OSCE dans le cadre de l'architecture de sécurité euro-atlantique, dans l'esprit de la Plate-forme pour la sécurité coopérative.

Les Etats participants ont défini, lors de la Réunion ministérielle, des lignes directrices claires pour l'élaboration d'une stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle. A un moment où l'attention internationale était tournée vers l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne, l'OSCE a pu démontrer qu'elle conserve un rôle spécial comme forum politique régional qui est tout à la fois euro-atlantique, paneuropéen et eurasiatique. Ce caractère intégrateur, joint à la règle du consensus et au sens des responsabilités qui prévalent à l'OSCE, est on ne peut plus important dans le contexte actuel où la sécurité est plus que jamais indivisible et exige donc un renforcement du dialogue et de la coopération.

La prévention du terrorisme et la lutte contre celui-ci ont constitué la priorité première de la Présidence portugaise. La Réunion de hauts fonctionnaires de gouvernements et de grandes organisations internationales tenue le 12 juin à Lisbonne a contribué à stimuler les efforts de coopération dans ce domaine. Je ne doute pas que l'adoption, à Porto, de la Charte de l'OSCE sur la prévention et la lutte contre le terrorisme perpétuera et renforcera la contribution de notre Organisation et de ses Etats participants à l'effort déployé par la communauté internationale pour éradiquer ce fléau. Nous devons rester engagés et veiller à ce qu'il soit donné suite comme il convient à ces efforts.

Un autre domaine hautement prioritaire de la Présidence portugaise a résidé dans l'amélioration de

l'équilibre entre les trois dimensions de l'OSCE. La Décision adoptée à Porto au sujet du renforcement du rôle de la dimension économique et environnementale de l'OSCE fait suite à l'impulsion donnée par la Présidence portugaise à cet égard. La dixième Réunion du Forum économique de l'OSCE, consacrée au thème de l'eau, a fait ressortir l'importance qu'il y a de tenir compte des questions d'ordre économique et environnemental dans notre approche globale de la sécurité. Par ailleurs, la dimension humaine a été revitalisée grâce à l'adoption de nouveaux mécanismes de suivi et de mise en oeuvre. Nous nous sommes également proposés de renforcer la dimension politico-militaire par le biais de la décision prise à Porto d'établir une Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité.

Je voudrais rappeler que parmi mes meilleurs souvenirs de Président en exercice figurent les visites aux missions que j'ai effectuées dans toutes les régions de l'espace de l'OSCE pour voir ce que fait le personnel dévoué et professionnel des différents Etats participants. Ces visites m'ont également permis d'apprécier directement, sur le terrain, l'étendue des activités auxquelles participe l'OSCE, qui couvrent l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

Je suis fermement convaincu que les résultats ambitieux de la Réunion du Conseil ministériel de Porto, exposés dans le présent rapport, guideront l'OSCE pendant les années à venir. L'ensemble des décisions qui y ont été adoptées forment un programme d'action étendu pour l'OSCE. J'espère que sa mise en oeuvre systématique par les Pays-Bas en 2003 et par les présidences qui suivront favorisera la création des conditions voulues pour consolider la position internationale de l'OSCE et adapter son ordre du jour aux nouveaux défis qui se posent en Europe et dans le monde entier au XXI^e siècle.

En attendant, je peux donner l'assurance à mes collègues que le Portugal assumera l'honneur et la responsabilité qui sont les siens en continuant à servir l'OSCE durant 2003 en tant que membre audacieux, expérimenté et constructif de la Troïka ministérielle.

Le Conseil ministériel de Porto : une nouvelle orientation pour le XXIe siècle

Les ministres des affaires étrangères des 55 Etats participants de l'OSCE se sont rencontrés à Porto, les 6 et 7 décembre 2002, pour la dixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Les principales décisions adoptées sont notamment les suivantes :

Charte de l'OSCE sur la prévention et la lutte contre le terrorisme

La Charte condamne « avec la plus grande fermeté le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations » et invite les Etats à collaborer « afin de prévenir et de réprimer les actes terroristes, d'enquêter sur de tels actes et d'en poursuivre les auteurs, notamment en coopérant davantage et en appliquant intégralement les conventions et protocoles internationaux pertinents relatifs au terrorisme ». La Charte note en outre « les liens existant entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains et le trafic de drogue et d'armes ».

Déclaration ministérielle de Porto : faire face au changement

Les Etats participants ont adopté cette déclaration dans laquelle ils s'engagent à coopérer « pour protéger leurs populations contre les menaces présentes et futures qui pèsent sur la sécurité ». Les ministres ont chargé le Conseil permanent de continuer à élaborer une stratégie globale de l'OSCE pour faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle.

Déclaration sur la traite des êtres humains

Cette déclaration préconise une coopération accrue entre les structures de l'OSCE et entre l'OSCE et d'autres organisations internationales dans la lutte contre la traite.

Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité

Les ministres ont décidé de tenir, à partir de 2003, une conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et de continuer à renforcer la dimension économique et environnementale. Ils sont convenus que la Bulgarie prendra la Présidence de l'OSCE en 2004 et la Slovaquie en 2005.

Pour de plus amples informations, on pourra consulter le site :

www.osce.org/events/mc/portugal2002/documents.

Conférence internationale de Bichkek sur la sécurité et la stabilité en Asie centrale **Décembre 2001, Kirghizistan**

Appelée officiellement « *Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme* », cette réunion internationale a été organisée pour examiner de vastes mesures concrètes visant à prévenir et à combattre le terrorisme, notamment en ce qui concerne la fourniture d'un appui pratique aux cinq Etats participants de l'OSCE qui sont situés en Asie centrale. Cette manifestation a rassemblé 300 représentants de plus de 60 Etats et organisations internationales.

La conférence a été parrainée conjointement par l'OSCE et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONUCDPC). Les principaux documents adoptés à Bichkek sont la Déclaration de la Conférence et le Programme d'action.

Dixième Réunion du Forum économique de l'OSCE, **Mai 2002, Prague**

Le Forum s'est penché essentiellement sur la question de savoir comment faire en sorte que les différends portant sur un approvisionnement sûr en eau ne compromettent pas la sécurité dans certaines régions de l'espace de l'OSCE.

Cette réunion des 55 Etats participants, de représentants d'organisations internationales, d'experts et d'organisations non gouvernementales a démontré l'importance des activités économiques et environnementales dans le cadre de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité. Elle a comporté des sessions consacrées au bassin de la mer d'Aral, à la situation en ce qui concerne l'eau dans le bassin de la Koura-Araks dans le Caucase et à la Save dans l'Europe du Sud-Est.

MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OSCE, Ján Kubiš

Je suis heureux de vous présenter le Rapport annuel 2002 sur les activités de l'OSCE qui inclut le Rapport annuel sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE. Pour la première fois, il couvre une année civile entière, l'année 2002, au cours de laquelle le Portugal a assuré la Présidence de l'OSCE.

Le Rapport annuel se présente cette année sous un nouveau format plus convivial en vue de rendre les activités de l'OSCE plus accessibles. J'espère que le rapport réussira à vous donner un meilleur aperçu des activités particulièrement variées de cette Organisation unique et fascinante.

Le rapport démontre à nouveau que l'approche coopérative et globale de l'OSCE en matière de sécurité en fait un instrument reconnu et important dans la panoplie de la communauté internationale à un moment où cette dernière doit faire face à des défis tant traditionnels que nouveaux pour la sécurité.

Tout en jouant toujours un rôle vital d'enceinte de dialogue, de consultations et de négociations sur des questions politiques, politico-militaires et de sécurité, l'Organisation a continué en 2002 à privilégier les activités sur le terrain, plus de 4000 personnes recrutées sur le plan tant international que local travaillant dans 19 missions, bureaux et centres en coopération avec leur pays hôte en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale, ce qui représente une présence sans égale sur le terrain.

Je rends hommage à tous les membres de notre dévoué personnel, et en particulier au personnel des opérations et activités sur le terrain, dont le travail, dans des conditions souvent difficiles et parfois dangereuses, contribue réellement à aider les pays hôtes et à faciliter la vie des citoyens ordinaires.

La prévention du terrorisme et la lutte contre celui-ci ayant été au centre des préoccupations en 2002, les Etats participants sont convenus de faire porter les efforts de l'OSCE sur quatre domaines clefs dans lesquels l'Organisation dispose déjà, ou se dote rapidement, d'un réel avantage comparatif, à savoir les activités de police, la sécurité aux frontières, la lutte contre le trafic et la suppression du financement du terrorisme.

De fait, l'OSCE participe à une vaste gamme d'activités allant de la régulation du commerce des armes légères et de petit calibre à la formation de la police et des gardes frontières, de la promotion des

petites et moyennes entreprises à celle de la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus dans le domaine environnemental et de l'organisation et de l'observation d'élections libres et équitables à la promotion de la tolérance ethnique et religieuse, qui sont bien adaptées pour contribuer à long terme à la lutte contre le fléau du terrorisme.

La détermination de l'OSCE à faire en sorte que la lutte contre le terrorisme, aussi difficile et pénible qu'elle sera, ne porte pas atteinte au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales à la défense desquels l'OSCE a tant contribué, revêt une importance particulière à cet égard.

Dans d'autres domaines également, l'Organisation a continué à faire preuve de son dynamisme, de sa souplesse et de son adaptabilité traditionnels.

Nous nous sommes positionnés en tant que partenaire solide et déterminé dans la lutte internationale contre le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre. A la suite d'une série de réunions et de travaux préparatoires menés en 2002, la onzième Réunion du Forum économique de l'OSCE, qui se tiendra en mai 2003, sera consacrée à ces questions d'actualité.

Un Conseiller principal pour les questions de police a été nommé pour diriger le groupe qui, au Secrétariat, est chargé des questions de police à caractère stratégique et il a, en peu de temps, créé un centre d'expertise pour répondre à la demande croissante des Etats participants souhaitant faire appel aux services d'experts dans ce domaine. Les compétences reconnues que l'OSCE a acquises en Europe du Sud-Est en matière de police sont aujourd'hui mises à profit en Asie centrale, initialement dans le cadre d'un projet pilote lancé au Kirghizistan en 2002. Une meilleure police contribuera non seulement à réduire la criminalité et à améliorer les conditions de vie des citoyens ordinaires mais également à freiner la propagation des réseaux criminels transnationaux organisés qui menacent l'édifice social dans tout l'espace de l'OSCE.

En 2002, l'Opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie a été étendue non seulement à la frontière avec la République tchétchène de la Fédération de Russie mais également à la portion ingouche. Cette année, l'opération sera également étendue à la portion d'aghéstanais.

En 2002, l'Organisation s'est employée à intensifier ses activités liées à la dimension économique et

environnementale de la sécurité qui, avec les dimensions politico-militaire et humaine, a constitué l'un des trois piliers de nos activités depuis l'Acte final d'Helsinki de 1975. Partant du principe que la liberté économique, la justice sociale et la responsabilité environnementale doivent être à la base même de tout concept viable de sécurité, l'OSCE a coopéré avec les Etats participants pour promouvoir l'économie de marché, renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit, lutter contre la corruption et s'attaquer aux problèmes environnementaux. Les projets de lutte contre la corruption menés à bien en coopération avec l'Arménie constituent un exemple de notre action dans ce domaine. D'autres initiatives prises en 2002 incluaient notamment la détermination des menaces pour l'environnement en Europe du Sud-Est et en Asie centrale et l'organisation d'ateliers sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

A la lecture du rapport annuel, vous ne manquerez pas de constater que l'OSCE a une multitude d'activités dans son domaine traditionnel de la dimension humaine où les institutions de l'OSCE sont particulièrement actives. Dans ce cas également, l'OSCE a fait oeuvre de pionnier en 2002. Ainsi, notre Mission en Bosnie-Herzégovine s'est intéressée, dans le cadre d'une initiative coordonnée avec le pays hôte et d'autres partenaires internationaux, au nouveau domaine de l'enseignement et a élaboré une stratégie en vue de sa réforme.

Dans le cadre d'un grand nombre de ses activités, l'OSCE coopère avec d'autres partenaires internationaux et intergouvernementaux et les ONG. L'Organisation participe notamment à des activités communes avec les organismes des Nations Unies, l'Union européenne, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et, dans une mesure toujours croissante, avec les organisations de la Communauté d'Etats indépendants et de ses sous-régions ainsi qu'avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques pour la

coopération. Une section distincte du Rapport annuel traite de cette coopération.

L'une de mes principales responsabilités en tant que Secrétaire général est de veiller à ce que l'OSCE dispose des capacités opérationnelles et de gestion nécessaires pour répondre aux demandes et aux attentes de Etats participants. Pour l'OSCE, l'année 2002 a été une année de réels changements et de réformes.

Les Etats participants se sont attaqués de manière résolue aux problèmes administratifs qui ont été recensés ces dernières années et qui étaient dus en grande partie à la croissance rapide de nos activités sur le terrain et ont ainsi fourni des conseils et un appui pour les efforts du Secrétariat dans ce domaine.

Sur la base de leurs discussions et décisions, un programme détaillé de gestion de l'OSCE a été élaboré en 2002 dans le but de clarifier les responsabilités et les pouvoirs, d'accroître la transparence et d'introduire les meilleures pratiques en matière de gestion afin de traduire les décisions politiques des Etats participants en mesures concrètes. La mise en oeuvre de ce programme sera déterminante pour la réforme de la gestion de l'OSCE dans les années à venir. L'introduction d'un système de gestion intégrée des ressources, qui améliorera notre capacité à gérer les ressources humaines et matérielles, constituera un événement marquant à cet égard.

Comme il ressort du Rapport annuel, l'OSCE est une organisation dynamique et énergique qui s'emploie, par une grande variété de moyens concrets, en recourant à des partenariats et en coopération avec ses Etats participants, à répondre à l'évolution de la situation à l'échelle mondiale et aux défis actuels et futurs en matière de sécurité.

Ján Kubiš

TABLE DES MATIERES

ACTIVITES SUR LE TERRAIN.....	9
EUROPE DU SUD-EST	10
Présence de l'OSCE en Albanie	10
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	13
Mission de l'OSCE en Croatie	17
Mission en République fédérale de Yougoslavie	22
Mission de l'OSCE au Kosovo.....	25
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.....	29
L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.....	33
EUROPE ORIENTALE	36
Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie.....	36
Mission de l'OSCE en Moldavie.....	38
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine	42
CAUCASE	44
Bureau de l'OSCE à Bakou.....	44
Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie.....	46
Mission en Géorgie.....	49
Bureau de l'OSCE à Erevan	54
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la conférence de Minsk est saisie.....	58
Groupe de planification de haut niveau	59
ASIE CENTRALE	61
Centre de l'OSCE à Almaty	62
Centre de l'OSCE à Achgabat.....	64
Centre de l'OSCE à Bichkek.....	66
Centre de l'OSCE à Douchanbé.....	69
Centre de l'OSCE à Tachkent	71
Conseiller spécial de la Présidence portugaise de l'OSCE pour l'Asie centrale	73
ASSISTANCE DE L'OSCE EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION D'ACCORDS BILATERAUX OU MULTILATERAUX.....	74
Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine et Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (ARTICLES II ET IV DES ACCORDS DE PAIX DE DAYTON).....	74
Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite	76
Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	77
ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OSCE EN 2002	78
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	78
Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales	87

Représentant pour la liberté de média	92
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE.....	98
ACTIVITES DU SECRETARIAT	101
Le Secrétariat : une année de changements et de réformes	101
Groupe chargé des questions de police à caractère stratégique	105
Conseillère principale pour la parité entre les sexes.....	106
Groupe d'action contre le terrorisme.....	107
Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.....	107
Centre de prévention des conflits (CPC)	108
PARTENARIATS DE L'OSCE EN MATIERE DE SECURITE ET DE COOPERATION.....	111
Rapport annuel sur l'interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.....	111
Rapport annuel sur l'interaction avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, les partenaires pour la coopération en Asie et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE.....	118

ACTIVITES SUR LE TERRAIN

EUROPE DE SUD-EST

- Présence de l'OSCE en Albanie
- Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine
- Mission de l'OSCE en Croatie
- Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie
- Mission de l'OSCE au Kosovo
- Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
- L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

La souplesse et la compétence de l'OSCE sont et resteront indispensables dans l'ensemble des Balkans occidentaux si nous voulons réussir dans les efforts que nous déployons conjointement pour aider cette région à devenir une région comme une autre d'une Europe unie.

Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune

EUROPE ORIENTALE

- Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie
- Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine
- Mission de l'OSCE en Moldavie

Nous reconnaissons la nécessité de nous attaquer aux causes profondes de la traite et de réduire les inégalités et lacunes sur le plan économique et social qui sont également à l'origine de la migration clandestine et qui peuvent être exploités par des réseaux criminels organisés pour leur profit.
Déclaration sur la traite des êtres humains, 10ème Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Porto, Décembre 2002

CAUCASE

- Bureau de l'OSCE à Bakou
- Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie
- Mission en Géorgie
- Bureau de l'OSCE à Erevan
- Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie
- Groupe de planification de haut niveau

L'ONU et l'OSCE ont beaucoup collaboré et ont fait des progrès importants dans des domaines d'intérêt commun. La Géorgie en est un exemple. Le règlement du conflit dans et autour de la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan en est un autre.

Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU

ASIE CENTRALE

- Centre de l'OSCE à Almaty
- Centre de l'OSCE à Achgabat
- Centre de l'OSCE à Bichkek
- Centre de l'OSCE à Douchanbé
- Centre de l'OSCE à Tachkent
- Conseiller spécial de la Présidence portugaise de l'OSCE pour l'Asie centrale

L'OSCE se concentre sur la lutte contre les facteurs qui fournissent un terrain fertile au terrorisme. Les conséquences du blanchiment de capitaux doivent être considérées comme une menace pour la sécurité nationale et internationale. Chaque organisation internationale peut contribuer à le combattre.

Déclaration du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, à l'Atelier national sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la répression du financement du terrorisme, tenu à Bichkek en septembre 2002.

ASSISTANCE DE L'OSCE EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION D'ACCORDS BILATERAUX OU MULTILATERAUX

EUROPE DU SUD-EST

Présence de l'OSCE en Albanie

CONTEXTE

La Présence de l'OSCE a joué un rôle vital dans le rétablissement de la stabilité en Albanie depuis les troubles civils de 1997. Elle s'est attachée à renforcer les institutions étatiques et la société civile pour remédier à un environnement politique parfois difficile. La plupart des activités de la Présence sont concentrées sur la dimension humaine. Les domaines privilégiés en 2002 ont été :

- le renforcement de l'état de droit
- la lutte contre la traite des êtres humains
- la réforme électorale
- le soutien parlementaire
- le développement des médias
- le développement de la société civile

En outre, la Présence a assuré la présidence locale du Groupe des Amis de l'Albanie, qui a tenu sa sixième Conférence internationale en avril 2002 sous les auspices du Président en exercice et de la Présidence espagnole de l'Union européenne. Le Groupe a fait fonction de Forum informel des pays et des organisations internationales qui analysent les progrès accomplis en Albanie et coordonnent l'assistance.

Activités liées à la dimension humaine

REFORME ELECTORALE ET DEMOCRATISATION

Création d'un Comité parlementaire bipartite

La Présence a oeuvré en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels et politiques pendant toute l'année 2002 afin d'instaurer un dialogue sur la réforme électorale. En vue de résoudre les problèmes qui s'étaient posés lors des élections de 2001 au *Kuvendi* (Assemblée parlementaire) de l'Albanie, le BIDDH a suggéré de créer un Comité parlementaire bipartite pour définir des remèdes et engager la discussion sur une révision du cadre électoral. La Présence a aidé à mettre en place le Comité bipartite et contribue à ses travaux d'examen et de rédaction visant à améliorer le cadre électoral.

Pour appuyer le Comité bipartite, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont organisé trois tables rondes sur le système d'administration électorale, les plaintes et les procédures de recours ainsi que les

pratiques en matière d'enregistrement des électeurs et des faits d'état civil.

Budget de l'Etat

Eu égard à l'importance du budget de l'Etat comme outil utile pour faire en sorte que le Gouvernement reste responsable devant le Parlement, la Présence oeuvre au renforcement de son rôle avec le Comité économique et financier du Parlement. Ce dernier a décidé :

- de réformer la loi budgétaire afin de ménager un délai plus long pour l'examen du projet de budget
- -de jouer le rôle qui est le sien plus tôt dans l'année, au moment où sont fixés les plafonds de dépense
- -de créer un service pour fournir aux députés des analyses indépendantes sur des questions économiques, financières et budgétaires.

Appui au Parlement

La Présence a lancé un projet triennal visant à aider à renforcer les capacités du Parlement albanais. Elle formera des membres et du personnel administratif, renforcera les capacités de recherche et de conseil des comités et favorisera les activités de contact avec les électeurs. L'OSCE a commencé à former du personnel à la constitution d'équipes et à la communication, à la gestion et à la théorie parlementaire et elle a entrepris de fournir une assistance pour le processus budgétaire annuel.

Développement de la société civile

Il s'agissait de la deuxième année d'un plan triennal visant à créer un réseau national de centres de développement de la société civile. Ces centres ont pour mission de dispenser une formation au renforcement des capacités à l'intention des organisations non gouvernementales et d'autres groupes de la société civile. Ils permettent en outre d'accéder librement à du matériel de bureau et à des lieux de réunion, qui sont rares hors de Tirana. En 2002, les responsables des centres ont achevé un long processus de formation à la commercialisation et à la gestion pour aider à rendre le réseau autonome.

Faire entendre la voix des organismes anti-corruption

La Présence a soutenu la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption et a aidé la société civile à s'exprimer en connaissance de cause et de manière constructive sur la lutte contre la corruption en publiant une traduction de l'ouvrage de référence de Transparency International intitulé « *Confronting Corruption: the Elements of a National Integrity System* », la première en langue albanaise.

REFORME JUDICIAIRE

Détermination des domaines à réformer

Le renforcement du système judiciaire albanais a également constitué une priorité de la Présence en 2002. Dans le courant de l'année, la Présence a commencé à travailler à un rapport sur le secteur judiciaire pour compléter l'élaboration d'une stratégie nationale globale concernant la réforme judiciaire. Ce rapport, rédigé en consultation avec les autorités albanaises, décrit le cadre législatif du secteur judiciaire, la structure organique de ce dernier, ses activités et les différents défis auxquels il est confronté. Il servira à déterminer les domaines dans lesquels il faut poursuivre les travaux. Les premières observations ont conduit la Présence à établir, pour 2003, deux projets axés sur la fourniture d'un appui au Bureau du Procureur général et sur le déroulement équitable des procès dans les tribunaux.

Instauration d'une protection des témoins

Une *Equipe spéciale sur la protection des témoins*, composée des autorités albanaises et d'un groupe d'acteurs internationaux et dont l'OSCE a pris la tête, a été créée en 2002 à la suite de plaintes de procureurs albanais selon lesquelles la majorité des témoins retiraient leur témoignage après avoir été menacés ou soudoyés. L'Equipe spéciale, dont l'OSCE assure le secrétariat, restera en fonction jusqu'à ce que le cadre législatif soit en place. Les enseignements tirés dans le domaine de la protection des témoins sont pris en considération lors de l'élaboration de la nouvelle législation.

Dans un cas dont s'est occupée l'Equipe spéciale sur la protection des témoins, une victime de la traite a offert de témoigner contre un certain nombre de membres d'une grande association criminelle. A cause de son témoignage, sa vie a été sérieusement menacée. Le foyer où elle résidait recevait des menaces crédibles. Grâce aux efforts de l'Equipe spéciale, la victime a pu être réinstallée hors d'Albanie avec le plein statut de réfugié, ce qui lui a permis de s'intégrer à une société nouvelle sans craindre des représailles pour sa participation à la lutte contre la traite. A la fin de 2002, la majorité des trafiquants en question avaient été condamnés à des peines supérieures au minimum.

DROITS DE L'HOMME

Répression du trafic des êtres humains

Le *Projet d'assistance aux victimes* a été mis sur pied par la Présence afin de fournir des avis juridiques et des conseils appropriés aux victimes de la traite qui sont rapatriées en Albanie. Ce projet est le fruit des relations étroites entretenues avec les équipes de la police albanaise qui luttent contre la traite et avec les services du procureur. La Présence a continué à fournir des avis et une assistance au Cabinet du Secrétaire d'Etat pour la mise en oeuvre d'une nouvelle *Stratégie nationale contre la traite des êtres humains*.

Soutien au Défenseur du peuple (Médiateur)

La Présence a continué à soumettre des affaires de droits de l'homme et de minorités au Bureau du Défenseur du peuple. Plusieurs affaires de biens et de vendetta très épineuses ont ainsi été réglées.

Règlement des questions de droits de propriété

Il est indispensable de régler la situation en matière de biens - en particulier les questions juridiques complexes de propriété - pour développer l'économie et instaurer un état de droit. La Présence a donc fourni une assistance technique au Comité parlementaire *ad hoc* qui a été créé en avril. Elle a aidé à examiner et à rédiger une législation sur la restitution des biens et l'indemnisation grâce à un projet financé par l'USAID et la Banque mondiale.

Renforcement de la dynamique en matière de droits de la femme

En raison de l'accroissement de la demande de conseils, la Présence a étendu l'initiative menée l'an dernier au niveau local pour sensibiliser davantage aux relations entre les droits humains, les droits de la femme et les questions de lutte contre la traite. Le projet intitulé « *Education aux droits de la femme et à la lutte contre la traite* » (WRATE) porte sur ces relations dans le contexte de la législation albanaise et des conventions internationales. A la fin de 2002, le réseau d'instructeurs WRATE avait formé environ 1 500 personnes grâce à des ateliers régionaux destinés principalement aux femmes rurales, aux étudiants, aux enseignants, aux travailleurs sociaux, aux organisations non gouvernementales de femmes, aux journalistes, à la police et aux juges. Le projet a en outre amélioré son matériel didactique en y incorporant des informations supplémentaires sur les problèmes d'inégalité des sexes et la violence fondée sur le sexe.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Aide pour la réglementation du paysage médiatique

Dans ce domaine, l'accent a été mis principalement sur l'établissement d'une carte à partir de la première série de données complètes concernant :

- le nombre de stations de radio et de télévision en Albanie
- l'emplacement et la puissance de chacun de leurs émetteurs
- la zone couverte par chaque signal et les zones d'interférence.

Ce *Projet pour l'établissement d'une carte des fréquences* a servi à aider l'organisme national de réglementation albanais à établir un plan pour une allocation ordonnée des fréquences à l'avenir, plan qui permettra de bien les administrer conformément à la loi et aux normes internationales. Parmi les autres activités de la Présence figure la fourniture d'une assistance pour l'amendement de la *Loi sur les médias électroniques*. La Présence a également apporté un appui à des organismes s'occupant des médias comme le Conseil national de la radio et de la télévision, le Comité parlementaire sur les médias et l'organisme national de radiodiffusion ainsi que la radio et la télévision publiques albanaises.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Compréhension de l'environnement économique

La Présence s'attache à encourager de nouveaux programmes d'assistance dans tout le nord-est de l'Albanie.

Cette année, elle a mis sur pied l'Initiative pour le Nord-Est afin de faire prendre mieux conscience des conditions économiques et sociales difficiles qui règnent dans la région.

La promotion de cette initiative est un des thèmes des discussions au sein de la communauté des donateurs sur la *stratégie nationale de développement socio-économique*. La Présence et l'Ambassade des Pays-Bas ont organisé une longue visite sur le terrain dans la région en mai 2002.

Stimulation de la conjoncture

La Présence a favorisé l'instauration d'un dialogue entre le gouvernement, les associations professionnelles étrangères et locales, l'Association des banquiers et la Chambre de commerce. Elle reste à l'écoute des préoccupations des milieux d'affaires, ce qui a débouché sur des initiatives destinées à améliorer le climat économique.

Sur la base de ces activités, le Ministre de l'économie a lancé un projet intitulé *Promotion du dialogue Gouvernement-milieux d'affaires sur le libre échange* avec la Présence, projet dans le cadre duquel des tables rondes sur les questions liées au libre échange seront organisées dans l'ensemble du pays.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Suivi du programme relatif aux armes légères et de petit calibre

Depuis le printemps 2000, les antennes de la Présence suivent le programme gouvernemental relatif aux armes légères et de petit calibre. La Présence a coopéré avec le projet du PNUD *Armes contre développement*. Cette année, elle a continué à s'intéresser à ce domaine après l'expiration de l'amnistie générale, lorsque la police albanaise a poursuivi la collecte des armes détenues par des particuliers.

Stimulation de la coopération transfrontière

Les activités de la Présence visant à renforcer la gestion des frontières de l'Albanie ont consisté essentiellement à faciliter les échanges coopératifs d'informations sur la criminalité transfrontière. La Présence a poursuivi son effort triennal de soutien aux réunions de la Commission des frontières communes au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). En collaboration avec la police albanaise, elle a commencé à mener des activités analogues avec les autorités frontalières de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Cette année a connu des développements positifs que bon nombre d'entre nous auraient cru impossibles il y a quelques années à peine. Un nombre sans cesse croissant de municipalités ont mené à bonne fin le processus de restitution des biens à leurs légitimes propriétaires. Nous avons également vu des milliers de soldats quitter volontairement l'armée et ces hommes peuvent à présent contribuer à développer la vie politique et économique de leur pays en tant que civils et renforcer ainsi l'image de pays en paix de la Bosnie-Herzégovine. Avec nos partenaires bosniaques, nous avons en outre élaboré, en moins de quatre mois, une stratégie globale pour l'enseignement.

Robert M. Beecroft, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (décembre 2002)

CONTEXTE

L'OSCE a, depuis 1995¹, joué un rôle central dans l'édification d'une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et démocratique.

En 2002, les efforts ont essentiellement porté sur les domaines suivants :

- transfert des compétences électorales aux autorités de Bosnie-Herzégovine et fourniture d'un appui à la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine
- promotion de la mise en place d'institutions démocratiques, participatives et autonomes à tous les niveaux du gouvernement
- observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et appui à la mise en place d'institutions viables des droits de l'homme
- promotion du contrôle démocratique des forces armées en Bosnie-Herzégovine, réforme de la défense et de la sécurité en vue d'en rendre le coût abordable et fourniture d'une assistance à la Bosnie-Herzégovine pour le respect des engagements politico-militaires qu'elle a souscrits à l'égard de l'OSCE
- coordination de l'élaboration d'une stratégie pour la réforme de l'enseignement en coopération avec les autorités de Bosnie-Herzégovine et d'autres parties prenantes.

¹ A la suite d'une décision prise lors de la Réunion du Conseil ministériel de Budapest, en vertu de l'Accord-cadre général pour la paix (plus communément appelé Accord de Dayton), le 18 décembre 1995, à Paris.

La Communauté internationale considère le pays comme un Etat qui ne dépend plus de l'aide internationale et de celle des donateurs, qui satisfait à ses obligations internationales et qui est pleinement intégré aux structures euro-atlantiques.

La vision a évolué, mais l'élément essentiel reste le même : une stratégie d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe.

L'engagement pris par les autorités de Bosnie-Herzégovine de mener à bien les réformes nécessaires reste un facteur clef du succès. De l'avis général, seule l'affirmation de l'état de droit, un contrôle démocratique de forces armées économiquement abordables, des réformes économiques fondamentales, un retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la mise en place d'institutions efficaces, indépendantes et autonomes permettront d'atteindre ces objectifs.

Activités liées à la dimension humaine

ELECTIONS

Transfert des compétences électorales aux autorités de Bosnie-Herzégovine

A la suite de l'adoption d'une *Loi électorale* et de la création d'une Commission électorale en 2001, la Mission a, au cours des premiers mois de 2002, transféré ses compétences en matière électorale aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Par la suite, le rôle de la Mission a consisté surtout à fournir des conseils d'experts et un appui politique à la Commission électorale de Bosnie-Herzégovine.

Le BIDDH a observé les élections du 5 octobre et a estimé qu'elles avaient été dans une large mesure conformes aux normes internationales pour des élections démocratiques, compte tenu du cadre constitutionnel unique du pays, et qu'elles marquaient également un progrès important vers la consolidation de la démocratie et de l'état de droit sous contrôle national.

DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

En 2002, la Mission en Bosnie-Herzégovine a fait de la question du retour et de la restitution des biens la priorité absolue de son programme sur les droits de l'homme, de sorte que le pourcentage des biens restitués a progressivement augmenté pour atteindre 69 pour cent à la fin de l'année.

Mise en oeuvre des lois sur la propriété

La mise en oeuvre intégrale des lois sur la propriété et le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans les logements qu'ils occupaient avant la guerre ont figuré parmi les priorités de la Mission en 2002.

Le taux d'application de la *Loi sur la propriété* a atteint 69 pour cent à la fin de 2002, ce qui représente une augmentation de 28 pour cent par rapport à 2001. Une attention particulière a été accordée au traitement dans l'ordre chronologique des litiges de propriété et à la poursuite des expulsions de ceux qui ne respectent pas les lois sur la propriété, l'objectif étant d'achever la mise en oeuvre des lois sur la propriété d'ici la fin de 2003. Les partenaires de l'OSCE dans la mise en oeuvre de ces lois sont le Bureau du Haut représentant, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine et la Commission chargée d'examiner les réclamations concernant les biens fonciers.

La durabilité des retours repose sur la protection des droits de l'homme

A mesure que le nombre des biens restitués et des retours a augmenté, la Mission s'est intéressée de plus en plus aux violations des droits et des libertés fondamentaux des membres de minorités, dont beaucoup sont des rapatriés.

La question du retour des réfugiés ne peut être abordée et réglée sous tous ses aspects que dans le cadre de la coopération régionale.

Les missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie ont élaboré, en coopération avec le HCR, un plan d'action régional commun qui a été présenté aux gouvernements respectifs. Ce plan a pour finalité de faciliter les retours transfrontaliers de milliers de familles et aura une incidence positive sur les retours dans toute la région.

Les pratiques discriminatoires dans le domaine de l'emploi, de l'enseignement et d'autres services sociaux constituent un obstacle à un retour durable. Pour tenter de remédier à ce problème, la Mission a mis sur

un projet en faveur de l'équité dans l'emploi.

Dans le cadre de ce projet, la Mission a travaillé en partenariat avec certains employeurs des secteurs public et privé pour promouvoir les principes d'équité dans l'emploi et une législation antidiscrimination en leur fournissant des conseils et un appui technique.

Appui aux institutions des droits de l'homme

La Mission a continué d'apporter son concours aux institutions s'occupant des droits de l'homme, telles que la Chambre des droits de l'homme et le Bureau du Médiateur de Bosnie-Herzégovine dans le but d'assurer leur indépendance, leur efficacité et leur viabilité financière. L'OSCE a également fourni un appui politique aux institutions du Médiateur de la *Republika Srpska* et de la Fédération et facilité l'obtention de contributions volontaires à leur intention. En 2002, le taux d'application des recommandations et des décisions de ces institutions des droits de l'homme a continué de s'améliorer.

Observation des procès

La Mission a continué à observer les procès intentés pour trafic d'êtres humains, crimes de guerre et violence à l'encontre des rapatriés.

Questions concernant les Roms

Les Roms, qui constituent la minorité la plus importante de Bosnie-Herzégovine, sont socialement, économiquement et politiquement marginalisés. L'OSCE a mis en oeuvre un efficace programme de renforcement des capacités des communautés et des organisations de Roms et elle a facilité l'élaboration d'un plan national d'action et la création du Conseil des Roms et du Conseil consultatif national des Roms. L'OSCE a également coopéré étroitement avec des médiateurs roms locaux afin de faciliter le dialogue avec les autorités et les organisations non gouvernementales locales.

ENSEIGNEMENT

Le rôle de l'OSCE a consisté à coordonner les efforts internationaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement et à faire en sorte qu'ils soient compatibles avec ceux des ministères de l'éducation de Bosnie-Herzégovine et qu'ils visent à atteindre des objectifs stratégiques clairement définis.

Parmi les questions de fond abordées figurent notamment :

- la réforme législative
- l'accès non discriminatoire à l'enseignement

- l'enseignement primaire et secondaire
- l'enseignement supérieur
- l'enseignement professionnel
- l'administration et le financement de l'enseignement.

Planification stratégique efficace

L'OSCE a coopéré avec tous les intéressés afin de maximiser l'efficacité grâce à une planification stratégique efficace, à une communication claire et à un suivi ciblé. Cette approche a été inclusive et décisive.

Des structures de consultation et de coordination ont été mises en place afin de faire en sorte que toutes les parties concernées puissent exprimer leurs points de vue et soient bien informées, que des conseils appropriés puissent leur être donnés et que des interventions politiques soient entreprises, le cas échéant.

Ces efforts ont abouti à la présentation, par les autorités de Bosnie-Herzégovine, d'un programme de réforme de l'enseignement au Conseil de mise en oeuvre de la paix réuni à Bruxelles le 21 novembre. Ce programme, intitulé *Réforme de l'enseignement pour assurer un avenir meilleur à la Bosnie-Herzégovine*, est une stratégie globale qui énumère des objectifs pour la réforme de l'enseignement et porte sur les mesures nécessaires pour les atteindre.

DEMOCRATISATION

Promotion de la bonne gouvernance

Le développement économique et politique dépend de la capacité et de l'engagement des institutions publiques à réformer leurs structures et leurs procédures et à se conformer aux normes définies pour l'intégration dans les structures européennes.

Le programme de démocratisation élaboré par l'OSCE vise à combler l'écart entre la Bosnie-Herzégovine, ses voisins immédiats et d'autres pays européens dans la région en assurant la promotion des meilleures pratiques au niveau des « agents d'exécution ».

L'approche adoptée par l'OSCE dans son programme de démocratisation est facilitatrice et axée sur les processus. Elle permet d'obtenir des autorités concernées l'engagement direct d'atteindre des objectifs de développement démocratique ambitieux et inscrits dans la durée.

Globalement, le programme de la Mission en faveur de la bonne gouvernance vise à responsabiliser davantage les institutions locales et à encourager les citoyens à prendre part à la vie publique.

Le projet « *Financement et mise en oeuvre d'infrastructures municipales* » vise à promouvoir :

- la maîtrise de la gestion municipale des ressources budgétaires et matérielles
- la consolidation du consensus et des communautés
- les séminaires de formation avec un appui technique sur place adapté aux besoins des municipalités participantes
- un bulletin trimestriel, subventionné par l'OSCE, visant à faciliter la diffusion des meilleures pratiques dans l'ensemble du pays.

Le projet « *Administration cantonale* » favorise l'utilisation d'outils d'administration publique et encourage une direction cantonale efficace et attentive aux besoins locaux. Le projet a été étendu en 2002 aux cantons de Tuzla et de Sarajevo.

Consolidation des institutions de l'Etat : projet d'appui au Parlement

Dans le cadre de la rationalisation, l'OSCE a joué un rôle de chef de file dans la coordination de l'appui aux organes législatifs au niveau de l'Etat et des entités en Bosnie-Herzégovine.

La formation dispensée aux nouveaux parlementaires à l'issue des élections de l'automne 2002 a constitué l'essentiel du travail de consolidation des institutions d'Etat.

Le projet, qui continue de mettre l'accent sur le Parlement d'Etat et la fourniture d'un appui accru pour l'établissement de liens avec d'autres institutions importantes, a accordé une large place au développement du système des commissions parlementaires au sein de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine avec la participation active et l'appui d'organes parlementaires de toute l'Europe.

Développement politique et participation de la jeunesse

Les activités de l'OSCE dans le domaine du développement politique visent à créer un paysage politique plus pluraliste, ouvert et tolérant ainsi que des institutions et organisations politiques plus démocratiques et responsables à tous les niveaux du gouvernement.

L'OSCE s'emploie également à moderniser les pratiques, structures et normes des partis politiques et à promouvoir la participation de la jeunesse et un meilleur équilibre entre les sexes parmi les représentants politiques.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Introduction de normes internationales

Le rétablissement de la « normalité », tant à l'intérieur du pays que dans les relations politico-militaires avec toutes les autres parties impliquées dans les conflits récents, a invariablement figuré parmi les objectifs stratégiques dans le domaine de la stabilité militaire en Bosnie-Herzégovine. Immédiatement après les conflits armés, ces objectifs consistaient principalement à assurer et à garantir la paix.

Renforcement de la stabilité militaire

Les changements significatifs intervenus dans la situation générale de sécurité ont conduit à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités de structures de défense démocratiquement responsables et d'un coût abordable et ils aideront la Bosnie-Herzégovine à améliorer la mise en oeuvre de ses engagements au titre de la dimension politico-militaire de l'OSCE.

La présidence de la Bosnie-Herzégovine a adopté, fin 2002, une décision sur l'organisation et le fonctionnement des institutions de défense de Bosnie-Herzégovine centrée sur la restructuration et le renforcement de la Commission permanente des affaires militaires. D'autres initiatives de l'OSCE ont porté sur la fourniture de conseils et d'une assistance technique concernant le *Document sur les transferts d'armes conventionnelles* (Commission de contrôle des exportations d'armes) et le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

Surmonter les séquelles des conflits armés : restructuration des forces armées

En coopération avec les institutions internationales, la Mission apporte également son concours à plusieurs initiatives visant à surmonter les séquelles des conflits armés, et notamment à réduire les effectifs des forces armées, à atténuer les conséquences sociales de la démobilisation et à instaurer une transparence budgétaire accrue.

Contrôle démocratique des forces armées

La Mission s'est employée à améliorer le contrôle parlementaire sur les forces armées. Dans le cadre de la mise en place de commissions parlementaires de la défense, elle a organisé des tables rondes afin de définir les mécanismes et procédures d'un meilleur contrôle parlementaire et elle a également organisé des visites auprès d'autres parlements dans les pays voisins.

Appui aux Accords de paix de Dayton

La Mission a également continué à fournir un appui logistique et administratif au Représentant personnel du Président en exercice pour les Articles II et IV de l'Annexe 1-B de l'Accord cadre général pour la paix.

En 2002, la Mission s'est intéressée à la question de l'accessibilité économique de la défense et a ouvert la voie à la réduction des effectifs des forces armées en Bosnie-Herzégovine de quelque 13 000 soldats, soit une réduction d'environ un tiers.

Au début de 2002, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a insisté auprès des autorités de Bosnie-Herzégovine sur l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses militaires, à la suite de quoi quelque 13 000 soldats ont été démobilisés avant la fin de l'année. La Mission, travaillant en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a offert aux soldats démobilisés une aide transitoire, qui les a aidés à se réinsérer avec succès dans la vie civile.

L'OSCE jouit de l'expérience, du poids politique et du respect nécessaires auprès des pouvoirs publics et des parlements à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine pour être en mesure de jouer un rôle de chef de file [en matière d'enseignement] et de coopérer avec toutes les organisations partenaires pour apporter la dimension de terrain et l'appui politique requis.

Paddy Ashdown, Haut représentant, à propos de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (juillet 2002)

Samsudin Herak est l'un de ceux qui ont bénéficié d'une aide de la Mission :

Avant le début de la guerre, Samsudin prévoyait d'achever sa formation dans un collège technique. Au lieu de cela, il a été enrôlé dans l'armée de la Fédération où il a servi comme soldat au front. Après avoir quitté l'armée, Samsudin s'est inscrit afin d'obtenir l'aide transitoire pour les soldats démobilisés. « A ce moment-là, mes amis et moi avions perdu tout espoir. Je ne croyais pas, à l'époque, que ce programme pouvait réellement m'aider, mais je n'avais rien à perdre. »

Pendant qu'il était dans l'armée, Samsudin avait travaillé un an et demi comme coiffeur, un travail qui lui plaisait. Le Programme de l'OSCE et de l'OIM lui a permis d'ouvrir un salon de coiffure, et il avait également été convenu qu'il terminerait sa formation professionnelle. En septembre 2002, le salon de coiffure « Colisée » a ouvert ses portes. Samsudin s'occupe aujourd'hui avec enthousiasme de la promotion de son entreprise et se constitue une clientèle.

Mission de l'OSCE en Croatie

En 2002, la coopération entre le Gouvernement croate et la mission s'est intensifiée dans de nombreux domaines et a culminé par une apparition commune du Chef de la Mission et du Ministre croate des affaires étrangères devant le Conseil permanent de l'OSCE, en décembre. Sur le plan opérationnel, la Mission a présenté un Plan d'activité relatif à la mise en oeuvre de son mandat, qui est destiné à servir de base commune pour la coopération future avec le Gouvernement.

CONTEXTE

La Mission en Croatie a été mise en place en 1996 pour donner des avis sur les droits de l'homme, les droits des minorités et l'application intégrale de la législation aux autorités et aux groupes concernés de Croatie. Son mandat a été étendu en 1997 et 1998 à la fourniture d'une assistance au Gouvernement pour ses engagements concernant le retour dans les deux sens de l'ensemble des réfugiés et des personnes déplacées.

Les activités de la Mission ont pour but d'appuyer :

- la réforme judiciaire
- l'état de droit
- le retour des réfugiés et la restitution des biens
- la liberté des médias
- l'assistance à la police
- le développement de la société civile.

Les présences sur le terrain, ossature de la Mission

La force de la Mission réside dans sa présence dans les zones touchées antérieurement par la guerre. Ses trois centres de Knin, Vukovar et Sisak ainsi que ses sept bureaux régionaux ont permis à la Mission d'évaluer les progrès accomplis par la Croatie en ce qui concerne le retour des réfugiés et la restitution des biens, l'état de droit, la réforme judiciaire, les droits de l'homme, les droits des minorités et la démocratisation ainsi que d'autres engagements internationaux. En outre, les bureaux extérieurs donnent des avis aux autorités locales et régionales ainsi qu'aux ONG et à des particuliers sur des questions liées à son mandat.

A la fin de 2001, le Gouvernement a signé un *Accord de stabilisation et d'association (ASA)* avec l'Union européenne et, en mai 2002, il s'est associé au *Plan de préparation pour l'adhésion* à l'OTAN. Ces développements ont contribué à renforcer la coopération à tous les niveaux avec les fonctionnai-

res et organismes gouvernementaux qui s'occupent des questions en rapport le mandat de la Mission.

La plupart des engagements politiques souscrits par la Croatie dans l'ASA correspondent au mandat de la Mission. Ils portent notamment sur un retour durable des réfugiés et des personnes déplacées, la réforme de l'appareil judiciaire, les droits des minorités et des mesures de réforme des médias. Ils se reflètent également dans le Plan d'application gouvernemental pour l'ASA et dans le Programme national pour l'adhésion à l'UE.

DROITS DE L'HOMME

Toutes les activités de base de la Mission visent à améliorer la situation générale en matière de droits de l'homme en Croatie. Elles consistent principalement à appuyer la réforme de la législation et du système juridique croates ainsi qu'à promouvoir les valeurs démocratiques et la société civile. La Mission a en outre mis sur pied des projets destinés à soutenir les organismes de surveillance des droits de l'homme, le Médiateur et la Cour constitutionnelle en Croatie.

Activités liées à la dimension humaine

La plupart des questions relatives à la dimension humaine présentant des similitudes avec celles qui se posent dans d'autres pays de la région, la coopération avec les pays voisins a été encore étendue. La Mission a intensifié sa coopération avec ses partenaires au sein et en dehors du BIDDH de l'OSCE, du Pacte de stabilité, d'autres missions de l'OSCE et le HCR. Dans ce cadre, les activités ont été axées sur les questions liées au retour des personnes et à la restitution des biens au niveau régional et sur la fourniture d'un appui pour la coopération transfrontière et les initiatives de renforcement de la confiance.

En novembre, la Mission a participé à une Conférence régionale du BIDDH sur l'observation des procès. Elle a également prêté son concours en matière d'observation des procès à la Mission en République fédérale de Yougoslavie, qui se proposait de commencer à mener de telles activités dans un proche avenir.

Progrès en matière de droits des minorités

En décembre, le Parlement a adopté une *Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales (LCDMN)*, respectant ainsi un engagement qui était en souffrance depuis l'admission du pays au Conseil de l'Europe en 1996.

Durant la période qui a précédé l'adoption de la LCDMN, la Mission a donné des avis à des représentants de minorités nationales et de la société civile. Elle a organisé plusieurs séminaires, réunions d'information et consultations, auxquels ont participé le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE et le personnel de la Mission, ainsi que la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. En novembre, le Chef de la Mission a présidé une table ronde entre des représentants du Gouvernement et des dirigeants des minorités sur la LCDMN et a été invité à prendre la parole devant le comité parlementaire chargé d'élaborer la loi. La Mission a maintenant commencé à suivre la mise en oeuvre de la LCDMN.

La Mission a également donné des avis sur les droits des minorités en matière d'éducation pour ce qui est tant du droit à l'éducation dans les langues des minorités que du droit des minorités à ne pas faire l'objet d'une discrimination en matière d'éducation. L'enseignement de l'histoire est également un domaine dans lequel la Mission a été active et a donné des avis aux autorités croates compétentes.

Dans le cadre du Pacte de stabilité, le Chef de la Mission a participé en septembre à une table ronde organisée à Cakovec, dans le nord de la Croatie, sur l'éducation des Roms et la stratégie nationale du Gouvernement pour les Roms en Croatie. En octobre, la Mission a également participé à une Conférence régionale de suivi sur les questions relatives aux Roms, qui a été organisée pour évaluer les activités en cours dans le cadre du Pacte de stabilité et définir de nouvelles priorités d'action en Europe du Sud-Est.

Action en matière de parité des sexes

En novembre, un représentant de la Mission a participé à un cours de formation de trois semaines sur l'égalité des sexes et les droits de la femme à l'Institut Raoul Wallenberg de Lund, en Suède. Ce cours stimulera les efforts déployés par la Mission pour que les questions relatives aux femmes soient mieux prises en compte et pour mettre en oeuvre le *Plan d'action de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes*.

REFUGIES ET PERSONNES DEPLACÉES

Le retour des Croates de souche qui avaient été déplacés à la suite du conflit étant presque achevé, le principal problème qui subsiste est celui du retour des Serbes réfugiés et déplacés de Croatie. Plus de 100 000 Serbes de Croatie sont rentrés depuis la guerre. La Mission coopère avec les autorités croates à la création de conditions telles que chacun des 250 000 réfugiés qui restent puisse rentrer s'il le

souhaite. La Mission et ses partenaires internationaux continuent à donner des avis d'ordre législatif et autre au Gouvernement sur les questions qui subsistent en matière de retour et de réintégration.

Accélération de la restitution des biens

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les questions prioritaires pour l'Etat* afin d'accélérer la restitution des biens conformément aux conseils que la Mission donnait depuis longtemps. La Mission a organisé un séminaire d'une journée pour former plus de 80 fonctionnaires de l'OSCE et du HCR travaillant en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie au suivi de la législation nouvellement adoptée sur la restitution des biens. Elle a également donné des avis aux autorités compétentes.

Renforcement du droit à un retour sans conditions en Croatie

Le Groupe de travail conjoint sur la législation, créé en 2001 et composé de représentants du Gouvernement, de la Mission et des partenaires internationaux de celle-ci, définit des solutions d'ordre législatif et autre pour les problèmes de retour. En août et en décembre 2002, le Groupe de travail a publié ses premières « recommandations conjointes » au Gouvernement concernant la pleine application de la Loi sur la reconstruction et sur le droit à un retour sans conditions.

Réparation pour les logements perdus et les droits d'occupation/location abrogés

La Mission a donné des avis aux autorités croates sur l'octroi d'une réparation ou d'une indemnisation aux Serbes de Croatie pour l'abrogation des droits d'occupation/location d'anciens logements sociaux. En outre, la Mission a organisé des réunions à Zagreb avec des experts du Conseil de l'Europe sur les droits d'occupation/location abrogés.

Elaboration d'un Plan trilatéral pour l'application de « Principes communs relatifs au retour »

En octobre 2001, trois chefs de mission de l'OSCE (Croatie, Bosnie-Herzégovine et République fédérale de Yougoslavie) ont présenté un ensemble de sept principes communs au Président en exercice de l'OSCE. Ces principes étaient conçus pour assurer la cohérence du cadre juridique, administratif et politique du retour dans l'ensemble de la région. En juin 2002, ces principes ont été incorporés dans le document sur la REGION II du Pacte de stabilité. En tant qu'outil d'application des principes communs, un *Plan d'action conjoint* a été présenté en octobre 2002 aux gouvernements de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et de la République fédérale de Yougoslavie. Ce plan était le fruit de réunions

entre les chefs des missions de l'OSCE et du HCR dans ces trois pays. Il devrait être mis définitivement au point au début de 2003.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Transformation de la radiotélévision croate en service public

En 2002, l'appui apporté par la Mission pour le développement des médias a été axé sur la fourniture de services d'experts aux ministères pour la réforme de la législation sur les médias conformément aux normes européennes.

En novembre, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et la Mission ont prêté leur concours au Vice-Président du Comité permanent sur les médias du Conseil de l'Europe pour l'examen du projet de législation sur les médias. Des avis ont été donnés au Gouvernement pour aligner la législation sur les normes européennes de radiodiffusion, et notamment pour l'examen de plusieurs projets de la *Loi sur la radiotélévision croate* (HRT).

Le rapport final du Vice-Président du Comité permanent a été transmis au Gouvernement par la Mission en décembre. Il contenait un certain nombre de recommandations concernant la transformation d'HRT en service public ainsi que des suggestions destinées à mieux protéger HRT contre des ingérences politiques éventuelles.

Législation sur les médias

Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour amender la législation pertinente sur les médias. Les modifications apportées à la loi de 2001 sur HRT et une nouvelle Loi sur les médias étaient encore en cours de rédaction à la fin de 2002. Un groupe de travail gouvernemental a été créé pour proposer des modifications à la Loi sur les télécommunications de 1999.

Le personnel de la Mission a joué un rôle important lors de plusieurs conférences et tables rondes sur l'élaboration d'un nouveau projet de loi, en particulier lors de celles qui ont été organisées par l'Association des journalistes croates. En mai, la Mission a examiné des amendements à la Loi sur les médias lors d'un séminaire de l'Association croate de la radio et des journaux.

La nouvelle Loi sur les médias, dont on attend un projet pour le début de 2003, porterait sur les questions relatives à la presse écrite et offrirait un cadre juridique pour éviter tout monopole dans le domaine des médias.

Création d'un organisme de réglementation indépendant

La Mission a en outre continué à préconiser d'apporter des changements à la *Loi sur les télécommunications* de 1999, comme l'avaient recommandé à la fois le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Conseil de l'Europe. L'accent a été mis en particulier sur la transformation du Conseil pour la radio et la télévision en organisme de réglementation véritablement indépendant.

Renforcement du développement des médias locaux

Le renforcement du développement des médias locaux a tenu une grande place dans les activités de la Mission. Celle-ci a par exemple analysé l'environnement médiatique local dans la région de Zadar, dans le sud de la Croatie, à la demande du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

La Mission en Croatie :

- a cofinancé l'*Ecole d'été sur le droit d'accès à l'information*, qui a été organisée par le Comité croate d'Helsinki pour les droits de l'homme
- a organisé des rencontres régulières avec les organes médiatiques locaux et privés dans toute la Croatie pour fournir une assistance et des conseils
- a cofinancé certaines activités de l'Agence de presse *Stina* basée à Split, qui est un des principaux organes médiatiques de la région s'occupant du retour des réfugiés, des droits des minorités et des questions de liberté des médias
- a pris à sa charge les frais de distribution d'un journal des minorités en 2002
- a financé un projet du Comité d'Helsinki portant sur l'observation des programmes politiques à la télévision croate (HTV).

ETAT DE DROIT

Une grande partie du travail de la Mission concerne l'état de droit et l'administration de la justice. La Mission a fait des recommandations pour la réforme législative, en particulier sur l'accès aux tribunaux, la durée des procédures et l'exécution des jugements. Ainsi, l'observation par la Mission du fonctionnement de l'appareil judiciaire sur le terrain a facilité une évaluation de la mise en oeuvre par la Croatie de son plan de réforme judiciaire adopté en novembre 2002. L'application des jugements de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle, dont beaucoup portaient sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire, ont présenté un intérêt particulier.

Le resserrement de la coopération entre la Mission et la délégation de la Commission européenne a été illustré par l'appui apporté par la Mission aux travaux de l'Equipe « Justice et affaires intérieures » de la Commission européenne en Croatie.

Crimes de guerre

La Mission a poursuivi son programme d'observation d'environ 70 procès intérieurs pour crimes de guerre, dont les accusés étaient essentiellement des Serbes. Elle a également continué à observer l'examen des affaires de crimes de guerre par le Procureur en chef.

En 2002, la Mission a suspendu sa participation à l'observation des exhumations en raison de l'amélioration du travail du Bureau du Gouvernement pour les personnes disparues et détenues ainsi que de sa coopération avec ses homologues de la Bosnie-Herzégovine et de la République fédérale de Yougoslavie. La Mission reste en contact étroit avec le Bureau.

DEVELOPPEMENT DE LA POLICE

A l'expiration de son mandat au début de 1998, le Groupe d'appui de la police des Nations Unies s'est retiré de la région danubienne de l'est de la Croatie. Peu après, le Conseil permanent de l'OSCE a créé le Groupe de contrôle de la police de l'OSCE pour assumer les responsabilités du Groupe d'appui dans la région. A la suite de l'amélioration de l'environnement politique et sécuritaire, le Conseil permanent de l'OSCE a mis fin au mandat du Groupe de contrôle de la police le 31 octobre 2000, mais la Mission a conservé un nombre restreint de spécialistes des questions de police de l'OSCE qui ont continué à collaborer étroitement avec la police croate aux niveaux central et local.

Développement du service de police croate

Les spécialistes des questions de police de la Mission continuent à conseiller leurs collègues croates sur :

- l'îlotage
- la gestion des crimes de haine
- le maintien de la sécurité
- la réforme de l'administration et des structures.

La Mission a fourni des avis et une assistance grâce à des contacts réguliers avec de hauts fonctionnaires croates de la Direction de la police, du Cabinet du Ministre de l'intérieur et d'un groupe de travail sur le développement mis en place conjointement par la Mission et le Ministère de l'intérieur à la fin de 2001.

A Zagreb, la Mission et l'Ambassade des Etats-Unis ont continué à coprésider un organe de coor-

dination des donateurs sur l'assistance internationale en matière de police. Le conseiller de la Mission pour les questions de police a également participé à la première *Conférence régionale sur les affaires internes de police* en Europe du Sud-Est, qui a été consacrée au renforcement des moyens d'enquêtes transfrontières et régionaux. Il a fait, conjointement avec le Directeur général de la police croate, un exposé sur les effets positifs des programmes et des accords internationaux relatifs à la police en Croatie.

Avec le concours de l'Ambassade britannique à Zagreb, la Mission a fait le nécessaire pour que deux hauts fonctionnaires de la police croate puissent observer les techniques d'îlotage comme hôtes de la police du Sussex au Royaume-Uni, y compris le travail des responsables d'îlots.

Îlotage

L'îlotage a pour objectif d'accroître le degré de coopération entre la police et les autres acteurs de la communauté tout en améliorant la sécurité et en réduisant le nombre des délits. Des exemples provenant des Etats-Unis et de Grande-Bretagne ont montré combien il est important d'adopter des techniques d'îlotage dans les programmes de police normaux et qu'il faut une dizaine d'années pour mettre pleinement en place un système d'îlotage qui fonctionne.

A la demande du Ministère de l'intérieur, la Mission a commencé à faire une série d'exposés sur l'îlotage à l'intention d'environ 1 500 policiers de la région danubienne de l'est de la Croatie. Ces exposés ont comporté des aperçus sur les relations entre la police et les médias, l'échange d'informations avec d'autres acteurs de la communauté et la responsabilisation accrue de la police. Des consultations avec le Ministère ont en outre été engagées en vue de présenter des exposés analogues dans le centre et le sud de la Croatie.

PROGRAMME POUR LA DEMOCRATIE

L'avènement d'une société civile saine demeure une condition préalable à la protection des droits de l'homme et à un retour durable. La Mission a axé son programme de démocratisation sur ces objectifs dans le cadre de son *Programme de consolidation de la paix pour la prévention des conflits*.

Au total, 47 projets nationaux et locaux portant sur ce qui suit ont été exécutés en 2002 :

- rencontres entre différentes communautés ethniques
- élargissement des expériences multiculturelles des femmes dans les collectivités locales

- promotion du rôle des jeunes dans les communautés touchées par la guerre
- renforcement de la création de capacités et de la formation spécialisée pour les ONG et les fonctionnaires locaux.

Enfants de zones touchées par la guerre

En 2002, 80 élèves de cinq municipalités de Croatie centrale touchées par la guerre ont participé à deux projets d'été de la Mission. Axés sur des activités visant à éliminer les stéréotypes et les images créés durant le conflit armé, ces projets ont favorisé la normalisation de la vie et l'intégration des enfants dans un environnement post-conflit. La Mission a également parrainé la création de 10 clubs de jeunes dans les régions en question touchées par la guerre, y compris la formation d'animateurs de groupes de jeunes, ainsi que cinq séminaires destinés aux autorités locales pour encourager la participation civique.

Renforcement des capacités à l'intention des organisations non gouvernementales

La Mission a appuyé un projet du Bureau gouvernemental pour les associations visant à intensifier la création de capacités dans le secteur des ONG. Il a également mis la dernière main à un programme de création de capacités destiné à 12 ONG sélectionnées, conjointement avec l'International Training and Research Centre (INTRAC).

Réunions transfrontières marquantes

La Mission et les Missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie ont aidé à faciliter par exemple une réunion transfrontière historique des autorités riveraines de la Save entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, à laquelle ont participé divers représentants d'administrations régionales et locales et des maires.

Afin d'intensifier la coopération transfrontière dans la micro-région commune à la Croatie, à la Bosnie-Herzégovine et à la République fédérale de Yougoslavie, la Mission a également appuyé une conférence de l'Institut Est-Ouest de Dubrovnik, intitulée *Forum pour la coopération transfrontière dans le sud de l'Adriatique*. Cette manifestation a été coparrainée par le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

Mission en République fédérale de Yougoslavie

NOTE SUR LE NOM DE LA MISSION

La Mission a été rebaptisée Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro en février 2003, à la suite de la décision du pays concernant un nouvel arrangement constitutionnel entre la Serbie et le Monténégro. Pour la période considérée, on a utilisé l'ancien nom.

CONTEXTE

Le processus de réforme en République fédérale de Yougoslavie (RFY) a créé le paysage dans lequel s'est inscrit l'action de la Mission de l'OSCE en RFY en 2002.

Amélioration du climat économique durant l'ère post-Milosevic

La performance économique s'est améliorée depuis le changement de gouvernement et le lancement de réformes à la fin de 2000. L'inflation a diminué de pas moins de 40 pour cent et les réserves de change de la Banque centrale ont doublé.

Bien que la Mission n'ait pas participé directement à la réforme économique, ces résultats positifs ont créé un environnement dans lequel d'autres réformes, auxquelles la Mission prend une part active, peuvent être mises en oeuvre plus vigoureusement.

La stabilisation de la situation sécuritaire et politique dans le sud de la Serbie constitue un autre développement notable.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Un solide mandat environnemental

L'ancienne RFY n'avait pas de ministère ou de législation pour l'environnement. En outre, le degré de sensibilisation à l'environnement dans le pays était traditionnellement faible.

Une des principales réussites du Département de l'économie et de l'environnement de la Mission a résidé dans la constitution d'un groupe de donateurs et de conseillers internationaux pour appuyer les autorités serbes. Ces dernières ont établi une nouvelle législation sur l'environnement qui est conforme aux normes européennes et internationales. En outre, un Ministère de l'environnement et une Agence environnementale indépendante sont en voie de création.

Activités liées à la dimension humaine

ELECTIONS

Sud de la Serbie

La tension dans le sud de la Serbie a culminé en 2001 à la suite de l'insurrection de militants albanais. Elle remonte à l'ère Milosevic au cours de laquelle les Albanais ont été exclus de l'administration locale. Après la chute de Milosevic, en octobre 2000, le nouveau Gouvernement de Belgrade a établi un plan pour réintégrer les Albanais de souche dans les structures de l'Etat, tout en garantissant la démilitarisation de la région, la création d'une force de police multiethnique et le plein respect des droits des minorités.

Sud de la Serbie : soutien au processus de paix après les violences du printemps

Après la signature de l'Accord de paix « Covic » sous l'égide de l'OTAN, le 21 mai 2001, qui a mis fin à la violence dans cette région, la Mission a nommé un Coordonnateur pour le sud de la Serbie afin de concentrer encore ses activités. La création de conditions socio-politiques favorables a tenu une grande place dans les activités menées par la Mission dans le sud de la Serbie au cours de la période considérée.

La Mission a été le témoin du grand pas qui a été franchi dans le processus de normalisation dans le sud de la Serbie après une période de violence dans la région. La présence de la Mission a constitué une importante mesure de confiance et, finalement, après un long processus, le sud de la Serbie a été doté d'une structure administrative multiethnique représentative.

Elections sans précédent à Bujanovac, Presevo et Medvedja

En juillet 2002, trois communautés multiethniques du sud de la Serbie sont allées aux urnes pour élire les membres de leur assemblée municipale. L'OSCE a joué un rôle déterminant au plan international dans cet important processus. Des assemblées municipales et des administrations locales multiethniques ont été mises en place pour la première fois à Bujanovac, Presevo et Medvedja.

Toutefois, ces élections n'ont pas été sans problèmes. Il y a eu des cas de votes collectifs et elles ont manqué de transparence. Néanmoins, la Mission s'est assurée que les plaintes étaient traitées comme

il convient¹. De nouvelles élections² ont été organisées et évaluées par la Mission.

Phase suivante du processus de paix

Dans le passé, la sécurité et la stabilisation du processus de paix constituaient notre principale priorité dans le sud de la Serbie. L'introduction d'un système de représentation proportionnelle permet à la Mission de s'attacher maintenant à élaborer, appuyer et exécuter des projets fondés sur les besoins socio-politiques des trois communautés ethniques des nouvelles assemblées municipales.

Renforcement de la démocratie

Le Département de la démocratisation de la Mission a conduit plusieurs projets liés à la dimension humaine, qui allaient de la fourniture d'un appui aux Roms à des travaux sur la parité des sexes.

Il s'est également concentré sur le perfectionnement et le professionnalisme des comités parlementaires. En outre, il continue à s'intéresser aux questions de trafic. Il aide actuellement à créer un réseau régional d'ONG pour permettre le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

ETAT DE DROIT

Renforcement de l'action anticorruption

La Mission a fait une place de plus en plus importante aux activités de lutte contre la corruption, qui ont débouché sur une importante conférence anti-corruption en octobre 2002.

A la suite de cette conférence d'experts, la Mission a décidé de s'attaquer à la corruption sur quatre fronts :

- adoption d'une loi sur la « prévention des conflits d'intérêts »
- financement des partis politiques, lequel doit être transparent
- élaboration de règles concrètes pour veiller à ce que toutes les personnes qualifiées aient des chances égales et raisonnables d'obtenir des contrats gouvernementaux
- mise en place du cadre le mieux à même d'assurer que la législation et les règles anti-corruption soient non seulement adoptées en droit, mais aussi appliquées dans la pratique.

Lancement de stratégies d'application des lois

La Mission a intensifié ses activités dans les domaines de la surveillance des frontières, de la lutte

contre le crime organisé et de la formation de la police dans tous leurs aspects, depuis les droits de l'homme jusqu'à la gestion. Elle travaille intensément à l'application de la législation contre le crime organisé.

La Mission a également concentré son attention sur l'élaboration d'une stratégie plus globale, plus humaine et plus efficace de lutte contre le trafic.

Développement des médias

L'adoption de procédures d'autorisation transparentes et équitables a constitué un objectif important en matière de radiodiffusion et de télécommunications en RFY. Des organismes réglementaires sont mis en place avec le concours de la Mission.

La Mission a continué à faire bénéficier les autorités gouvernementales et les associations de journalistes de ses compétences juridiques en leur donnant des avis sur la nouvelle législation concernant la radiodiffusion et l'information du public.

La *Radiotélévision d'Etat serbe* (RTS) est dotée d'une nouvelle équipe de direction qui la transforme en un service public. La Mission joue un rôle important dans ce processus et fournit un appui pour le remaniement de son service d'information.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Le contrôle démocratique de l'armée : une priorité

En août 2002, la RFY a pris la présidence d'un organe important de l'OSCE, à savoir le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

La Mission en a profité pour faire du contrôle démocratique des forces armées un domaine d'activité prioritaire et fondamental en 2002. Lors d'un certain nombre de conférences organisées par la Mission tout au long de l'année, il a été indiqué que le rôle des parlements était décisif pour rendre le contrôle démocratique effectif et utile.

Les efforts de la Mission dans ce domaine sont restés axés sur l'application de deux documents de l'OSCE - le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* et le *Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre*.

Elimination des excédents d'armes légères et de petit calibre

Il serait bon pour la stabilité et la sécurité de la RFY et de la région tout entière de contrôler plus strictement et de réduire les excédents de petites

¹ Les plaintes formelles ont été adressées à la Commission des élections municipales et à la Cour municipale, comme le stipule la Loi serbe sur les élections.

² De nouvelles élections ont été organisées à deux et trois reprises dans certaines circonscriptions électorales conformément aux critères démocratiques et juridiques.

armes qui ont été utilisées lors des conflits passés et qui restent entre les mains de particuliers, d'associations criminelles et du crime organisé.

La Mission a favorisé l'application précoce du document de l'OSCE sur les petites armes et a participé à un programme, financé dans le cadre du Pacte de stabilité, pour la destruction des stocks de petites armes excédentaires par l'armée yougoslave.

La mise en place d'un Centre régional d'information sur les petites armes à Belgrade a offert à la Mission une nouvelle occasion de jouer un rôle actif dans ce domaine, conjointement avec

d'autres acteurs internationaux compétents, comme le PNUD et le Pacte de stabilité.

Mesures de confiance et de sécurité

La Mission a été chargée de faciliter et de promouvoir la mise en oeuvre de mesures de confiance et de sécurité entre autres questions de défense.

La Mission a constaté la nécessité d'instituer des normes de démocratie dans le secteur militaire et dans celui de la sécurité. La Mission a fait du fonctionnement efficace du contrôle parlementaire une priorité dans le cadre de son mandat consistant à faciliter et à promouvoir une mise en oeuvre étroitement liée aux questions de défense et de sécurité.

Mission de l'OSCE au Kosovo

CONTEXTE

Plus de trois ans se sont écoulés depuis le conflit et la Mission de l'OSCE au Kosovo a continué de s'acquitter de son mandat en matière de renforcement des institutions en concentrant son attention sur les domaines suivants :

- droits de l'homme
- développement des médias
- formation de la police
- démocratisation et élections.

La Mission au Kosovo marque une nouvelle étape dans la promotion de la coopération entre organisations internationales. Pour la première fois, l'OSCE est partie intégrante, quoique distincte, d'une opération dirigée par l'Organisation des Nations Unies, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Transfert des responsabilités au niveau local

La MINUK s'est réorganisée et restructurée afin d'assurer la pérennité de ses réalisations à mesure que diminue la présence internationale au Kosovo. Elle a transféré davantage de responsabilités à son personnel local ainsi qu'à d'autres agents dans les institutions et organisations provisoires du Kosovo.

Activités liées à la dimension humaine

ELECTIONS

Au cours de la période considérée, la MINUK a organisé deux élections :

- les élections à l'Assemblée du Kosovo en novembre 2001
- les deuxièmes élections municipales, en octobre 2002.

La Mission au Kosovo occupe une place unique parmi les Missions actuelles de l'OSCE en ce sens qu'elle reste directement responsable de l'organisation et de la conduite d'élections.

Election de l'Assemblée du Kosovo

Un décompte transparent et accepté ainsi que l'élection d'une assemblée représentative ont établi de bonnes bases pour le transfert des responsabilités aux institutions provisoires d'auto-administration.

Le succès des élections municipales est de bon augure pour l'avenir

S'agissant de l'établissement de conditions nécessaires à la participation de toutes les communautés du Kosovo, les élections ont été un succès opéra-

tionnel et technique. Le taux de participation était de 54 pour cent.

Le faible niveau de participation des électeurs serbes du Kosovo a toutefois constitué une source de préoccupations.

La campagne et le scrutin se sont déroulés dans le calme dans toute la province, les entités politiques et les candidats ayant respecté des normes élevées de transparence.

La Mission de l'OSCE au Kosovo procède au transfert des responsabilités électorales. Elle a sensiblement accru les attributions des responsables locaux des élections qui se sont acquittés de leur tâche de manière professionnelle et rigoureuse au cours des élections municipales.

DEMOCRATISATION

Réponse aux demandes d'aide de l'Assemblée

Peu après la constitution de l'Assemblée du Kosovo, la Mission au Kosovo a lancé l'*Initiative de soutien à l'Assemblée* (ISA). L'ISA est chargée de coordonner l'aide des organisations internationales et a organisé des visites d'étude à l'étranger et des séminaires de formation sur le travail parlementaire et l'action des pouvoirs publics.

La Mission au Kosovo a axé son action sur la démocratisation par le biais d'une bonne gouvernance, d'une participation des citoyens, d'un appui parlementaire et d'un dialogue interethnique.

Après le retrait de la seule entité serbe kosovare de l'Assemblée au motif qu'elle aurait fait l'objet de discriminations de la part de la majorité albanaise, la Mission au Kosovo a nommé à plein temps un spécialiste chargé de vérifier que l'Assemblée respectait le cadre constitutionnel.

Forums sur la démocratie et « pochettes d'informations initiales »

Au cours de la période qui a précédé les élections municipales, la Mission au Kosovo a régulièrement organisé des *forums consultatifs pour les partis politiques* afin de leur fournir des informations sur les règles électorales, les mesures de sécurité et la manière de mener une campagne électorale démocratique.

La Mission de l'OSCE au Kosovo a mis en oeuvre un programme destiné à venir en aide aux 30 assemblées municipales. Elle a conçu une po-

chette d'informations initiales sur les assemblées municipales en tant qu'outil de formation à l'intention de ses membres dont beaucoup occupent pour la première fois un poste électif.

Préparer le terrain pour un nouvel Institut kosovar d'administration publique

La Mission de l'OSCE au Kosovo a assuré la formation de plus de 5 000 fonctionnaires dans le cadre de plus de 80 programmes de formation. En octobre 2002, elle a réuni un certain nombre de représentants d'administrations publiques de toute la région et de différents organismes internationaux.

A l'écoute des « Voix des minorités »

Les activités que la Mission de l'OSCE au Kosovo exécute en coopération avec les communautés ethniques du Kosovo incluent notamment des programmes d'éducation des électeurs, des séances de formation au processus électoral et le projet « Voix des électeurs », un sondage sur l'accès des minorités aux services publics municipaux. Pour répondre aux besoins spécifiques des communautés roms, achkélienne et égyptienne, la Mission de l'OSCE a dispensé une formation aux défenseurs des communautés, qui assureront un lien plus étroit entre ces dernières et la société en général.

BONNE GOUVERNANCE

Coopération avec le Premier Ministre

Les bureaux consultatifs de la Mission auprès du Premier Ministre donnent des conseils sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances, la parité entre les sexes et les questions communautaires. Ces bureaux supervisent également les méthodes de travail des ministères, examinent les projets de loi et définissent des politiques qui sont conformes aux normes européennes et internationales.

Elaboration d'un plan de lutte contre la corruption

Après que le Premier Ministre eut fait de la lutte contre la corruption une question prioritaire, le Bureau consultatif sur la bonne gouvernance a élaboré un *Plan de lutte anticorruption*, avec le concours des conseillers de la Mission, la Banque mondiale et le Conseil de l'Europe. Un groupe de travail, dirigé par le Bureau consultatif et comprenant des représentants des autorités de police, est chargé de définir les orientations générales et de mettre en oeuvre les initiatives du gouvernement en matière de sensibilisation et de prévention.

Transfert des pouvoirs aux dirigeants kosovars

Les deux Bureaux consultatifs de la Mission de l'OSCE au Kosovo ont continué à fournir des conseils et à dispenser une formation visant à ap-

puyer le transfert des pouvoirs de la communauté internationale aux fonctionnaires de l'administration kosovare. Les conseillers de la Mission continuent à préconiser l'adoption d'un système de représentation proportionnelle afin d'inclure les communautés ethniques et d'assurer une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans la fonction publique kosovare, tant au niveau central qu'au niveau des municipalités.

Un système a été élaboré afin de suivre la mise en oeuvre de ce programme par le gouvernement et d'évaluer l'efficacité du transfert progressif des pouvoirs aux dirigeants kosovars.

L'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes comme fil conducteur

En novembre 2002, le Premier ministre et le chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo ont approuvé un nouveau *Plan d'action sur l'égalité entre les sexes*, d'une durée de trois ans.

La Mission a participé à l'établissement d'une Commission de contrôle de haut niveau et de son groupe de travail¹, qui ont pour tâche de veiller à ce que toutes les lois ainsi que les autres mesures prises par la MINUK soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. A cet égard, les deux organes ont pour mandat d'examiner tous les projets de loi présentés par la MINUK ainsi que d'autres instruments juridiques.

La Mission de l'OSCE au Kosovo est chargée de superviser et de promouvoir la création d'institutions qui veillent au respect des droits de l'homme et de l'état de droit et à l'existence de voies de recours efficaces en cas de violation des droits de l'homme.

Le fait que la Mission ait fourni constamment des ressources et des conseils a été déterminant dans la mise en place d'une structure unique, forte et efficace qui a permis d'obtenir des résultats importants.

La Mission de l'OSCE a entrepris et a géré l'élaboration d'une loi antidiscrimination. Le projet de loi vise à consolider et à renforcer la législation existante, afin de la mettre en conformité avec les lois et les normes européennes et internationales en la matière. Il vise à promouvoir l'uniformité dans le traitement des cas de discrimination - notamment dans le domaine de l'emploi, les services publics et sociaux, l'enseignement et le logement - à l'égard

¹ Commission de contrôle des droits de l'homme et Groupe de travail interpilliers sur les droits de l'homme.

des groupes vulnérables de la société et s'attache à prévoir des voies de recours ou des sanctions, le cas échéant.

Elaboration de rapports sur des questions relatives aux droits de l'homme

La Mission a publié un rapport détaillé sur les droits de propriété et a établi, en coopération avec le HCR, le neuvième Rapport d'évaluation sur la situation des minorités. Ce rapport examine de manière approfondie la situation des communautés ethniques au Kosovo sous divers aspects tels que la sécurité, la liberté de mouvement, la non-discrimination et l'accès égal aux services, et suggère des solutions possibles au problème.

La Division des droits de l'homme a intensifié ses activités de renforcement des capacités et de formation au Kosovo en exécutant une série de programmes dans des domaines tels que l'éducation aux droits de l'homme, l'élaboration par les ONG de programmes en faveur des droits de l'homme, la participation des femmes à la société ainsi que la sensibilisation et la formation à la défense des victimes.

REFORME DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

Promotion d'un système judiciaire sain

Pour promouvoir et superviser le développement du système judiciaire au Kosovo, la Mission de l'OSCE :

- s'appuie sur trois institutions : l'Institut kosovar de formation judiciaire, le Centre de ressources pour la défense en matière pénale, et le Centre de droit kosovar
- dispense un enseignement continu du droit et gère un programme d'amélioration des compétences à l'intention des juges et des procureurs
- prête son concours aux avocats de la défense en leur offrant une formation aux droits de l'homme et aux techniques de défense
- fournit une assistance technique et logistique
- renforce les compétences professionnelles des juristes locaux
- publie la troisième édition de la revue juridique *Kosovo Legal Studies*.

En outre, plusieurs rapports ont été publiés sur :

- l'organisation judiciaire
- le système de justice pénale
- les procès nationaux pour crimes de guerre au Kosovo.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

La promotion de médias professionnels et indépendants, avec trois grands domaines d'activités, à savoir le développement des médias, la formation et la coopération régionale, est une autre des principales responsabilités de la Mission de l'OSCE au Kosovo dont quelques réalisations marquantes sont énumérées ci-dessous :

- fourniture d'un appui à *Radio Télévision Kosovo* (RTK) qui se transforme progressivement en un solide service public multiethnique de radiodiffusion
- établissement d'un réseau de 27 stations de radio de langue serbe grâce auxquelles les communautés serbes peuvent bénéficier d'informations fiables et d'actualité dans leur propre langue
- organisation de stages de formation à l'administration des médias et leurs aspects techniques
- réduction des lacunes au niveau de l'information dans différentes parties d'Europe du Sud-Est grâce à un certain nombre d'activités impliquant des professionnels des médias de la région.

Le Commissaire temporairement chargé des médias continue à appliquer des codes de conduite « temporaires » et à attribuer les autorisations d'émettre jusqu'à ce que la Commission indépendante des médias soit officiellement établie.

La Mission de l'OSCE au Kosovo considère que les infractions persistantes aux lois existantes sur les médias risquent de susciter une grande méfiance au sein de la société, des médias et du gouvernement dans les années à venir.

PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

Formation et perfectionnement de la police

L'Ecole de police du Kosovo a subi des changements : le personnel kosovar remplace progressivement le personnel international. L'Ecole, qui est gérée par la Mission, a fonctionné au maximum de ses capacités tout au long de cette phase de transition. A l'issue d'une période de service sur le terrain, certains des membres du Service de police du Kosovo, une fois leur formation achevée, sont revenus à l'Ecole pour devenir instructeurs.

L'Ecole de police du Kosovo, qui a été créée en 1999, est aujourd'hui une institution bien établie. Cette année, la Mission de l'OSCE au Kosovo a prêté son concours à d'autres missions de l'OSCE dans lesquelles des compétences en matière de police étaient requises. Elle a notamment fourni des

ressources et du personnel à la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, à la Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et au Bureau de Bakou (Azerbaïdjan).

Autres succès de l'Ecole de police du Kosovo :

- 5 500 policiers de diverses origines ethniques ont obtenu un diplôme de l'Ecole
- 16 pour cent de cadets membres de minorités et 16 pour cent de femmes ont achevé leur formation pour entrer dans le service
- les policiers du Service de police kosovar en patrouille sont désormais plus nombreux que leurs homologues de la MINUK
- près de 11 600 participants ont assisté à différents cours d'une durée d'une semaine à l'Ecole
- l'Ecole dispense une formation de base qui couvre les besoins opérationnels quotidiens et, à l'intention des policiers sur le point de bénéficier d'une promotion, des cours d'encadrement et de gestion ainsi qu'une formation spécialisée en cours d'emploi
- l'Ecole a organisé des formations spécialisées sur des sujets tels que la détection des drogues, l'expertise médico-légale et les méthodes d'enquête criminelle de pointe utilisées dans la lutte contre le crime organisé.

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

CONTEXTE

Cette année, le redéploiement de la police dans toutes les anciennes zones de crise a été achevé, 500 membres des communautés non majoritaires ont obtenu leur diplôme de policier et des progrès importants ont été accomplis dans le renforcement de la police de proximité.

Les progrès concrets réalisés dans la mise en oeuvre de l'*Accord-cadre d'Ohrid* ont contribué à améliorer les dimensions tant humaine qu'économique.

Des lois sur l'autonomie locale ont été adoptées par le Parlement en août, des élections parlementaires se sont tenues en septembre et un recensement a été effectué en novembre.

Consolidation et réorientation

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a connu des changements considérables en 2002 conformément à l'évolution de la situation sur le terrain.

A la suite du redéploiement réussi de la police en juin, la Mission a renforcé ses activités dans ce domaine pour se concentrer sur la police de proximité et la formation et elle a mis davantage l'accent sur son mandat dans les domaines suivants :

- perfectionnement de la police
- renforcement de la confiance
- état de droit
- développement des médias

La Mission a créé des groupes dans chacun de ces domaines et a instauré une répartition claire des tâches dans le cadre de la mise en oeuvre de son mandat.

L'amélioration de la situation de sécurité, favorisée par le redéploiement de la police, a permis à la Mission de réduire ses effectifs de 309 à moins de 200 membres recrutés sur le plan international. Elle a fermé quatre de ses six bureaux extérieurs.

Activités liées à la dimension politico-militaire

PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

Redéploiement pacifique de la police dans les anciennes régions de crise

Les six premiers mois ont été essentiellement consacrés au redéploiement progressif et pacifique de la police dans 138 villages situés dans les anciennes régions de crise. Ce processus s'est déroulé en plusieurs étapes, conformément à une « grille », qui a permis d'augmenter régulièrement la présence policière de quelques heures à 24 heures par jour.

Le redéploiement a été supervisé par le Centre de gestion des crises, un organe gouvernemental de coordination composé de représentants des quatre parties signataires de l'Accord-cadre et des organisations internationales concernées. Des évaluations quotidiennes des progrès ont été effectuées et des recommandations formulées afin d'améliorer la situation dans certains des villages dans le cadre des phases de retour.

Durant tout le processus, les observateurs de l'OSCE chargés du renforcement de la confiance et ses conseillers de police ont, avec l'appui de la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM) et de la Task Force Fox (TFF) de l'OTAN, coopéré avec les collectivités et la police locales afin de renforcer la confiance dans ces régions.

Transition du redéploiement de la police à la police de proximité

Fin juin, le dernier village situé dans les anciennes zones de crise avait mené à bien le plan de redéploiement de la police.

Il est cependant clairement apparu que des mesures supplémentaires s'imposaient afin de consolider la police de proximité et l'état de droit dans ces régions, et l'OSCE a ralenti son retrait du terrain.

Cette mesure a permis à un plus grand nombre d'observateurs et de conseillers de police de contribuer à renforcer la police de proximité et l'état de droit dans les anciennes régions de crise, en particulier au cours des mois qui ont précédé les élections.

Accomplissement d'une des tâches prioritaires de l'Accord-cadre : assurer la formation de 500 cadets de communautés non majoritaires

Fin juillet 2002, 526 cadets avaient terminé le *Programme de formation de base* de l'OSCE, d'une durée de neuf mois, qui comprend un cours théorique de trois mois suivi d'une formation structurée de six mois sur le terrain. Les cadets, dont 17 pour cent de femmes, provenaient de tous les groupes ethniques représentés dans le pays.

Autres policiers formés en 2002 : Stage à l'intention des officiers chargés de la formation sur le terrain : 506
Stage de formation en cours d'emploi : 630
Stage de perfectionnement à l'intention des instructeurs : 86
Stage à l'intention des officiers du commandement : 439
Stage de formation à la sécurité électorale : 3 500 policiers en uniforme
Stage sur les droits de l'homme : 920 policiers en uniforme
Stage sur l'identification des drogues : 230 policiers en uniforme
Séminaires sur l'arrestation et la détention : 76 policiers en uniforme
Stages de formation à l'informatique : 48 policiers

Nouvelle approche de la police

Le Ministère de l'intérieur, aidé par la Mission, a élaboré un plan déterminant comment définir la police de proximité et l'intégrer aux structures du service de police dans toutes les communautés.

Le but poursuivi est de concilier une action vigoureuse de la police avec le renforcement de la confiance et la coopération.

Afin de réaliser des progrès durables, les relations entre la police et la population doivent évoluer de la confrontation vers le partenariat. Les citoyens doivent assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité au sein de la communauté, en coopérant avec la police, en renforçant la confiance de la population envers la police et en créant un environnement plus constructif et coopératif propice à un travail efficace de la police.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan, la Mission a apporté son concours au Ministère dans trois domaines :

- renforcement des activités de la police, qui sont évaluées conformément à des critères quantifiables
- efforts visant à accroître la confiance entre la police et les citoyens, notamment création de forums structurés et indépendants favorisant le dialogue entre la police, les citoyens et les structures d'administration locale
- poursuite des efforts visant à ancrer les valeurs de la police de proximité dans les anciennes régions de crise.

Renforcement de la confiance entre la police et les citoyens

La Mission a prêté son concours au Ministère en envoyant dans les anciennes régions de crise des

formateurs de la police de proximité et des conseillers de police qui ont travaillé directement avec les forces de police locales. La Mission a également favorisé la création de forums consultatifs de citoyens au sein desquels des bénévoles de nombreux segments de la société peuvent s'entretenir, de manière informelle, avec la police à propos de questions d'intérêt mutuel.

L'idée à la base des forums consultatifs de citoyens est d'instaurer la confiance et de créer un esprit d'entraide ainsi que de responsabilité commune pour le maintien de l'ordre dans les collectivités.

RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE

Maintien de la stabilité

Au cours du premier semestre de l'année, des observateurs chargés du renforcement de la confiance ont été déployés dans toute l'ancienne région de crise afin de contribuer au maintien de la stabilité et de la sécurité et, notamment, de prêter leur concours à la police durant son redéploiement.

Les observateurs chargés du renforcement de la confiance ont noué des relations de travail avec les responsables locaux, la police locale, les militaires et les membres des anciens groupes armés.

Ils ont contribué à la création d'un environnement favorable au renforcement de la confiance entre les communautés locales et les forces de l'ordre.

Ils ont également établi des rapports sur des questions liées à la sécurité, telles que le trafic illicite d'armes et la situation humanitaire.

Création d'un groupe distinct chargé du renforcement de la confiance

Ce Groupe, qui a été créé dans le cadre de la restructuration de la Mission, a reçu pour mandat d'orienter les relations coopératives des observateurs vers des démarches plus productives et, notamment, de faciliter la mise en place de groupes consultatifs de citoyens.

Le Groupe a joué un rôle déterminant au cours de la période qui a précédé les élections en contribuant, par sa présence et ses activités, à désamorcer des situations particulièrement tendues.

Tout en poursuivant ses efforts visant à aider à assurer la stabilité et la sécurité, le Groupe s'est employé, après l'achèvement du redéploiement de la police, à élaborer et à soutenir des projets destinés

à promouvoir l'intégration et la compréhension ethniques.

Centre de situation

Le Groupe dispose également d'un Centre de situation qui est une composante importante de ses opérations. Ce centre sert de point de contact accessible 24 heures sur 24 en cas d'urgence et fait office d'intermédiaire pour une bonne partie des informations provenant des anciennes zones de crise qu'il retransmet au reste de la communauté internationale.

Activités liées à la dimension humaine

PRIMAUTE DU DROIT

De l'observation à l'élaboration de programmes à plus long terme

Au début de l'année, les activités menées dans le cadre de la primauté du droit visaient essentiellement à soutenir le plan de redéploiement de la police. Cet appui a consisté à observer la situation humanitaire en ce qui concerne notamment le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la traite des êtres humains, et à établir des rapports à ce sujet. Le Groupe a également joué un rôle clé dans l'appui à la *Loi sur l'amnistie* et l'observation de sa mise en oeuvre. Après que le travail concernant la primauté du droit a été, dans un premier temps, confié à la Section de la dimension humaine dépendant du Groupe des opérations, doté d'effectifs plus importants, un Groupe de la primauté du droit a été officiellement créé sous cette appellation en juin.

Le Groupe de la primauté du droit a adopté une approche axée davantage sur les programmes, délaissant progressivement les activités générales d'observation et l'établissement de rapports pour élaborer des projets dans des domaines tels que l'appui aux médiateurs et la lutte contre la traite des êtres humains afin de renforcer les capacités et de mener des actions de sensibilisation et de promotion.

Parmi les principales activités du Groupe, on peut citer:

- la facilitation d'un voyage du médiateur afin qu'il puisse rencontrer des collègues en Bosnie-Herzégovine
- l'élaboration d'un projet visant à organiser une permanence téléphonique à l'intention des victimes de la traite des êtres humains
- la fourniture d'un appui aux ONG qui accordent un degré de priorité élevé à l'assistance judiciaire et à la surveillance des procès

- la fourniture d'une assistance au gouvernement dans le cadre de sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et des allégations d'abus de la police.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Promotion de médias multiethniques par l'intermédiaire du nouveau Groupe chargé du développement des médias

Le programme de la Mission concernant les médias - modeste mais clairement défini - porte essentiellement sur le développement de médias indépendants, l'organisation de formations au journalisme dans toutes les collectivités locales et la fourniture d'une aide aux universités pour l'élaboration d'un programme de cours de journalisme. Il soutient également la réforme du gouvernement.

La Mission a également coopéré avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias sur des projets tels que *Liberté et responsabilités: les médias dans les sociétés multilingues*.

Depuis sa création en août, le Groupe chargé du développement des médias a prêté son concours à des projets visant à créer des médias multiethniques, notamment des émissions de radio bilingues et des journaux multiethniques. Le plus important de ces projets est celui du *City Desk*, une agence de presse multiethnique établie à Tetovo qui produit des journaux parlés et télévisés pour les médias locaux. Le Groupe chargé du développement des médias a également apporté son soutien à *La voix de Gostivar*, un journal multiethnique de la région de Gostivar, et finance actuellement un projet similaire dans la région de Tetovo.

Des stages de formation au développement des médias ont été organisés afin d'améliorer les compétences dans les domaines suivants:

- rudiments de journalisme et journalisme de niveau intermédiaire à l'intention des Roms
- formation à l'utilisation de caméras de télévision à l'intention des professionnels de niveau intermédiaire
- gestion et marketing à l'intention des entreprises du secteur des médias.

ENSEIGNEMENT

La Mission a prêté son concours à l'Université de Skopje dans le cadre des premières mesures prises par cette dernière afin de réformer le programme de ses cours de journalisme pour le mettre en conformité avec les normes européennes. La Mission a fourni une aide similaire à l'Université de l'Europe du Sud-Est, qui avait été créée avec l'appui de l'ancien Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Max van der Stoep

APPUI AUX ELECTIONS

Le BIDDH a joué un rôle de chef de file dans l'observation des élections législatives du 15 septembre 2002, mais la Mission à Skopje a également énergiquement appuyé le processus électoral chaque fois que c'était possible. Elle a notamment:

- prêté son concours à l'élaboration de la *Loi électorale*
- dispensé une formation sur la sécurité électorale à 3500 policiers et réservistes
- informé les observateurs électoraux du BIDDH sur la situation de sécurité et politique

La Mission a également appuyé un projet de l'Institut démocratique national et d'une ONG locale visant à élaborer, pour la campagne électorale, un code de conduite que les principaux partis politiques ont par la suite adopté.

La Mission et des partenaires internationaux ont en outre activement aidé le pays à préserver une situation de sécurité stable.

Durant la période politiquement tendue qui a précédé les élections, la Mission s'est notamment employée à atténuer les effets des prises d'otages et des barages routiers ainsi qu'à décourager toute action menée en représailles.

Activités liées aux dimensions économique et environnementale

La Mission a été chargée, en vertu de l'Accord-cadre d'Ohrid, d'apporter son concours dans les domaines ayant trait aux dimensions économique et environnementale.

La Section de l'administration locale supervise l'ensemble du processus de décentralisation dans le pays et constitue la principale section s'occupant de questions économiques et environnementales. A titre d'exemple de ses activités, on peut citer un projet pilote visant à élaborer des modèles de coopération entre les six municipalités de la vallée de Kicevo à composition ethnique mixte.

Formation à l'établissement de demandes de subventions

Une formation à l'établissement de demandes de subvention, axée plus particulièrement sur les subventions de l'Union européenne, a été dispensée dans le cadre du ***Programme de coopération municipale***. Exécuté avec le soutien financier de la Norvège, ce projet était le premier du genre et devrait avoir une incidence considérable sur la mise en oeuvre future de la loi sur l'autonomie locale.

Coopération intermunicipale

Un conseil de coopération entre les six municipalités mentionnées ci-dessus a également été créé. Par le biais de ce conseil, les municipalités ont entrepris d'étudier le problème de la collecte des déchets solides et elles s'emploient à mettre en place un service unique qui en sera chargé dans les six municipalités.

L'OSCE et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

CONTEXTE

Le concept de sécurité globale sur lequel se fondent l'OSCE et le Pacte en font deux partenaires naturels. C'est la raison pour laquelle, lors de sa création en 1999, le Pacte de stabilité a été placé sous les auspices de l'OSCE.

Le Pacte de stabilité réalise un grand nombre de ses initiatives en coopération très étroite avec des institutions de l'OSCE, en particulier ses missions sur le terrain en Europe du Sud-Est.

Partenaires de l'OSCE dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Les pays de l'Europe du Sud-Est et leurs voisins : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République fédérale de Yougoslavie (aujourd'hui dénommée Serbie-Monténégro), Turquie et Moldavie

Parmi les plus de 40 pays et institutions partenaires, on peut notamment citer : l'Union européenne, les pays européens non membres de l'Union européenne, les membres du G8 non membres de l'Union européenne, des organisations internationales, des institutions financières internationales et des initiatives régionales.

REALISATIONS DU PACTE DE STABILITE POUR L'EUROPE DU SUD-EST EN 2002

Après avoir pris l'avis de tous les partenaires du Pacte de stabilité, le Coordonnateur spécial s'est fixé six objectifs concrets en Europe du Sud-Est dans les domaines suivants :

- commerce et investissement
- infrastructures, notamment énergétiques
- questions relatives aux réfugiés
- armes légères et de petit calibre
- lutte contre la criminalité organisée
- coopération sous-régionale.

Commerce et investissements : parachèvement du réseau d'accords bilatéraux de libre-échange

Il est actuellement procédé à la mise en place d'un réseau d'accords bilatéraux de libre-échange entre

les pays d'Europe du Sud-Est qui, en pratique, créerait une zone de libre-échange de 55 millions de consommateurs. Ce réseau rendra la région plus compétitive à l'échelle mondiale, encouragera les investissements directs étrangers et créera des emplois. Beaucoup a été fait dans ce domaine depuis le début de l'année : sur les 21 accords prévus, 12 ont été signés et neuf font actuellement l'objet de négociations suivies.

Infrastructure : réalisation, dans les meilleurs délais, des projets d'infrastructure approuvés et élimination des obstacles à leur réalisation

Sur 46 projets d'infrastructure, 23, d'une valeur totale de 3,46 milliards d'euros, sont en cours de réalisation sur le terrain. Le Comité directeur sur les infrastructures s'emploie activement à repérer et à surmonter les obstacles à leur exécution.

Infrastructure : renforcement de la coopération énergétique régionale, en particulier dans le domaine de l'électricité

Le Forum d'Europe du Sud-Est pour la régulation de l'électricité a été créé en coopération avec la Commission européenne afin d'accroître la stabilité de l'approvisionnement en électricité dans les pays de la région, ce qui est indispensable pour leur développement économique et leur stabilité politique. Un mémorandum d'accord a en outre été signé. Ce progrès décisif servira de base aux futurs travaux dans ce domaine.

Questions relatives aux réfugiés : identification de solutions durables pour au moins 100 000 réfugiés et personnes déplacées, en augmentant l'aide au retour et à l'intégration ainsi que les crédits pour l'auto-assistance, créant ainsi des possibilités d'emploi et accélérant la restitution des biens

Des réfugiés sont retournés dans leurs pays en nombre record en 2001 et en 2002.

L'Initiative du Pacte de stabilité en faveur du retour des réfugiés a trouvé des solutions durables pour plus de 125 000 personnes en 2002. N'ayant plus de raison d'être, elle sera progressivement supprimée dans le courant de 2003. Certaines de ses activités concernant les réfugiés seront intégrées à d'autres initiatives du Pacte de stabilité.

L'OSCE est un partenaire à part entière et l'un des principaux bailleurs de fonds du Programme d'action régionale de l'Initiative du Pacte de stabilité en faveur des réfugiés et elle a approuvé les principes directeurs concernant les retours en Bos-

nie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro.

Armes légères et de petit calibre : création à Belgrade d'un « Centre régional d'échange d'informations » sous les auspices du PNUD

Un Centre d'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre pour la région a été ouvert à Belgrade. Les réactions dans la région ont été particulièrement favorables et le Centre a déjà élaboré des programmes concrets. Dans le cadre de cette entreprise, des partenariats utiles ont été conclus avec certaines des missions de l'OSCE dans la région.

Criminalité organisée : établissement, à Bucarest, auprès du Centre régional pour la lutte contre la criminalité et la corruption transfrontalières, d'un Secrétariat exécutif de l'Initiative du Pacte de stabilité contre la criminalité organisée, devant être opérationnel dans la région.

Dans le but d'harmoniser les efforts en cours visant à lutter contre la criminalité organisée, l'Initiative du Pacte de stabilité contre la criminalité organisée établit actuellement un secrétariat auprès du Centre régional de lutte contre la criminalité à Bucarest. Le Pacte de stabilité regroupera dans ce Centre, qui constitue un modèle de prise en charge régionale, l'ensemble de ses activités liées à l'application des lois.

Coopération sous-régionale : instauration d'un dialogue et d'un processus de coopération sous-régionaux et informels entre acteurs clés sur des questions transfrontalières spécifiques

Les liens internationaux ont été renforcés dans le but de promouvoir la coopération sous-régionale dans des domaines tels que la lutte contre la criminalité organisée et le commerce. Désormais, il conviendra d'associer les gouvernements respectifs aux discussions.

LE PACTE DE STABILITE ET LES MISSIONS DE L'OSCE

Dans le cadre de plusieurs de ses initiatives, le Pacte de stabilité coopère étroitement avec les institutions de l'OSCE, en particulier avec ses missions sur le terrain en Europe du Sud-Est.

Il s'agit-là d'un partenariat réellement fondé sur des avantages comparatifs : le Pacte de stabilité offre son approche régionale et ses connaissances spécialisées, tandis que les missions de l'OSCE apportent leurs connaissances et leur expérience des pays et une présence sur le terrain d'une valeur inestimable.

PRINCIPAUX ELEMENTS D'UNE COOPERATION REUSSIE ENTRE L'OSCE ET LE PACTE DE STABILITE :

La traite des êtres humains est un sujet de vive préoccupation pour la région et l'Europe tout entière. Plusieurs missions de l'OSCE travaillent activement dans ce domaine et coopèrent étroitement avec l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité à Vienne.

Les missions de l'OSCE jouent un rôle important dans la création de *parlements* qui servent d'enceintes pour l'échange d'informations et de données d'expérience en vue de faciliter l'harmonisation de la législation en prévision d'une association et/ou d'une adhésion à l'Union européenne.

Plusieurs missions de l'OSCE, telles que la Présence en Albanie, se sont servies de l'accent mis par le Pacte de stabilité sur l'autonomisation de l'*administration locale* comme point de départ de leurs propres efforts visant à promouvoir la législation en la matière et à former des fonctionnaires des administrations locales. L'objectif poursuivi est d'approfondir et d'accélérer le processus de décentralisation et d'obtenir l'engagement et l'appui de partenaires externes. Une Conférence du Pacte de stabilité sur la démocratie locale et la coopération transfrontalière tenue à Osijek a réaffirmé l'engagement en faveur de cet aspect important de la démocratisation et du renforcement de la confiance.

Toutes les missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est ont prêté leur concours aux projets de l'*Equipe spéciale sur la parité entre les sexes*. Du fait de l'institutionnalisation en cours de l'Equipe spéciale, l'OSCE cède progressivement ses fonctions d'administrateur principal au Centre régional de l'Equipe spéciale à Zagreb, qui travaille en étroite coopération avec le Secrétariat de l'OSCE à Vienne. L'Equipe spéciale contribue à l'amélioration durable de la situation dans le domaine de la parité entre les sexes au niveau régional en Europe du Sud-Est.

L'Initiative du Pacte de stabilité contre la *criminalité organisée*, a été élaborée avec l'appui des missions de l'OSCE sur le terrain et définit des normes conformes à l'*acquis communautaire* de l'Union européenne. A l'avenir, les missions de l'OSCE pourraient avoir pour rôle de contribuer à élaborer et à mettre en oeuvre des *plans d'action nationaux* en coopération avec l'Initiative et d'améliorer la coopération régionale en facilitant l'échange d'informations et l'harmonisation de la législation.

S'agissant des *armes légères et de petit calibre*, le Centre d'échange d'informations sur les petites armes du Pacte de stabilité à Belgrade travaille en étroite collaboration avec les missions de l'OSCE sur le terrain.

Dans le domaine des *médias*, l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur les médias a contribué à établir, dans les pays d'Europe du Sud-Est, des groupes de travail constitués de représentants des médias, des organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics. Une coopération plus étroite avec les missions de l'OSCE est prévue, notamment pour définir les priorités de la réforme législative et pour en assurer la mise en oeuvre.

COOPERATION AU NIVEAU DES SIEGES

Dans un discours prononcé à l'OSCE en mars, peu après avoir pris ses fonctions, le Coordonnateur

spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Erhard Busek, a donné un aperçu des réformes proposées et des objectifs que le Pacte s'était fixé pour l'année 2002. Dans le courant de l'année, il a fait part au Conseil permanent des réalisations du Pacte de stabilité et de ses activités futures.

Le Coordonnateur spécial a participé à la réunion des chefs de mission organisée par le Centre de prévention des conflits en juillet. Des experts du Secrétariat du Pacte de stabilité ont été invités à assister à une réunion régionale des chefs de mission à Skopje, où ils ont fait des exposés sur des domaines concrets devant faire l'objet d'une coopération accrue.

Cette coopération entre les participants se poursuit et elle est encouragée au niveau des Sièges.

EUROPE ORIENTALE

Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie

CONTEXTE

En 2002, il est apparu que le Gouvernement biélorusse s'efforçait de trouver une nouvelle base pour les activités de l'OSCE en Biélorussie.

Les quatre derniers membres internationaux ont dû quitter la Biélorussie entre avril et octobre et les fonctions du Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie ont été progressivement réduites.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie a eu un nombre limité d'activités en 2002. Il a, par exemple, participé à la coordination de la visite à Minsk du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la Biélorussie. Le Groupe de travail avait l'intention d'évaluer les progrès accomplis dans le processus de démocratisation et d'étudier l'avenir du Groupe de conseil et d'observation.

Evaluation du niveau de la coopération avec le Groupe de conseil et d'observation

Une série de réunions de haut niveau a été organisée pour évaluer le niveau de la coopération avec le Groupe de conseil et d'observation sur des questions juridiques et pour déterminer les domaines futurs de coopération. Les réunions ont eu lieu en mars entre le Chef par intérim du Groupe et le Ministre de la justice de la République de Biélorussie, le Président de la Cour constitutionnelle et le Président de la Cour suprême.

Des contacts analogues ont eu lieu entre le Président et le Vice-Président de la Chambre haute de l'Assemblée nationale et des experts de la Chambre basse. Ces réunions visaient à examiner le processus d'élaboration du *projet de loi sur l'Assemblée nationale* et du *projet de loi sur les administrations locales*.

PROGRAMME COMMUN COMMISSION EUROPEENNE/BIDDH SUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DEMOCRATISATION

Le premier *programme commun* de la Commission européenne et du BIDDH sur la promotion des droits de l'homme et de la démocratisation en Biélorussie a été terminé en février. Ce programme

consistait en sept objectifs concernant divers aspects de la construction de la société civile dans le pays.

Au cours des deux premiers mois de 2002, le programme comportait notamment :

- ***Une série de conférences sur les institutions publiques*** : Deux grandes conférences ont eu lieu à Minsk : l'une sur la notion d'autonomie locale en Biélorussie avec une large participation d'experts locaux et étrangers, et l'autre sur les sondages d'opinion publique et la politique publique.
- ***Un projet sur la gestion des prisons et une étude pilote des cas de tuberculose*** : Ce projet visant à améliorer le système pénitentiaire biélorusse a été mené à bien.
- ***Un programme sur le règlement des différends*** : Ce programme s'est terminé par une table ronde sur la création d'un centre de formation en vue de la prévention des conflits et de l'instauration de la paix.
- ***Formation à l'intention des partis politiques*** : La session marquant la conclusion du projet portait sur l'acquisition de connaissances en informatique ainsi que sur l'utilisation des outils informatiques modernes et s'est déroulée en présence de membres des partis politiques représentant une large gamme de la vie politique en Biélorussie.

ACTIVITES D'OBSERVATION

Système judiciaire

Le Groupe de conseil et d'observation a continué à suivre de près le respect des droits de l'homme par la Biélorussie et à faire rapport sur ce sujet ainsi qu'à aider les citoyens. La présence devant les tribunaux et l'observation des événements et démonstrations publiques étaient au centre des activités d'observation.

Développement des médias

Le Groupe de conseil et d'observation a également examiné la situation des médias et surtout les difficultés éprouvées par le secteur des médias non étatiques. Une attention particulière a été accordée au projet de loi sur les médias, après que le Ministre de l'information ait confirmé son intention

d'envoyer le texte aux experts internationaux pour examen et de tenir une audience publique à ce sujet.

NEGOCIATIONS POUR UN NOUVEAU MANDAT

Les efforts déployés par la Présidence en exercice portugaise de l'OSCE avec l'appui du Secrétaire général ont permis, à la fin novembre, d'ouvrir des négociations concernant un nouveau mandat.

Le 30 décembre 2002, le Conseil permanent a décidé de mettre fin aux activités du Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE le 31 décembre 2002 et d'ouvrir le Bureau de l'OSCE

à Minsk le 1er janvier 2003. Ses tâches seront les suivantes :

- aider le Gouvernement biélorusse à poursuivre la promotion d'institutions démocratiques, à consolider l'état de droit et à développer les relations avec la société civile conformément aux principes et engagements de l'OSCE
- aider le Gouvernement biélorusse dans ses efforts visant à développer des activités économiques et environnementales
- examiner ce processus et faire rapport avec précision à ce sujet.

Un nouveau *Mémoire d'accord* a été signé entre la Biélorussie et l'OSCE.

Mission de l'OSCE en Moldavie

CONTEXTE

Négociations politiques

La Mission de l'OSCE en Moldavie a joué cette année un rôle très actif et très important dans les négociations en vue d'un règlement politique entre le Gouvernement de la République de Moldavie et les autorités de la région de Transnistrie.

Les négociations entre les représentants des deux parties (la Moldavie et la Transnistrie) et les trois médiateurs (la Fédération de Russie, l'Ukraine et l'OSCE) ont repris à Kiev en juillet après dix mois d'interruption. Un document proposant une solution à la question de Transnistrie sur la base d'un modèle d'Etat fédéral a été présenté à Kiev par les médiateurs.

La proposition des médiateurs a constitué la base des réunions pendant le reste de l'année. Sur cette base, les parties ont examiné les thèmes et les articles d'un projet de document final sur le règlement général de la question de la Transnistrie. Parallèlement à ces réunions à cinq, des experts-économistes se sont également réunis.

Le processus de négociations a été affecté par les tensions entre le Gouvernement moldave et les autorités de la région de Transnistrie à la suite de modifications des arrangements douaniers et fiscaux en automne, moment où les deux parties se sont imposées mutuellement de nouveaux impôts et de nouvelles taxes. A la fin de l'année, les négociations avaient cependant repris avec des progrès limités concernant certaines dispositions de la proposition des médiateurs de Kiev.

Activités liées à la dimension politico-militaire

LA COMMISSION MIXTE DE CONTROLE

Des membres de la Mission ont assisté à toutes les séances hebdomadaires de la Commission mixte de contrôle, organe chargé de l'application des accords de cessez-le-feu de juillet 1992 et de la supervision des forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité. Ils ont participé activement à la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans la zone de sécurité.

Plusieurs questions demeurent préoccupantes, notamment :

- la présence d'institutions et d'unités de police moldaves dans la ville de Bendery, qui est égale-

ment sous le contrôle des autorités dans la région transnistrienne

- la poursuite de la fermeture, par les autorités transnistriennes, du pont réparé sur le fleuve Dniestr, près du village de Gura-Bicului
- l'exploitation par les agriculteurs moldaves de terres placées sous le contrôle de la Transnistrie.

Efforts pour résoudre les tensions

Particulièrement notables ont été les efforts visant à pacifier la situation qui est apparue lorsque les autorités transnistriennes ont essayé d'évacuer par la force un hôpital pénitentiaire pour tuberculeux, contrôlé par la Moldavie et situé sur son territoire. La Mission a déployé des efforts notamment en prenant des contacts directs avec les autorités de la Transnistrie mais elle n'avait toujours pas réglé le problème à la fin de l'année.

Aide apportée aux départements du Commandement militaire mixte

La Mission a appuyé le travail du Groupe de recherche de personnes disparues en lui fournissant du matériel et du logiciel informatique. Les membres de la Mission ont tenu des réunions régulières avec le Commandement militaire mixte et ont rendu des visites fréquentes aux groupes chargés du maintien de la paix. La Mission a fourni un ordinateur de bureau supplémentaire pour aider le Commandement militaire mixte dans ses activités.

SURVEILLANCE DE LA REDUCTION DES ARMEMENTS

Conformément à son mandat élargi à la suite du *Sommet d'Istanbul* de 1999, la Mission a facilité le retrait et la réduction des armements et des équipements russes de la région transnistrienne de la Moldavie.

En mars, une cellule de gestion du programme a été créée à la Mission et dotée d'experts des munitions et de personnel militaire supplémentaire, provenant des Etats donateurs appuyant le Fonds volontaire.

Ces Etats participants appuient financièrement les efforts de la Mission pour aider la Fédération de Russie à retirer ses troupes de Transnistrie et à poursuivre ses activités de destruction des armements.

Des technologies américaines et allemandes de destruction des munitions ont été importées dans le pays pour aider la Fédération de Russie à respecter ses engagements pris à Istanbul.

Malheureusement, les autorités de Transnistrie n'ont pas autorisé le transfert des équipements à la base militaire du Groupe opérationnel des forces russes de Kolbasna, où environ 40 000 tonnes de munitions sont entreposées.

Des rapports oraux et écrits ont été régulièrement faits aux Etats donateurs du Fonds volontaire.

Vérification de la destruction des armes

Des contacts fréquents ont été maintenus avec le Groupe opérationnel des forces russes en dépit de l'obstruction des autorités transnistriennes concernant les activités de retrait et de destruction. La Mission a observé et vérifié la destruction de 51 pièces d'équipement ne faisant l'objet d'aucune limitation au titre du Traité sur les *forces armées conventionnelles en Europe*.

En outre, la Mission a observé le départ de quatre trains de la région : deux chargés de munitions et deux contenant du matériel militaire. En novembre, une inspection a eu lieu pour vérifier la destruction prévue de 24 systèmes anti-chars.

Retards dans le retrait des armes légères et de petit calibre

Les plans initiaux de la Fédération de Russie auraient impliqué le retrait par air de plus de 40 000 armes légères et de petit calibre. Cependant, bien que les travaux de réparation de l'aéroport militaire du Groupe opérationnel des forces russes à Tiraspol aient été terminés, le retrait des armes légères et de petit calibre détenues par le Groupe opérationnel n'avait pas encore commencé en décembre 2002.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS LINGUISTIQUES

Appui aux langues ethniques dans les écoles

Les activités ont porté essentiellement sur les questions intéressant les écoles transnistriennes qui suivent un programme en langue moldave (roumaine). Au début de l'année, les autorités de la région transnistrienne ont menacé de fermer ces écoles. Les membres de la Mission ont essayé de parvenir à une solution en rencontrant directement le « Ministre de l'enseignement » transnistrien et le chef du Département de l'éducation de l'administration de la ville de Tiraspol. A la fin de l'année, les efforts de la Mission se poursuivaient.

La Mission a apporté son aide au Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ainsi qu'à ses projets visant à améliorer la connaissance de la langue du pays chez les personnes dont ce n'est pas la langue maternelle afin de promouvoir

l'harmonie sociale et interethnique. Ce projet a permis la formation de la plupart des professeurs de langue moldave pour les élèves de la septième à la seconde. En outre un manuel scolaire a été publié.

Instauration d'un dialogue sur la réforme de l'enseignement de l'histoire

La Mission a appuyé les séminaires du Conseil de l'Europe sur *l'enseignement de l'histoire en Moldavie*, à la suite des recommandations du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire de l'Europe au 21^{ème} siècle.

En décembre, la Mission a facilité une réunion entre des représentants du Bureau du Vice-Premier Ministre et le « Ministre de l'enseignement » transnistrien, en vue d'organiser un séminaire en Transnistrie en janvier 2003.

ELECTIONS

Evaluation des procédures électorales

La Mission a effectué une évaluation politique de l'élection du Bashkan (Gouverneur) de la région autonome de Gagaouzie en octobre et d'un deuxième scrutin un mois plus tard.

Les membres de la Mission ont suivi attentivement les préparatifs des deux tours des élections et se sont rendus dans presque tous les bureaux de vote. Les procédures de comptage des voix ont également été suivies dans plusieurs bureaux après la fermeture du scrutin.

DROITS DE L'HOMME

Suivi des droits des minorités et de la liberté de religion et d'expression

La Mission a continué à s'intéresser directement à l'évolution de l'affaire du Groupe Ilascu et a aidé la Cour européenne des droits de l'homme dans ses plans visant à mener une « enquête sur le terrain » en 2003. En outre, la Mission a répondu à un grand nombre de pétitions et de plaintes de citoyens des deux rives du Dniestr.

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Intensification de la lutte

La Mission a désigné en août un de ses membres actifs dans la lutte contre la traite des êtres humains. Elle a ainsi été en mesure de commencer la surveillance, la coordination et la promotion, ainsi que la création de capacités et d'institutions et l'élaboration de projets conformément aux engagements de l'OSCE dans le domaine de la parité entre les sexes et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Une étroite coordination a été établie avec l'Équipe spéciale sur la parité entre les sexes et l'Équipe spéciale sur la lutte contre la traite des êtres humains du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Emancipation des femmes

Afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et publique en vue des élections locales au printemps de 2003, la Mission a mis en oeuvre le projet intitulé *Les femmes peuvent le faire*. Avec une équipe de 28 femmes provenant d'ONG, de syndicats, de partis politiques et d'administrations locales le projet a concerné environ 370 femmes.

Cette activité a également facilité l'introduction d'un quota minimum de 30 pour cent de femmes dans les organes de prise de décisions des deux partis et sur les listes électorales. Des projets locaux concernant les mairies ont également été lancés.

Appui du plan d'action national contre la traite des êtres humains

Au cours de l'année, la Mission a poursuivi ses efforts en vue d'élaborer le *Plan d'action contre la traite des êtres humains*. Ce plan pourrait servir de base à un système national d'orientation vers les services appropriés.

En coopération avec le Ministère de l'intérieur, la Mission a facilité la participation de la Moldavie au Programme régional de *développement d'un module de formation à la lutte contre la traite des êtres humains à l'intention de la police*.

Réforme de la législation contre la traite des êtres humains

L'OSCE et ses partenaires ont fourni une assistance technique à la rédaction du *Code de procédure pénale* qu'il faut encore finaliser.

Aider les femmes et les enfants victimes de la traite

La Mission a établi une base de données sur les projets en cours visant à renforcer la coordination entre les ONG et les institutions nationales et internationales dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

En décembre, la Mission a accordé des ressources financières et techniques pour fournir un appui direct aux victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants. Les victimes et leurs enfants recevront une aide humanitaire et bénéficieront de possibilités d'éducation grâce à des bourses.

LIBERTE DES MEDIAS

Tout au long de l'année, la Mission a observé attentivement la situation des médias sur les deux rives du Dniestr, en particulier les efforts visant à réduire leurs activités.

Radio et télévision du service public

Au printemps 2002, la Mission a observé un certain nombre de protestations publiques à Chisinau, au sujet de la censure des médias, en particulier dans la société d'Etat *Télé-Radio moldavie*. Plusieurs journalistes et des hauts responsables de la société ont été remplacés.

La Mission et d'autres organisations internationales ont fourni des conseils pour une *Loi sur les médias* que le Parlement a adoptée en août. Aussi bien l'opposition que les experts internationaux ont fortement critiqué cette loi, parce que le Gouvernement gardait un contrôle sur les médias d'Etat.

Observation de la situation des médias

La Mission a observé le blocage des transmissions de la chaîne roumaine *First Romanian TV*, en dépit d'assurances officielles arguant le contraire. De même, en avril, le Conseil de coordination des services audiovisuels a refusé d'accorder une licence à la télévision moldave pour diffuser le programme de *TV Romania 2*. D'autres chaînes de télévision étrangères n'ont pas rencontré d'obstacles semblables.

La Mission a noté en décembre qu'une station de radio populaire en langue roumaine *Vocea Batatiei* s'est vue refuser une licence pour poursuivre ses émissions. Cette question a été résolue par la suite.

Plusieurs experts de la politique des médias et des représentants de l'opposition politique ont prétendu que ces mesures visaient à donner aux médias du gouvernement plus de latitude et d'influence au cours de la période précédant les élections locales prévues pour mai 2003.

Des problèmes analogues avec les journaux et les revues ont été notés par la Mission. Elle a suivi de près l'arrestation du directeur et d'un journaliste de l'hebdomadaire *Accente* en octobre pour motif de corruption et a fait des rapports à ce sujet. Il s'agit ici de l'exemple le plus frappant du contrôle strict dont les médias font l'objet.

Médias dans la région de Transnistrie

La situation des médias de Transnistrie a continué de susciter des inquiétudes à la Mission. En 2002, un journal d'opposition de gauche, *Glas Naroda*, s'est vu refuser l'accès à son imprimerie et a donc été obligé de se saborder. Un autre journal indépendant, *Novaia Gazetta* a été attaqué pour diffa-

mation. Les deux cas ont été étudiés attentivement par la Mission.

De manière plus positive, le Chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie a eu la possibilité de s'adresser à la population transnistrienne dans un entretien en direct et dans une discussion par téléphone d'une durée d'une heure et demie en décembre. Ce contact suivait les préoccupations exprimées au sujet de l'absence d'accès direct à la population transnistrienne par les médias.

La Mission a passé un contrat avec l'ONG « La Strada » pour offrir une assistance directe aux victimes de la traite des êtres humains. La première d'une série d'actions limitées mais à incidence rapide a été lancée. Au cours de la première phase de ce projet, qui est réalisé en coopération avec l'Organisation internationale des migrations, les femmes et les enfants particulièrement vulnérables ont été repérés et ont reçu des trousseaux d'aide humanitaire.

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

CONTEXTE

Le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, établi en 1999 après la clôture de la mission précédente en Ukraine consiste à planifier et à réaliser des projets en coopération avec les autorités pertinentes d'Ukraine.

La liberté des médias, la traite des êtres humains, l'établissement de normes juridiques dans l'armée et les questions d'environnement ont fait l'objet de projets précis.

Au cours de la période considérée, ce mandat a été rempli en fournissant une aide pour adapter la législation, les institutions et les politiques aux normes internationales.

REFORME JURIDIQUE

Adaptation de la législation

Le Coordonnateur des projets a continué à fournir une assistance à l'Ukraine pour mettre sa législation en conformité avec les normes européennes et internationales, ce qui a constitué l'activité principale dans ce domaine.

Après un examen de la législation existante au cours de la première phase de ce projet, l'accent a été progressivement mis sur la fourniture d'une aide pour l'élaboration d'une législation nouvelle.

Les activités menées dans ce domaine ont porté sur la législation actuelle concernant l'autonomie locale et des sujets relatifs aux projets du Bureau, à savoir le projet de loi sur le registre des personnes physiques et le projet de *Code de procédure administrative*.

Aide à l'application de la nouvelle législation

Le Coordonnateur des projets a aidé les autorités à faire connaître la nouvelle législation et a guidé les juges et d'autres hommes de loi pour son application. Des activités semblables ont été également menées à bien concernant les dispositions des conventions internationales pertinentes auxquelles l'Ukraine est partie.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Le Coordonnateur des projets a continué à fournir une assistance technique aux institutions indispensables à la primauté de droit, notamment la Cour suprême et le Bureau du Procureur général d'Ukraine.

Faciliter l'accès aux références juridiques

Un accent particulier a été mis sur le fait de faciliter l'échange et la diffusion d'informations relatives notamment aux décisions des plus hautes instances et à leur jurisprudence en utilisant des bases de données sur Internet. Un projet important a également été lancé, visant à aider la Cour suprême à créer une juridiction administrative.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Promotion des normes concernant les médias

Les efforts de promotion des normes internationales relatives à la liberté des médias visaient les journalistes, les juges et les juristes ainsi que le public au moyen :

- de publications
- de séminaires dans les régions
- d'émissions de télévision.

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Lutte contre la traite des êtres humains

En coopération avec l'OSCE/BIDDH, le Coordonnateur des projets a continué d'appuyer et de développer les permanences téléphoniques de conseil et d'assistance de six organisations non gouvernementales régionales. Une permanence téléphonique nationale gratuite a également été ouverte à Kiev.

Protection des témoins

Le Coordonnateur des projets a poursuivi son aide aux autorités ukrainiennes en ce qui concerne la criminalisation de la traite des êtres humains et le développement d'un programme de protection des témoins/victimes. Dans ce domaine, il a travaillé de l'OSCE en Ukraine a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales.

TRAVAIL AVEC L'ARMEE

Etablissement de normes

Un appui technique et un appui d'experts en vue de la création d'une police militaire dans les forces armées ukrainiennes a été poursuivi et mené à bien. Pour appeler l'attention sur le droit international humanitaire et le *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, une série de conférences et de séminaires ont été organisés à l'Académie nationale de défense ainsi que dans des garnisons de tout le pays.

BONNE GOUVERNANCE

Pour améliorer le fonctionnement des pouvoirs publics et renforcer la transparence, plusieurs projets ont été réalisés : il s'agissait notamment de fournir une assistance au Bureau du procureur et à d'autres institutions gouvernementales par l'intermédiaire de séminaires internationaux sur les stratégies de lutte contre le crime organisé.

Un appui a également été donné à la création de sites web des autorités régionales et locales.

ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre d'un projet sur l'introduction et l'application de la *Directive cadre de l'Union européenne sur l'eau en Ukraine* deux tables rondes ont été organisées, un guide sur la Directive cadre concernant l'eau a été publié et une analyse comparative de la législation existant en Ukraine a été effectuée.

Une assistance a été également fournie aux autorités gouvernementales et régionales pour l'application des principes de la *Convention d'Aarhus* concernant les problèmes environnementaux locaux.

CAUCASE

Bureau de l'OSCE à Bakou

CONTEXTE

Une des priorités en 2002 a consisté à consolider le Bureau dont les activités avaient commencé officiellement un an avant la période sur laquelle porte ce rapport.

Avec son nouveau chef, le Bureau s'est efforcé de développer l'application des principes de l'OSCE dans toutes les dimensions et dans tous ses engagements, avec un accent particulier sur la primauté du droit et la bonne gestion des affaires publiques.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Le Président azerbaïdjanais, des représentants de l'OSCE, des ONG et des communautés religieuses figuraient parmi les participants à la conférence - *Le rôle de la religion et des croyances dans une société démocratique* - afin d'examiner les larges incidences de cette question ainsi que des stratégies pour l'avenir. La conférence suivait un atelier qui s'était tenu plus tôt dans l'année et qui portait sur la question « *Comment assurer la liberté de religion et de croyance tout en combattant l'extrémisme : défis et pratiques en Azerbaïdjan* ».

Définition du rôle des forces de sécurité

A Bakou, une table ronde d'experts de l'OSCE et de plus de 30 représentants du Gouvernement a examiné la question du rôle des forces de sécurité dans les sociétés démocratiques. A la suite de cette table ronde, le chef du Bureau qui était l'invité d'une émission de télévision en direct a répondu aux questions du public concernant le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* et ses rapports avec la lutte contre le terrorisme.

Le Bureau a organisé et financé un stage de formation d'un an pour les gardes frontière d'Azerbaïdjan à l'Académie des gardes frontière polonaise de Ketrzyn.

Activités liées à la dimension humaine

ELECTIONS

Le référendum : promotion de la réforme électorale

Les débats télévisés concernant le référendum sur les amendements à la constitution ont été un des éléments les plus importants du travail du Bureau dans le domaine de la réforme électorale. La série de cinq tables rondes réunissant des membres du Gouvernement, des partis d'opposition et des ONG locales - présidées par le Chef du Bureau - ont été diffusées dans tout le pays sur la télévision d'Etat.

Les débats télévisés - dirigés par le chef du Bureau à Bakou - ont permis un échange de vues public sur les amendements proposés à la constitution azerbaïdjanaise devant une large audience.

Réforme de la législation électorale

Avec un objectif analogue visant à promouvoir l'alignement du pays sur les normes électorales internationales pertinentes, le Bureau s'est engagé dans le processus de réforme de la législation. Le projet de Code électoral a été examiné avec les autorités et revu conjointement par l'OSCE/BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Une visite d'experts, qui s'est tenue en novembre, a contribué à dynamiser ce processus.

Le processus de consultation publique sur cette nouvelle loi électorale a commencé par une première table ronde en décembre. Malheureusement, les partis de la coalition d'opposition ont décidé de ne pas y participer. Le but de ces réunions était de fournir une possibilité aux représentants des autorités nationales et internationales compétentes d'examiner la nouvelle législation avant son adoption par le Parlement.

APPLICATION DES LOIS

Renforcement des activités de la police

Tout au long de la période considérée, une attention particulière a été consacrée aux questions d'application des lois.

A la suite d'un séminaire sur l'éducation civique à l'intention de la police et des ONG, qui était appuyé par trois instructeurs de police de l'OSCE provenant de l'Ecole de police du Kosovo, une série de séminaires analogues dans une douzaine de centres régionaux d'Azerbaïdjan a été prévue pour 2003. Plusieurs autres séminaires de formation ont

été organisés à l'intention de membres de la police, des procureurs et des membres de la magistrature sur la question de la violence dans les foyers.

Pour évaluer la coopération future entre l'OSCE et l'Azerbaïdjan dans le domaine de la police, l'équipe consultative de l'OSCE chargée des questions de police s'est rendue à Bakou en septembre. Les relations entre la police et le public devraient bénéficier des recommandations et des directives qui en ont résulté.

DROITS DE L'HOMME

Renforcement des droits de l'homme

Le premier programme commun Commission européenne -BIDDH *pour la prévention des conflits et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Caucase* a donné lieu à plusieurs programmes importants en Azerbaïdjan.

Dans ce cadre, le Bureau s'est engagé dans les activités suivantes :

- une série d'activités de formation des ONG à l'observation des droits de l'homme
- la réforme du système pénitentiaire azerbaïdjanais, en organisant notamment un atelier sur les normes internationales relatives au traitement des prisonniers, à l'intention de représentants du Gouvernement et des ONG actives dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que du personnel et des détenues d'une prison pour femmes de Bakou.

Appui au défenseur des droits de l'homme en Azerbaïdjan

Le Bureau a suivi de près la mise en place de l'institution de médiateur. Il a organisé une conférence d'appui sur les perspectives que cette institution offre en Azerbaïdjan pour les institutions de l'OSCE et des partenaires extérieurs.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Importantes mesures concernant la protection de l'eau

Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le Bureau et le Gouvernement ont pris part au troisième séminaire préparatoire sur la *coopération en vue de l'utilisation durable et de la protection de la qualité de l'eau*.

A titre de mesure concrète de suivi, le projet d'une durée de trois ans concernant la *surveillance des cours d'eau du Caucase du Sud* a commencé. Des mesures normalisées de qualité et de quantité d'eau seront effectuées dans chacun des trois pays du Caucase du Sud. Le projet financera l'achat d'un équipement hydrologique de pointe ainsi que la fourniture d'une formation et de salaires à des chercheurs locaux. L'initiative, qui est patronnée par l'OSCE et le *Programme de l'OTAN La science au service de la paix* est considérée comme une première étape importante pour évaluer la qualité de l'eau dans les bassins des rivières Koura et Araks et formera la base des programmes futurs de purification de l'eau.

Objectif : Développement économique

Au cours de la période considérée, deux événements se sont produits, qui serviront de point de départ au Bureau pour ses activités futures dans le domaine économique :

- un décret présidentiel : *Elimination des obstacles au développement de l'activité des entreprises*, en septembre.
- l'adoption d'un programme d'Etat sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique pendant la période 2003-2005, qui a été présenté à une conférence nationale en octobre.

En coopération avec les organes nationaux pertinents et en coordination avec d'autres acteurs internationaux, le Bureau a commencé à concevoir des projets visant à fournir une assistance appropriée en vue d'atteindre ces objectifs.

Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie

CONTEXTE

Le mandat du Groupe d'assistance en Tchétchénie adopté en 1995 pour une période provisoire a été changé en 2001 et doit maintenant être renouvelé chaque année. Comme les années précédentes, le Groupe d'assistance a constitué en 2002 la seule présence indépendante sur le terrain d'organisations internationales en Tchétchénie (Fédération de Russie). Le mandat n'a cependant pas été renouvelé pour 2003 et le Groupe d'assistance a cessé d'exister à la fin de 2002.

Le Groupe d'assistance a utilisé la plus grande partie de ses ressources pour des activités d'observation et l'établissement de rapports. En outre, les activités visant à établir la primauté du droit et à protéger les droits de l'homme avaient un rang de priorité élevé.

Au cours de la période considérée, les principaux partenaires du Groupe d'assistance ont été l'administration tchétchène à Grozny ainsi que les autorités fédérales de la Fédération de Russie.

Afin de rester informé des derniers développements dans les domaines politique, économique et humanitaire, le chef du Groupe d'assistance a rencontré des représentants des autorités fédérales à Moscou ainsi que des autorités fédérales et locales en Tchétchénie. Il a également été en contact avec le Conseil consultatif tchétchène et la Commission constitutionnelle.

Le Groupe d'assistance a également rendu visite aux administrations locales tchétchènes dans diverses parties de la République : Grozny, Tolstoy-Yurt, Gudermes, Urus-Martan, Achkoy-Martan, Argum, Nozhay-Yurt et Shelkovskaya. Des liens étroits ont également été créés avec la partie haute de la région Terek à Znamenskoye. En plus d'informations et d'observations utiles, ces réunions ont permis d'obtenir d'autres résultats concrets et, notamment, d'aider le Groupe d'assistance à continuer à observer la situation sécuritaire en Tchétchénie.

DROITS DE L'HOMME : PERSONNES DISPARUES

Enregistrement de plus de 300 cas d'assassinats et de disparitions présumées

Le Groupe d'assistance est resté en contact étroit avec le Bureau du procureur tchétchène et ils ont échangé des données, notamment des statistiques sur les allégations de disparitions et d'exécutions signalées par la population locale. Depuis que le

groupe d'assistance de l'OSCE a ouvert son bureau en juin 2001, il a reçu des plaintes individuelles concernant 51 affaires d'exécutions extrajudiciaires et de 288 disparitions. Les plaintes recueillies par le Groupe d'assistance ne représentent qu'une petite partie des affaires envoyées au Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie chargé de veiller au respect des droits de l'homme en Tchétchénie, au Procureur de Tchétchénie, aux ONG actives dans le domaine des droits de l'homme et à d'autres organisations internationales.

Compte tenu de la situation en matière de primauté du droit en Tchétchénie, la grande majorité des personnes disparues n'ont jamais été retrouvées par les autorités.

Le Groupe d'assistance a appelé l'attention sur ces problèmes tant au plan national qu'au plan international. Des débats ont eu lieu avec le Bureau du procureur en Tchétchénie ainsi qu'avec le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie chargé de veiller au respect des droits de l'homme en Tchétchénie, les experts du Conseil de l'Europe travaillant à son Bureau et le Centre russe des droits de l'homme « Memorial » ainsi que d'autres organisations s'occupant des droits de l'homme.

DROITS DE L'HOMME : PERSONNES DEPLACÉES A L'INTERIEUR DU PAYS

Suivi du sort des personnes déplacées à l'intérieur du pays et se trouvant dans des centres de logement temporaires

L'OSCE a surveillé de près la situation humanitaire de la population et, en particulier, celle des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Depuis le début de 2002, des centres de logement temporaires ont été créés à Grozny et dans d'autres lieux pour remplacer les camps de tentes de Tchétchénie et d'Ingouchie. Deux des camps de tentes ont, par exemple, été démantelés en juillet 2002 à Znamenskoye et les personnes déplacées dans le pays ont été transportées dans les centres de logement temporaires, essentiellement à Grozny. Le Groupe d'assistance a affirmé, dans ses réunions avec les autorités locales et fédérales, que le principe du retour volontaire doit être respecté en permanence lorsqu'on transporte des personnes déplacées à l'intérieur du pays à Grozny ou dans d'autres endroits de Tchétchénie centrale et qu'un logement approprié devrait être préparé à l'avance pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui sont rapatriées. Un certain nombre de lacunes dans ce

domaine ont été signalées aux autorités par le Groupe d'assistance.

Le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie a visité à diverses occasions tous les centres de logement provisoire. La plus grande partie d'entre eux hébergeraient des centaines de personnes et n'avaient ni eau courante ni égouts. Les habitants ont eu des problèmes à obtenir des papiers d'identité corrects.

Le Groupe de l'OSCE a également appris que les personnes qui ont quitté les camps de tentes à Znamenskoye ne sont pas toutes arrivées aux centres de logement provisoire. Un grand nombre d'entre elles sont restées sur les lieux ou ont cherché abri auprès de parents ou d'amis dans la région du Haut Terek ou d'autres régions telles que l'Ingouchie, où des milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays vivent encore dans des camps et des logements improvisés.

Le Groupe de travail a obtenu une liste dressée par les autorités concernant les logements des personnes déplacées à l'intérieur du pays censés être habitables. Il a repéré un certain nombre de ces adresses après que leurs propriétaires aient quitté leurs camps de tentes à Znamenskoye en juillet. Ces études ont montré que moins d'un tiers étaient revenus dans leurs logements. Les autres ne pouvaient pas rentrer pour diverses raisons, notamment parce que d'autres familles occupaient leurs maisons.

Le Groupe d'assistance a régulièrement fait part de ses constatations sur la situation humanitaire avec les autorités locales et les acteurs humanitaires dans la région ainsi que les représentants des Etats participants de l'OSCE.

PROJETS DE READAPTATION DES PERSONNES DEPLACÉES DANS LE PAYS

Compte tenu des ressources limitées du Groupe d'assistance, ses activités humanitaires ont essentiellement porté sur des projets de réadaptation. En général, ces projets n'étaient pas faciles à exécuter en Tchétchénie à cause de la situation du pays en matière de sécurité.

Bon nombre des activités de réadaptation du Groupe visaient à aider les personnes déplacées dans le pays. La plupart des projets ont été élaborés dans les deux camps de Znamenskoye et après le transfert des personnes déplacées dans le pays, dans les centres de logements temporaires à Grozny. Ces projets ont mis en confiance les autorités locales et la communauté des personnes déplacées dans le pays à l'égard des activités du Groupe d'assistance.

Parmi les projets du Groupe d'assistance de l'OSCE, on peut citer :

Des jardins d'enfants

Cette activité a été lancée à Znamenskoye et financée par une contribution volontaire du Gouvernement turc. Le Groupe a poursuivi ce programme à Grozny pour environ une centaine d'enfants vivant dans des camps de tentes. Le programme a été ensuite financé par le budget du Groupe. Le Groupe d'assistance a également commencé à réaliser un projet visant à fournir des terrains de jeux et des salles de repos pour les enfants des personnes déplacées dans le pays et vivant dans les centres de logements temporaires de Grozny.

Réadaptation psychologique des enfants

Cette activité a commencé à Znamenskoye grâce à l'aide financière de la société allemande Wintershall AG. Elle a été reprise à Grozny par de nouveaux partenaires pour la réalisation et le financement.

Classes de jour à horaire prolongé pour les enfants

Ce projet à petite échelle avait pour but d'offrir un enseignement aux enfants et un appui financier aux professeurs dans les camps de Znamenskoye. Il a été poursuivi à Grozny.

Stages de qualification à l'intention des personnes déplacées dans le pays

Des stages de comptabilité et d'informatique ont été lancés à Znamenskoye. Originellement financés par une contribution volontaire du Gouvernement estonien, le projet a ensuite été financé par le Groupe d'assistance.

Vêtements d'hiver pour enfants d'âge préscolaire

Le Groupe a acheté des articles de première nécessité pour les enfants des camps de Znamenskoye. Il a lancé un projet de l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC) visant à distribuer des chaussures d'enfants.

Équipement pour l'hôpital pédiatrique de Grozny

Le Groupe a fourni deux générateurs d'oxygène et quatre écrans de contrôle à l'hôpital pédiatrique de la République.

PROJETS CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME ET UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Le Groupe d'assistance a examiné un certain nombre de programmes s'occupant de l'un des princi-

paux problèmes des personnes déplacées dans le pays et des résidents : la situation précaire en matière de droits de l'homme et le niveau très bas de connaissances juridiques et de moyens de défense.

Droits des personnes déplacées dans le pays

Une assistance juridique a été offerte aux personnes déplacées dans le pays par l'intermédiaire d'un projet de sensibilisation dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays sur la base d'un modèle de « formation des formateurs » du Centre des droits de l'homme « Memorial ». Ce projet était patronné par le Gouvernement britannique. Il visait également à former des personnes déplacées à l'intérieur du pays pour renforcer leur participation à la société civile.

L'ouverture d'un Bureau de conseil juridique et social à Grozny, en coopération avec le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et une ONG locale de Grozny était prévue pour le début de 2003.

Droits de l'homme dans les écoles tchétones

Le Groupe a lancé un projet en coopération avec le Ministère tchétonne de l'enseignement et le Conseil norvégien pour les réfugiés en vue d'inscrire les questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes des écoles tchétones.

Formation de la milice tchétonne aux droits de l'homme

Le Groupe d'assistance s'est félicité du transfert progressif des tâches d'ordre public des autorités fédérales au nouveau Ministère de l'intérieur tchétonne récemment créé. En coopération avec l'école de police du ministère et des ONG s'occupant des droits de l'homme, le Groupe d'assistance a développé un programme de formation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des milices tchétones récemment recrutées. L'application du programme a été gênée par des obstacles sécuritaires.

Association des avocats tchétones

Le Groupe a établi des contacts de travail avec l'Association des avocats tchétones. Patronné par le BIDDH, le Groupe d'assistance a appuyé l'achat de matériel de communication pour le bureau de Grozny de l'association. Des programmes de formation et d'appui ont également été élaborés.

CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Appui aux jeunes

Dans le cadre de ses activités humanitaires, le Groupe s'est attaché à renforcer la société civile en Tchétchénie. Il a copatronné et organisé le *Forum des jeunes civils - la jeune génération pour la paix et la reconstruction de la République tchétonne*, la première réunion officielle de jeunes depuis de nombreuses années.

Renforcer l'éducation et la culture

Dans le cadre de son programme pour la société civile, la direction du Groupe d'assistance a établi des relations de travail avec les trois universités de Grozny - l'Institut d'Etat pour le pétrole, l'Université d'Etat tchétonne et l'Institut pédagogique de Grozny. Ces universités regroupent près de 17 500 étudiants. Elles manquent cependant des moyens de communication élémentaires, d'Internet et de systèmes de téléphone.

Le Groupe d'assistance a appuyé des programmes comportant notamment la fourniture d'ordinateurs et de logiciels. Il a également établi des liens avec les musées et les archives de Tchétchénie. Le Gouvernement des Etats-Unis a fourni des fonds pour acheter 24 ordinateurs de la nouvelle génération pour la Faculté des technologies de l'information de l'Institut d'Etat du pétrole. La Finlande a fourni du matériel de conférence à l'Institut pédagogique de Grozny. L'Université d'Etat de Grozny a reçu des livres d'Autriche et du Canada. Il existe en outre un plan visant à fournir aux trois universités un financement de base afin de créer une imprimerie commune pour ces dernières.

Le Groupe s'est engagé à cofinancer la remise en état de deux écoles, l'une à Grozny qui serait prise en charge par l'ONG « Fondation des personnes dans le besoin » l'autre se trouve dans le village de Goragorsk, et sa rénovation est réalisée par le Centre pour la paix et le développement communautaire.

DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTÉ ISLAMIQUE

Le Groupe d'assistance a créé des relations de travail avec les plus hauts représentants de la communauté islamique de Tchétchénie, y compris le Mufti de Tchétchénie qui joue un rôle de modérateur dans la crise de la République. Le Groupe d'assistance a coparrainé la participation du Mufti de Tchétchénie à une conférence sur *Le rôle de la religion et de la croyance dans une société démocratique : moyens de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme*, organisée conjointement par le Gouvernement d'Azerbaïdjan et le BIDDH, en octobre, à Bakou. La direction du Groupe d'assistance a également participé à cette conférence.

Mission en Géorgie

CONTEXTE

La Mission a commencé à fonctionner en décembre 1992 et a des activités dans les domaines suivants :

- promotion d'un règlement pacifique des conflits en Ossétie-du-Sud et en Abkhazie
- observation et promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Géorgie, y compris en Ossétie-du-Sud et en Abkhazie
- promotion du développement de la société civile et des institutions démocratiques
- observation des développements économiques et environnementaux liés à la sécurité, depuis la mi-2002, lorsque la Mission a nommé un spécialiste à cette fin
- depuis l'an 2000, la Mission observe et fait rapport sur les mouvements à travers la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie et, depuis le début de 2002, elle a étendu l'opération à la portion ingouche de la frontière.

PROMOTION DU REGLEMENT DU CONFLIT ENTRE LA GEORGIE ET L'OSSETIE-DU-SUD

En dépit d'un regain de tension dans la zone du conflit en septembre et en octobre, le processus de règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie-du-Sud s'est poursuivi avec l'appui de deux mécanismes auxquels la Mission participe : la Commission mixte de contrôle (CMC) et les réunions de groupes d'experts sur les questions politiques. En 2002 ces réunions ont eu lieu plus régulièrement.

La Mission gère une subvention de l'Union européenne, qui a permis à la CMC de créer des secrétariats permanents, et qui a contribué pour une large part au succès des mécanismes de négociation.

Accélération des négociations

Des accords ont été conclus sur des aspects importants liés à des questions urgentes de sécurité, au relèvement économique et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi qu'aux réfugiés.

L'élaboration plus avant des programmes intergouvernementaux russo-géorgiens sur le relèvement économique dans la zone du conflit et sur le retour, l'intégration et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays a contribué au renforcement de la confiance et à la réconciliation entre les parties.

Progrès sur des questions politiques

La huitième Réunion du Groupe d'experts sur les questions politiques a eu lieu à Castelo Branco en octobre 2002 sur l'invitation de la Présidence en exercice portugaise de l'OSCE.

En dépit d'un regain de tension sur le terrain, la réunion et ses résultats ont été positifs et constructifs. Les parties ont été unanimes à reconnaître que les précédentes réunions d'experts et les discussions sur divers aspects du règlement politique, notamment l'examen d'un *projet de document intermédiaire*, avaient contribué au renforcement de la compréhension réciproque et à l'élargissement du champ de recherche de moyens mutuellement acceptables de régler le conflit, ce qui est garant de la continuité dans le processus de paix.

Le projet de document, qui a été examiné pour la première fois à la quatrième Réunion d'experts en juillet 2000, donne un aperçu des principes de base régissant les relations politiques et juridiques entre les parties.

Incidences sur la réforme économique

Les parties ont toutes reconnu que le relèvement de la zone de conflit jouait un rôle de plus en plus important dans le processus global de règlement du conflit.

A la suite de cette réunion, les parties ont confirmé qu'elles étaient intéressées à participer à un programme commun de taxation sur les marchandises transitant par l'Ossétie-du-Sud. Le produit de cette taxe irait à la population dans la zone du conflit.

REMISE DES PETITES ARMES

Depuis le début de l'opération en 2000, la Mission apporte son appui au programme de remise volontaire des petites armes et des munitions exécuté par les forces communes de maintien de la paix.

Projets en faveur des communautés qui remettent volontairement des armes

La Mission étudie actuellement de nouveaux plans pour la mise en oeuvre de projets en faveur des communautés dans la zone du conflit qui remettent volontairement des armes en vue de leur destruction.

Au cours de la période considérée, la Mission a supervisé plusieurs projets, notamment :

- la fourniture d'ordinateurs à une école de Tskhinvali

- la remise en état de tronçons de deux canaux d'irrigation approvisionnant en eau des villages tant géorgiens qu'ossètes
- la réfection d'un tronçon de route dans la partie Sud-Est de la zone du conflit. Cette route facilitera l'accès des villageois ossètes au centre administratif géorgien à Gori. Il est également envisagé de créer une ligne de bus à cette fin.

Transparence et supervision

La Mission a continué à superviser les forces communes de maintien de la paix dans la zone géorgio-ossète du conflit, en accordant une importance particulière à la transparence de leurs activités et à la coopération entre les parties.

Parmi d'autres questions liées à la sécurité, la Mission a administré un don de matériel de communication et de transport de l'Union européenne au Centre spécial de coordination, un organe commun géorgio-ossète où travaillent des policiers des deux parties.

La criminalité est une question de plus en plus préoccupante dans la zone du conflit et des incidents isolés pourraient déclencher des tensions ethniques et des violences.

La Mission insiste donc auprès des deux parties sur la nécessité de consentir davantage d'efforts pour travailler dans le cadre du Centre spécial de coordination.

APPUI AU REGLEMENT DU CONFLIT ENTRE LA GEORGIE ET L'ABKHAZIE

Ouverture retardée du Bureau des droits de l'homme à Gali

L'impasse politique et l'absence d'améliorations dans la situation de sécurité ont eu des répercussions négatives sur l'ouverture possible, avec la participation de l'OSCE, d'un Bureau des droits de l'homme dans le district de Gali en Abkhazie, conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation de l'ONU et de l'OSCE envoyée à Gali à la fin de l'an 2000.

Visite de la base de Goudaouta

Le 15 juin 2002, sur l'invitation des autorités militaires russes, une équipe de quatre experts militaires de l'OSCE a visité, à très bref délai, la base de Goudaouta en Abkhazie. Cette visite a servi à préparer le terrain pour d'éventuelles inspections ultérieures.

OPERATION D'OBSERVATION DES FRONTIERES PAR LA MISSION

A la suite de l'expansion géographique du mandat de la Mission pour qu'elle observe, outre la portion tchéchène de la frontière, les mouvements à travers la frontière entre la Géorgie et la République ingouche de la Fédération de Russie, une nouvelle base de patrouille a été créée sur cette partie de la frontière.

Réaction à une intensification des activités à la frontière

La période de la fin juillet à la fin août 2002 a été caractérisée par une nette intensification des activités dans la zone frontalière située à l'ouest de la base de patrouille de Girevi, à proximité de la frontière avec la Tchétchénie.

A plusieurs reprises, les patrouilles de l'OSCE ont observé des personnes traversant illégalement la frontière et des survols d'avions non identifiés et ont fait rapport à ce sujet.

Les mouvements dans la région de Girevi ont diminué, mais on a assisté, entre septembre et octobre 2002, à un regain d'activités le long de la partie orientale de la portion ingouche de la frontière.

Comme de coutume avec l'arrivée de l'hiver, l'activité le long de la frontière a considérablement diminué à la fin de la période considérée.

En décembre 2002, il a été décidé d'étendre l'opération d'observation de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie pour couvrir également sa portion daghestanaise.

Activités liées à la dimension humaine

DEMOCRATISATION

Elections

Le nouveau *Code électoral unifié*, adopté en 2001, a été largement mis à l'épreuve au cours des élections locales de juin 2002. La Mission et le BDDH ont participé, à titre informel, à l'observation du processus électoral.

Observation d'irrégularités

La Mission a constaté que, de manière générale, les élections locales avaient été caractérisées par des vices de procédure et des actes de violence isolés mais graves. Le scrutin a été retardé dans certaines villes et il a fallu procéder à de nouveaux et laborieux décomptes des suffrages exprimés. Quant aux élections législatives partielles de novembre 2002, leur administration a laissé à désirer et des violations des procédures électorales ont été constatées.

Préparatifs des prochaines élections

La Mission a joué un rôle de premier plan dans la création de plusieurs groupes de travail chargés de préparer les élections législatives devant avoir lieu en 2003 :

- un groupe de travail technique composé d'experts internationaux des élections, qui est chargé de coordonner l'assistance technique
- un groupe de travail constitué d'ambassadeurs, qui ont engagé un dialogue soutenu avec le Gouvernement géorgien
- en concertation avec ces deux groupes essentiellement internationaux, un groupe d'ONG géorgiennes a, fin 2002, constitué une coalition démocratique pour renforcer l'appui du public à des élections équitables et travailler avec le Gouvernement géorgien.

Avec le concours d'autres organisations représentées au sein du Groupe de travail technique, la Mission fournit des conseils techniques aux partenaires géorgiens chargés des élections.

ETAT DE DROIT

Suivi des réformes législatives

La Mission a continué à suivre les progrès réalisés dans le cadre de la réforme de la législation et des institutions en Géorgie. Elle a pris note en particulier de l'élaboration du *Concept pour la réforme des services de sécurité et d'application des lois de Géorgie* et du *Document d'orientation sur la réforme du système pénitentiaire*. Ces concepts esquisseraient des changements majeurs dans ces domaines. L'obtention des moyens nécessaires au financement des réformes reste toutefois un problème qui aura une incidence directe sur le résultat du processus.

Situation au sein du système pénitentiaire

La Mission a également pour rôle d'observer les conditions qui règnent dans les institutions pénitentiaires et d'établir des rapports à ce sujet. Du fait du manque de moyens, ces conditions sont très inférieures aux normes reconnues pour les bâtiments, l'hébergement, les équipements, les installations sanitaires, l'alimentation et les soins médicaux. En même temps, le Ministère de la justice a fait preuve de transparence en créant un Conseil de contrôle public, composé essentiellement de représentants d'ONG, pour observer la situation dans les institutions pénitentiaires et établir des rapports et formuler des recommandations à ce sujet.

DROITS DE L'HOMME

Appui au Bureau du défenseur du citoyen

La Mission continue de coopérer étroitement avec le Bureau du défenseur du citoyen et à appuyer son travail. Le défenseur du citoyen est de plus en plus

actif et visible et, bien qu'il ne dispose toujours pas de moyens financiers suffisants, il est de plus en plus souvent reconnu par les structures officielles.

Observation efficace par le Groupe de réaction rapide

Le Groupe de réaction rapide du Bureau du défenseur du citoyen a été créé dans le cadre d'un projet-pilote lancé en 2002 avec l'appui du BDDH et l'aide de la Mission. Ce groupe a effectué des visites surprise dans les centres de détention préventive et le Bureau du commandant militaire à Tbilissi, apportant clairement la preuve de la nature préventive de ses activités.

L'observation des centres de détention préventive a un effet dissuasif sur les mauvaises pratiques et conditions de détention. Une amélioration de la situation des détenus a été constatée dans les centres sous surveillance.

Observation de la situation des groupes minoritaires

La Mission a suivi de près la situation des groupes religieux minoritaires, tant sur le terrain que dans les salles d'audience des tribunaux. La situation des minorités religieuses a empiré en dépit d'une politique officielle autorisant la diversité religieuse. Les instigateurs, des extrémistes orthodoxes, semblent agir en toute impunité. La Mission suit avec attention les procès à ce sujet.

Elle a fourni un appui logistique et administratif aux activités menées par le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales en Géorgie visant à favoriser une meilleure intégration des habitants de la région de Samtskhe-Javakheti dans la société géorgienne. Depuis juin 2002, la Mission héberge, pour ce projet, un attaché de liaison du Haut Commissaire pour les minorités nationales.

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

En l'an 2000, la Géorgie a signé la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (la Convention de Palerme)* et ses protocoles sur le trafic illicite de migrants et la traite de personnes. Ces documents n'ont toutefois pas été ratifiés. En Géorgie, la traite des êtres humains n'est ni définie ni considérée comme un délit pénal.

Facilitation de la lutte contre la traite des êtres humains

La Mission participe régulièrement, au côté des principaux ministères et d'ONG, au Comité directeur pour l'appui d'un projet de l'OIM visant à alerter le public sur les dangers des migrations irrégulières et de la traite des êtres humains. En outre,

la Mission a pris l'initiative de créer un groupe de coordination visant à impliquer directement un plus grand nombre d'ONG, organisations internationales et missions diplomatiques dans la lutte contre la traite.

Législation contre la traite des êtres humains

A l'appui de la ratification de la *Convention de Palerme*, la Mission a facilité sa traduction en géorgien. Dans le même but, elle a aidé le Ministère de la justice à rédiger des amendements au Code pénal visant à définir la traite dans la législation géorgienne et la qualifier d'infraction pénale.

AUTRES ACTIVITES LIEES A LA DIMENSION HUMAINE

La Mission a apporté son soutien à six projets aux multiples facettes qui ont transcendé les barrières ethniques et incorporé des aspects liés aux médias, à la condition de la femme, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, à la diplomatie civique, aux droits de l'homme et à la jeunesse. La Mission prête également son concours à l'établissement de liens transfrontaliers entre journaux de femmes au Caucase et à des ateliers sur les médias, le règlement des conflits et le rôle des femmes dans l'établissement de rapports et le renforcement de la confiance après un conflit.

Administration de quatre projets en faveur des droits de l'homme en Abkhazie.

En 2002, la Mission et ses partenaires ont administré plusieurs projets sur les droits de l'homme, notamment :

- des projets relatifs aux médias, tels que l'échange de journaux et de bulletins électroniques d'agences de presse géorgiens et abkhazes
- la formation de femmes journalistes abkhazes
- un programme de formation des jeunes aux droits de l'homme
- un programme local de télévision sur les droits de l'homme.

Activités liées aux dimensions économique et environnementale

La Mission a entamé ses activités concernant les dimensions économique et environnementale à la fin de l'été 2002. Depuis, elle a davantage axé ses efforts sur l'observation des problèmes économiques et environnementaux du point de vue de la sécurité.

Elle s'est notamment intéressée aux secteurs du gaz et de l'électricité, à l'impact économique et environnemental du transport du pétrole à travers la

Géorgie, et à la dynamique de la sécurité économique en Ossétie-du-Sud et dans la région de Samtskhe-Javakheti.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Il convient de sensibiliser davantage le public aux perspectives de relèvement économique de la Géorgie. A cet égard, la Mission entend jouer un rôle important dans le dialogue entre les institutions nationales et internationales qui soutiennent le processus de stabilisation.

Les initiatives de la Mission en faveur de la *bonne gouvernance et de l'autodétermination au niveau local* ont complété d'autres efforts de la communauté internationale et la campagne anticorruption du Gouvernement géorgien.

La Mission a commencé à s'intéresser aux conséquences économiques et sociales du retrait en cours des bases militaires russes de Géorgie. Ce processus a été engagé à la suite de la *Déclaration commune de la Fédération de Russie et de la Géorgie*, adoptée le 17 novembre 1999 au *Sommet de l'OSCE à Istanbul*.

ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

Promotion d'une meilleure gestion de l'eau

La Mission a facilité la conclusion d'un accord entre le Programme de l'OTAN *La science au service de la paix* et l'OSCE portant sur le financement de 30 stations de contrôle qui seront installées le long des rivières Kura et Araks.

La création d'un organe de contrôle chargé de planifier et d'organiser des projets relatifs à l'eau dans la région est actuellement envisagée dans le prolongement d'un séminaire de suivi de trois jours sur *les questions relatives aux eaux transfrontières dans le Sud-Caucase*.

Initiatives visant à se débarrasser de manière sûre de stocks militaires excédentaires

La Mission a administré et supervisé un important projet visant à transformer en engrais 400 tonnes de propergol, ce combustible représentant un risque majeur pour la population locale et l'environnement.

A la fin de la période considérée, la Mission avait quasiment achevé les préparatifs d'un nouveau projet visant à démanteler et à recycler plusieurs tonnes de différents types de munitions d'artillerie et de bombes aériennes.

En même temps qu'une menace majeure pour l'environnement, ces munitions pourraient constituer une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes, d'autant plus que les munitions d'artillerie anti-aériennes, anti-chars et antipersonnelles ne sont pas stockées dans des conditions suffisantes de sécurité. La Mission considère sa participation au démantèlement et au recyclage des munitions non seulement comme une activité s'inscrivant dans le cadre de la politique de l'OSCE pour la protection de l'environnement, mais également comme une contribution concrète à la politique de l'OSCE en matière de lutte contre le terrorisme.

Bureau de l'OSCE à Erevan

CONTEXTE

Le Bureau de l'OSCE à Erevan a été établi en mars 2000 pour promouvoir la mise en oeuvre des principes et des engagements de l'OSCE dans toutes les dimensions. A partir de 2002, le Bureau a commencé à oeuvrer dans le domaine de la coopération militaire et en matière de sécurité.

Avec l'appui d'un représentant du Conseil de l'Europe, qui a emménagé en 2002 dans les locaux de l'OSCE à Erevan, le Bureau a travaillé en étroite coopération avec les autorités arméniennes en vue de les aider à exécuter un certain nombre d'engagements, notamment une vaste gamme de réformes législatives concernant le *Code électoral*, la *Loi sur les médias*, le service militaire alternatif et le médiateur.

Le Bureau a coordonné avec succès les activités de la communauté internationale dans un certain nombre de domaines tels que la lutte contre la corruption, les élections, la traite des êtres humains et les droits de l'homme. Son rôle de facilitateur entre le Gouvernement, le Parlement, la société civile et les médias est également particulièrement apprécié.

La ratification et la première étape de la mise en oeuvre de la *Convention d'Aarhus* ont constitué un bon exemple du succès du Bureau.

Un autre succès remporté par le Bureau en 2002 a été le *spectacle itinérant sur les droits de l'homme*. Lancé par l'OSCE et le BIDDH en 1999, ce projet vise à sensibiliser davantage le public aux droits de l'homme dans l'ensemble du pays. L'équipe chargée du projet se rend dans les régions les plus reculées d'Arménie en vue de présenter des exposés sur des thèmes sélectionnés intéressant les droits de l'homme. Un film est projeté, suivi d'un débat et d'explications données par l'expert. Ce spectacle s'adresse notamment aux professeurs, aux prisonniers, aux gardes frontières, aux organes chargés de l'application de la loi, aux étudiants ainsi qu'aux ONG.

Activités liées à la dimension politico-militaire

BONNE GOUVERNANCE

Une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption

Le Bureau a continué de coordonner les activités de la communauté internationale eu égard à l'élaboration d'une *Stratégie de lutte contre la cor-*

ruption pour l'Arménie. Des experts internationaux et nationaux, recrutés grâce à une aide financière de la Banque mondiale en vue d'arrêter les détails de cette stratégie, ont présenté leur rapport final au Premier ministre à la fin de juillet 2002.

Ce rapport a été examiné en Conseil des ministres. Entre-temps, le Gouvernement a entrepris d'adopter un *Plan d'action* plus court et ciblé, au sujet duquel la communauté internationale a émis des avis.

Une vaste gamme de compétences internationales

Durant toute la période, le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe d'experts et a, avec le concours de partenaires internationaux, organisé une série d'ateliers sur des thèmes et des questions spécifiques. Des experts internationaux ont présenté des exemples concrets de lois et d'institutions utilisées dans d'autres pays pour lutter contre la corruption et ont examiné des moyens d'adapter ces expériences à l'Arménie.

Le Bureau a également aidé à la création d'une coalition de quelque 30 ONG inquiètes de l'ampleur prise par la corruption dans le pays. Une fois la stratégie adoptée, cette coalition aura un rôle déterminant à jouer tant en matière d'appui que de contrôle de sa mise en oeuvre. Le Bureau a, avec USAID, commandé et publié un important sondage d'opinion sur la corruption dont les résultats ont fait l'objet d'une large publicité.

REFORME LEGISLATIVE

Le Bureau a continué de fournir un appui, une assistance et des avis en faveur de la réforme des lois dans des domaines tels que le médiateur arménien, les élections, le code pénal, les amendements constitutionnels, la police, les médias et les ONG. Le détachement, au début de l'année, d'un représentant du Conseil de l'Europe auprès du Bureau a facilité et renforcé les activités de ce dernier.

ELECTIONS

Préparation détaillée des élections de 2003

Le Bureau a coordonné les activités des partenaires locaux et internationaux en matière électorale. L'OSCE et des partenaires internationaux ont fourni au Gouvernement et à l'Assemblée nationale des avis sur la modification de la législation électorale dans la perspective des élections locales, présidentielles et législatives.

Des relations de travail étroites ont été maintenues avec la Commission électorale centrale. Un important atelier a été organisé en mai 2002 afin d'examiner les projets d'amendements au Code électoral. Le Bureau a également élargi et approfondi ses contacts avec les partis politiques du pays.

Analyse des élections locales

Avec l'appui du BIDDH et de membres des communautés internationale et nationale, le Bureau a effectué une analyse politique des élections locales d'octobre 2002 en Arménie sur la base de laquelle un certain nombre de recommandations ont été faites à la Commission électorale centrale. L'une de ces recommandations, l'amélioration et le contrôle des listes électorales, fait déjà l'objet d'un examen par le Bureau en coopération avec le Groupe de travail sur les élections.

PERSONNES DEPLACÉES A L'INTERIEUR DU PAYS

Le Bureau a continué de prendre part aux activités d'un groupe de travail sur les personnes déplacées et les réfugiés. Ce groupe travaille également en étroite collaboration avec le Département pour les questions de migration et de réfugiés. Le Bureau s'emploie essentiellement à combler les lacunes en matière législative et à appuyer un projet exécuté par le Conseil norvégien pour les réfugiés visant à établir une cartographie des personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de conflits.

QUESTIONS MILITAIRES ET DE SECURITE

Au cours de l'année 2002, le Bureau a couvert plus largement les questions militaires et de sécurité et a entamé des pourparlers avec les ministères en vue de déterminer les domaines d'une éventuelle coopération. La première tâche consiste à examiner les aspects militaro-civils de la sécurité à un niveau local de manière, à long terme, à régler des questions de sécurité plus larges. Dans le même temps, le Bureau a étudié d'autres moyens d'apporter son concours à la lutte contre le terrorisme.

Intérêt accru pour les questions relatives à la sécurité

Outre le soutien apporté à un séminaire sur le *Code de conduite* et à un *Atelier canado-arménien* sur les mines terrestres antipersonnel, le Bureau a organisé un atelier sur l'identification de documents frauduleux au cours duquel des experts internationaux ont pris la parole.

Le Bureau a prévu d'organiser un grand atelier sur le blanchiment de capitaux au printemps 2003. La possibilité d'organiser un atelier spécialisé consa-

cré à la criminalité informatique a également été examinée.

A la demande de l'Association des jeunes avocats arméniens, le Bureau, par l'intermédiaire du BIDDH, a offert les services d'un conférencier sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme et aux droits de l'homme pour la conférence qu'elle a organisée en septembre 2002.

Promotion d'une alternative au service militaire

Le Bureau continue de s'intéresser à l'évolution du nouveau projet de loi sur le service militaire alternatif, un sujet qui a également son importance pour l'observation des libertés religieuses et l'objection de conscience. Les avis émis par les experts d'un groupe de travail du BIDDH ont été transmis à la fin de l'année à la Commission de l'Assemblée nationale chargée de ce dossier ; d'autres activités conjointes sont prévues pour 2003.

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Elaboration d'une nouvelle législation sur la liberté de l'information

Un atelier sur la liberté de l'information, dirigé par le Bureau, a permis de créer un groupe de travail mixte réunissant des représentants des médias, du Gouvernement et du Parlement, chargé d'élaborer une loi en la matière. La nouvelle *Loi sur la liberté de l'information* a fait l'objet d'une première lecture devant l'Assemblée nationale en octobre et la nouvelle version sera présentée en seconde lecture au printemps 2003. Au cours de cette période, le Bureau s'est beaucoup occupé de coordonner les compétences internationales et de faciliter la tenue de réunions.

Contribution à une nouvelle législation sur les médias

En 2002, le Bureau a, en collaboration avec le Ministère de la justice et des partenaires internationaux, facilité des débats publics sur le projet de *Loi sur les médias*. Par la suite, par le biais du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, des experts ont donné leur avis sur ce projet, qui a été présenté à l'Assemblée nationale à la fin de la période considérée. Le Bureau poursuivra ses efforts en vue de garantir l'adoption de cette loi conformément aux engagements de l'OSCE.

Entre-temps, des experts du Conseil de l'Europe et le Bureau se sont employés à promouvoir les amendements à la *Loi sur la radio et la télévision* existante.

OBSERVATION DES MEDIAS

En coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Conseil de l'Europe, le Bureau a suivi de très près la situation eu égard à la liberté des médias en Arménie. La gamme de ses activités a couvert les cas d'agression de journalistes, le suivi et l'établissement de rapports sur les procès intentés aux médias ainsi que les enquêtes qui s'en sont suivies.

L'attribution de fréquences de radiodiffusion a notamment fait l'objet de l'attention toute particulière du Bureau compte tenu du fait que deux chaînes télévisées (*AI + et Noyan Tapan*) ont perdu leurs fréquences pendant l'appel d'offres en avril. Le Bureau a suivi de très près toutes les procédures judiciaires relatives à cette affaire et a établi des rapports à ce sujet. Cette affaire a été soumise pour examen à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Un autre appel d'offre a été lancé en octobre 2002 et le Bureau a de nouveau suivi les événements.

Soutien aux journalistes

Grâce à une aide financière du Gouvernement allemand, le Bureau a été en mesure d'appuyer la création officielle de l'Association internationale des journalistes du Caucase-du-Sud, qui a tenu sa conférence inaugurale en Géorgie en novembre 2002.

Dans le cadre de ce projet, deux réunions de travail ont été tenues dans la perspective de la publication du document intitulé *Les médias dans le Caucase-du-Sud à l'ère post-soviétique*.

Le Bureau a remis un prix annuel à un journaliste au cours de la cérémonie annuelle de remise des prix du Club de presse d'Erevan.

Activités liées à la dimension humaine

Le Bureau a été chargé de mettre en oeuvre six grands projets du BIDDH. En ce qui concerne la sensibilisation du public aux questions des droits de l'homme, 22 documentaires télévisés, dont cinq émissions d'entretiens sur des thèmes liés aux droits de l'homme, ont été produits et diffusés. En utilisant ces moyens audiovisuels, le Bureau a organisé un « spectacle itinérant » de sensibilisation du public au cours duquel des vidéos ont été projetées et leur contenu débattu en milieu rural, dans les universités, les écoles, les prisons et les organismes chargés de l'application de la loi.

REFORME DES PRISONS

Perfectionnement du personnel pénitentiaire

Dans le cadre de la réforme des prisons, des cours de perfectionnement sont actuellement dispensés au personnel pénitentiaire (à la suite du transfert du système pénitentiaire du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice), des services sociaux et psychologiques sont établis au sein des établissements pénitentiaires et un groupe, composé de membres de la société civile, chargé d'observer les lieux de détention est constitué.

La réforme du système carcéral des femmes et des enfants est en cours. Un projet sur la démocratisation des organismes d'application de la loi a été en outre lancé avec succès.

DROITS DE L'HOMME

Amélioration du système d'inscription des citoyens

Dans le cadre du projet visant à mettre en place un nouveau système d'inscription des citoyens, trois nouveaux projets de loi ont été préparés et présentés à l'Assemblée nationale pour examen.

Examen des questions de parité entre les sexes

Le Programme d'éducation aux droits des femmes destiné aux jeunes femmes et comprenant un enseignement en matière de parité entre les sexes dispensé dans les universités et les écoles a été poursuivi. Un cours de formation des formateurs en matière des droits des femmes a été conçu à l'intention des jeunes femmes de ces régions.

Observation des droits de l'homme

Le Bureau a continué d'observer la situation des droits de l'homme en Arménie. Ces derniers mois, son attention s'est essentiellement portée sur :

- la liberté religieuse
- les objecteurs de conscience
- le maintien de la peine de mort
- les allégations de torture et de mauvais traitements au sein de l'armée et du système pénitentiaire.

Bon nombre des affaires suivies par le Bureau ont été portées à sa connaissance par des plaignants individuels. Chaque fois que le Bureau s'est adressé aux institutions gouvernementales concernées, on lui a toujours répondu de manière ouverte et utile.

Le nombre de cas individuels continue à augmenter

Le Bureau a engagé un juriste à temps partiel pour aider à traiter le nombre croissant d'affaires d'abus des droits de l'homme. Il a également organisé un

atelier régional de formation pour d'autres présences de l'OSCE sur le terrain dans le Caucase-du-Sud en vue d'échanger des données d'expérience et les meilleures pratiques dans ce domaine.

Minorités nationales

Un atelier sur les minorités nationales a été organisé pour la première fois grâce à la coopération et à un apport financier du Gouvernement britannique. Cet atelier a donné une série de propositions pour des travaux futurs. En outre, deux ouvrages sur les questions relatives aux minorités ont été publiés avec l'appui du Bureau.

Observation des droits de l'homme par les ONG

Un projet de formation élaboré par des ONG a donné lieu à l'établissement de quatre rapports sur l'observation des droits de l'homme, qui ont examiné la situation au sein des tribunaux, de l'armée, des établissements d'enseignement supérieur et du système pénitentiaire.

Lutte contre la traite des êtres humains

Le Bureau a participé de manière active aux travaux de la Commission étatique interinstitutionnelle sur la lutte contre la traite et a axé ses activités sur le sous-groupe chargé de la législation qu'il a dirigé. Il a également co-organisé une action commune visant à sensibiliser le public à cette question, notamment par le biais d'une exposition itinérante d'affiches intitulée *L'Europe unie contre l'esclavage*.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Garantir la qualité de l'eau

Le Bureau a travaillé en collaboration avec les délégations arméniennes et les a accompagnées au *Séminaire préparatoire tenu à Bakou et au Forum économique tenu à Prague*. Au cours de ces réunions, des projets sur la qualité et le contrôle de l'eau ont été approuvés. Le Bureau a, par la suite, travaillé en collaboration avec les organisations partenaires arméniennes à l'exécution de ces projets.

Centre Aarhus

Faisant suite aux travaux menés par le Bureau visant à faire en sorte que l'Arménie ratifie en 2001 la *Convention d'Aarhus*, un Centre public d'informations environnementales a été ouvert en mars 2002 dans les locaux du Ministère de la protection de la nature. Le Bureau a aidé à inciter les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que les citoyens à utiliser ce Centre.

Avec l'appui du Bureau, un répertoire d'organisations environnementales a été publié.

Il s'agit là d'un exemple unique de coopération réussie entre le Gouvernement, les ONG et la communauté des donateurs. Ce Centre est dirigé par un Comité d'experts composé de représentants du Ministère et des ONG, assisté d'un Comité consultatif des donateurs.

Promouvoir une réforme économique

Un important *Atelier sur la politique de la concurrence* a été organisé en septembre à l'initiative du Bureau. Les recommandations formulées à l'issue de cette manifestation ont été distribuées aux participants et un site Web a été récemment créé.

Le Bureau a activement participé aux travaux conduits par le PNUD sur une stratégie de réduction de la pauvreté pour l'Arménie. Dans le cadre de ce projet, le Bureau s'est essentiellement employé à encourager les réformes sociales en faveur d'une réduction crédible de la pauvreté. Parmi les domaines qui font l'objet d'un examen approfondi figurent l'ancien Code du travail, la législation économique ainsi que les politiques de réinsertion et de perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la conférence de Minsk est saisie

L'exécution du mandat du Représentant personnel du Président en exercice est étroitement liée aux tâches relevant du Groupe de Minsk et de ses coprésidents.

Les activités prévues dans le cadre du mandat facilitent le progrès des négociations visant à mettre fin au conflit armé.

En 2002, le Bureau a intensifié ses activités visant à promouvoir les mesures de confiance. Il a prêté son concours à un projet sur le partage de l'eau dans la partie septentrionale de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en facilitant des visites et des consultations transfrontières entre spécialistes du déminage et d'autres domaines. En coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, le Bureau a également poursuivi ses efforts visant à faire libérer les prisonniers de guerre.

Au cours de cette période, le Bureau du Représentant personnel a joué un rôle important dans la promotion du processus de paix sur le terrain.

Il a continué à jouer un rôle actif entre les parties et a maintenu des contacts de part et d'autre et à tous les niveaux politiques et militaires. Les informations obtenues grâce à ces contacts ont été transmises au Président en exercice pour l'informer de tous les faits nouveaux intéressant le conflit. Le Bureau a également fait office de messenger entre les parties.

Le Bureau a aidé à prendre les dispositions nécessaires pour la visite du Président en exercice en mars. En juin, le Bureau a également joué un rôle important dans la visite que le chef de la délégation des Pays-Bas auprès de l'OSCE a effectuée dans la région dans la perspective de la Présidence néerlandaise en 2003. Le Bureau continue à prêter son concours aux coprésidents du Groupe de Minsk. Cette aide est particulièrement importante au Haut-Karabakh, où il n'existe pas de représentation diplomatique.

L'observation du cessez-le-feu a normalement lieu deux fois par mois

Ces activités contribuent à la stabilité le long de la ligne de contact et de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Au cours de la période considérée, 21 opérations d'observation ont été menées au to-

tal, dont cinq à la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et 16 sur la ligne de contact.

Au cours de la période considérée, toutes les parties ont à diverses reprises demandé une observation en des points spécifiques afin de réduire les tensions locales.

Il s'agit là d'une marque de confiance et de respect à l'égard du rôle du Bureau.

L'importance de l'observation

Ces activités fournissent au Président en exercice et aux membres du Groupe de Minsk des informations précieuses concernant la situation sur le terrain. Elles permettent aussi aux coprésidents de se faire une idée de la situation sur place.

L'observation constitue également une importante mesure de renforcement de la confiance. Les commandants locaux des parties adverses ont la possibilité de communiquer à l'aide du matériel radio de l'OSCE et peuvent de cette façon dissiper tout malentendu.

Les activités d'observation menées à la frontière offrent l'avantage supplémentaire qu'elles permettent aux représentants des autorités locales de se rencontrer. Au cours de ces réunions, ils s'efforcent de résoudre certains des problèmes aigus auxquels est confrontée la population locale.

Autres contacts de l'OSCE dans la région concernant les questions humanitaires en général

Le Bureau a maintenu ses contacts et poursuivi son étroite coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations internationales et ONG.

Clarification du sort des prisonniers de guerre

Le Bureau s'est intéressé particulièrement au sort des civils et du personnel militaire qui avaient été détenus au cours du conflit.

En 2001, les parties s'étaient mises d'accord pour libérer les nouveaux prisonniers militaires et civils le plus rapidement possible après leur arrestation. En 2002, neuf détenus au total ont été remis à l'autre partie.

Toutes les libérations se sont effectuées sous l'égide du CICR, conformément aux règles applicables en la matière et, chaque fois, le Bureau a coopéré étroitement avec le CICR.

Le Bureau est le seul organe permanent sur place qui s'emploie à résoudre le conflit

Le Bureau est une source majeure d'informations dans ce domaine pour le Président en exercice et les structures de l'OSCE. De nombreuses délégations de haut niveau et organisations demandant au Bureau des informations sur l'évolution du processus de paix. Au cours de la période considérée, de telles séances d'information ont été organisées à l'intention du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

Préparatifs en vue de nouvelles solutions pour la consolidation de la paix

Le Bureau participe activement à la mise en oeuvre des principes directeurs des coprésidents, même si la population locale n'en est pas nécessairement consciente. Le Bureau recueille les réactions à ces développements et prépare le terrain pour de futures initiatives. Ce contact a été établi grâce à une série de réunions avec toutes les parties, à tous les niveaux du gouvernement et du pouvoir, ainsi que dans le cadre même de l'observation. Ces activités renforcent constamment les coprésidents dans leur volonté de trouver une solution pacifique au conflit du Haut-Karabakh.

Groupe de planification de haut niveau

Le Groupe de planification de haut niveau a été créé conformément aux décisions du Sommet de l'OSCE (à l'époque, la CSCE), qui s'est tenu à Budapest en 1994, dans le but d'intensifier l'action en ce qui concerne le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie.

Conformément à son mandat évolutif adopté par le Président en exercice le 23 mars 1995, le Groupe de planification de haut niveau fait au Président en exercice des recommandations sur l'élaboration d'un plan concernant la création, la structure et les opérations d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE. En outre, il émet des recommandations sur les points suivants, notamment : importance et caractéristiques de la force, commandement et contrôle, logistique, affectation d'unités et de ressources, règles d'engagement et arrangements avec les Etats contributeurs.

Le Chef du Groupe de planification est nommé par le Président en exercice auquel il fait rapport directement et dont il reçoit des instructions. Il est chargé de l'exécution du mandat du Groupe ainsi que de l'organisation et de l'administration des travaux et du personnel. Il assure la liaison, le cas échéant, avec les coprésidents du Groupe de Minsk, avec le Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie, et avec les Etats contributeurs.

Le Groupe de planification est composé de militaires détachés par les Etats participants de l'OSCE et de personnel non militaire employé par le Secrétariat de l'OSCE. Le Groupe de planification, qui comprenait initialement 35 personnes, en compte actuellement neuf.

Dans le cadre de ses activités de planification, le Groupe a mis au point un concept de force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE, devant être déployée dans la région du conflit. Ce concept recouvre quatre options, dont trois prévoient d'associer forces de maintien de la paix armées et observateurs militaires non armés et la quatrième correspond à une mission d'observateurs militaires non armés.

Dans l'esprit de son mandat, au cours de la période considérée, le Groupe de planification a maintenu et développé ses contacts avec les institutions et organismes internationaux afin d'améliorer son information. En outre, il a continué d'adapter le concept, actualisé les quatre options et effectué une étude comparative de ces dernières.

Conformément aux recommandations des coprésidents du Groupe de Minsk, et compte tenu de la situation délicate dans la zone du conflit, le Groupe n'a pas été en mesure d'effectuer des opérations et des missions de reconnaissance logistique pourtant bien nécessaires dans la zone du conflit. Au lieu de cela, il a continué à participer aux activités d'observation menées par le Représentant personnel du Président en exercice sur la ligne de contact et il a donc pu participer à 11 missions d'observation depuis novembre 2001.

Au cours de la période considérée, le Groupe a fourni des informations sur ses activités à la future présidence, aux coprésidents, aux ambassadeurs et aux conseillers militaires des délégations de l'OSCE, ainsi qu'au personnel de rang élevé responsable des départements techniques et administratifs du Secrétariat de l'OSCE.

Des membres du Groupe de planification ont visité des centres de formation militaire et assisté à des séminaires et à des cours sur les opérations de soutien de la paix, obtenant ainsi des informations qui

seront utilisées dans les activités de planification du Groupe.

Le Groupe de planification est convaincu qu'il lui sera possible d'adapter les plans actuels pour répondre aux besoins de toute mission future et d'autres activités de soutien liées à cette entreprise.

ASIE CENTRALE

Activités économiques et environnementales en Asie centrale

Le rapprochement politique et économique en cours entre l'Europe-du-Sud-Est et les structures européennes a conduit le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales à suivre cette tendance au sein de l'OSCE et, sur l'invitation des Etats participants, à commencer à s'intéresser davantage aux besoins économiques et environnementaux de l'Asie centrale et d'autres régions.

L'initiative de l'OSCE, du PNUD et du PNUE en faveur de l'environnement et de la sécurité est un processus dans le cadre duquel ces trois organisations chef de file dans les domaines de la politique, du développement et de l'environnement identifient les menaces environnementales pour la sécurité et mobilisent des ressources et prennent des mesures pour y faire face afin de favoriser la coopération et de promouvoir une gestion avisée de l'environnement.

La Convention d'Aarhus

La Convention d'Aarhus est un accord unique qui met l'accent sur la participation du public à la protection de l'environnement.

La Convention définit des règles de base destinées à promouvoir la participation des citoyens aux questions environnementales et l'application du droit environnemental.

Elle repose sur trois piliers, dont chacun octroie des droits différents :

- le premier pilier donne au public le droit d'accéder à l'information dans le domaine de l'environnement
- le deuxième pilier donne au public le droit de participer aux processus décisionnels
- le troisième pilier garantit l'accès du public à la justice.

La Convention est entrée en vigueur le 30 octobre 2001.

En 2002, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a apporté un soutien accru aux centres de l'OSCE pour la conception et la mise en oeuvre de projets qui joueront un rôle de catalyseur. Le but est d'appuyer le processus de transition en s'employant à promouvoir le développement et la conservation du capital humain, de nouvelles possibilités pour les entreprises et les entrepreneurs, une sensibilisation accrue au respect de l'environnement, la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.

Perfectionnement de la police en Asie centrale

Le Conseiller principal de l'OSCE pour les questions de police Richard Monk (au centre) et (derrière lui, au centre) le Conseiller de police Hans Jarvestam, ont visité l'Académie de police de Bichkek en mai 2002 afin de préparer le terrain pour le programme de coopération entre l'OSCE et la police kirghize. Ils ont été reçus par le chef de l'Académie de police, le lieutenant-général Bek-sultan-Ishimov et son personnel. Le chef du Centre de l'OSCE à Bichkek, l'Ambassadeur Aydin Idil (derrière M. Monk, à sa droite) faisaient partie de la délégation de l'OSCE.

La décision de doter le Secrétariat de l'OSCE d'importantes ressources en matière de police afin d'intensifier ou de promouvoir la coopération entre les Etats participants a coïncidé avec la décision de l'Organisation de s'intéresser davantage à la situation de sécurité des pays d'Asie centrale parmi d'autres. Sur l'invitation du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, le Conseiller principal pour les questions de police et ses collègues ont effectué des visites préliminaires d'évaluation auxquelles ont participé des ministres, de hauts responsables de l'application des lois et d'autres personnalités nationales et internationales. Les informations qu'ils ont communiquées serviront de base à des partenariats concrets avec la police dans chacun de ces pays.

Centre de l'OSCE à Almaty

CONTEXTE

Le Kazakhstan a été très actif sur la scène internationale. Son action a abouti à la tenue avec succès du premier Sommet de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), qui a réuni des dirigeants asiatiques dans la capitale Almaty en juillet. Une délégation de haut niveau de l'OSCE y a participé.

Au cours de la période considérée, le Centre de l'OSCE à Almaty a considérablement accru ses activités dans les trois dimensions.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Lutte contre le trafic d'armes

Le Centre a travaillé en étroite collaboration avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE (CPC) et le pays hôte sur diverses questions relatives à la sécurité politico-militaire. Un atelier et un séminaire ont été organisés à l'échelon national sur le trafic d'armes légères et de petit calibre en coopération avec des partenaires du pays et de l'OSCE. Une attention particulière a été accordée à la mise en oeuvre du *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* dans le pays.

Formation des gardes frontière

Afin de résoudre le problème de la sécurité des frontières, le Centre a participé à la mise en oeuvre d'un stage de formation complet destiné aux gardes frontière tadjiks et kirghizes. Cette formation a été un excellent moyen de les équiper de techniques modernes de sécurisation des frontières et a également contribué à renforcer la coopération entre les organismes kazakh, kirghize et tadjik chargés de la sécurité des frontières.

Cette formation a été organisée par le BIDDH de l'OSCE, le service kazakh des frontières, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Centre régional pour les questions de migration et de réfugiés avec l'assistance technique de l'Ambassade américaine au Kazakhstan.

Lutte contre l'extrémisme religieux

En vue de débattre de la sécurité nationale et des questions relatives à l'extrémisme religieux, une Conférence régionale sur l'Islam et la sécurité nationale en Asie centrale a été organisée par le Centre, l'Institut d'études stratégiques kazakh, placé sous l'autorité du Président de la République du

Kazakhstan, et la délégation de la Commission européenne au Kazakhstan en coopération avec la Fondation Friedrich Ebert.

Suivi et établissement de rapports

Le Centre a suivi de très près les derniers développements sur la scène politique kazakhe. Ses représentants ont assisté aux procès de deux membres de l'opposition en juin et en août.

Réforme de la loi électorale

Une table ronde sur la réforme du Code électoral a été organisée avec succès sous les auspices de l'OSCE et du Gouvernement kazakh. Une série de mesures ont été présentées dont un ensemble de recommandations détaillées.

Le Centre a continué de fournir des conseils sur les nouvelles lois en vue de les rendre conformes aux normes internationales. La loi sur les partis politiques a également fait l'objet d'un examen.

Activités liées à la dimension humaine

DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Renforcement de la législation sur les médias

Le Centre a fourni des conseils au gouvernement et aux médias locaux en matière juridique et a analysé le cadre de travail des médias ainsi qu'un projet de loi sur la publicité.

Des forums de discussion ont été organisés dont une conférence régionale sur les médias intitulée « Nouveaux défis pour les médias kazakhs », qui ont réuni des responsables du gouvernement, des journalistes de l'opposition et des experts internationaux en vue d'un dialogue constructif.

Le Centre a suivi de très près le cas du journaliste kazakh Sergei Duvanov et, sur l'invitation des autorités kazakhes, son procès.

Etablissement de contacts avec tous les journalistes du Kazakhstan

Des activités ont également été menées en vue de sensibiliser davantage les journalistes grâce à la diffusion d'une documentation importante en langues russe et kazakhe. La documentation qui a été distribuée comprend les engagements de l'OSCE dans le domaine de la liberté d'expression, les normes internationales pour les journalistes et le *Rapport sur les médias kazakhs*.

DROITS DE L'HOMME ET DEMOCRATISATION

Le Centre continue à promouvoir la mise en oeuvre des principes et engagements de l'OSCE également dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation et s'emploie à traiter ces questions grâce à des projets ciblés. Une grande partie de ces activités sont complémentaires à celles des institutions de l'OSCE, du HCMN et du BIDDH ou s'en inspirent.

Les projets du Centre obéissent à deux priorités : le développement des activités dans les régions du Kazakhstan et le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales. Conformément à ces principes de base, le Centre a conçu et mis en oeuvre plusieurs projets importants :

- un *projet sur la sensibilisation aux droits des femmes* - phase 2 : sensibilisation des femmes à la vie politique
- un appui au centre de formation judiciaire
- une formation du personnel des établissements de détention préventive
- le *Projet de dialogue civique*
- le *Programme de formation à l'observation de la situation des droits de l'homme*
- le Programme de vigilance législative et d'assistance technique
- une formation des services pénitentiaires
- un appui aux institutions nationales des droits de l'homme et au médiateur
- le *Fonds pour les projets de lutte contre la traite*
- des projets locaux de démocratisation.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Le Centre a continué, en 2002, d'accroître ses activités dans le domaine de la dimension économique et environnementale conformément aux recommandations du Président en exercice de l'OSCE et du Gouvernement du Kazakhstan. Le Centre s'est également efforcé de trouver un équilibre entre les activités économiques et les activités environnementales.

Quinze projets importants ont été mis en oeuvre dans ce domaine au cours de l'année 2002. Une attention particulière a été accordée aux régions du Kazakhstan. Outre les projets, plusieurs visites d'inspection ont été effectuées dans les régions d'Aktobe, d'Aktau, d'Oskemen, de Shymkent, d'Aral et de Balkhash.

ACTIVITES ECONOMIQUES

L'OSCE souligne l'importance croissante de la stabilité économique et sociale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

L'OSCE a, en étroite collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), organisé un atelier intitulé *Lutte contre le blanchiment de capitaux et répression du financement du terrorisme*. La formation de juges et d'autres experts juridiques aux questions économiques constituera une des activités de suivi de cet atelier en 2003.

Le Centre de l'OSCE a organisé une table ronde en collaboration avec le Département américain du commerce dont l'objet principal a été d'établir un dialogue entre les secteurs public et privé sur des questions de corruption et de créer un meilleur environnement économique grâce à l'adoption et à la mise en oeuvre d'un code déontologique.

Plusieurs autres projets sur la réduction de la pauvreté, la création de petites et moyennes entreprises et la législation économique ont été exécutés avec succès.

ACTIVITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Trois ateliers régionaux, consacrés à la participation de la société civile aux processus de prise de décisions en matière environnementale, ont été organisés. Ces travaux se sont inspirés des principes énoncés dans la *Convention d'Aarhus*.

Renforcement du lien entre bonnes pratiques environnementales et développement du Kazakhstan

La gestion de l'eau ayant été le principal thème environnemental auquel l'OSCE s'est intéressée en 2002, le Centre a organisé la Conférence intitulée *La qualité de l'eau potable, garante de la sécurité en matière sociale et environnementale*, à laquelle ont participé des représentants du gouvernement, d'entreprises et d'ONG.

Le Centre a, en collaboration avec le Centre régional pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies à Almaty et le Ministère des ressources naturelles et de la protection environnementale, organisé un séminaire régional préparatoire intitulé « RIO+10 : *Asie centrale* ». Ce séminaire faisait partie du processus général de préparation du *Sommet mondial pour le développement durable*, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud).

Le Centre a attiré l'attention des autorités sur les parcs nationaux et le développement touristique en

organisant des actions de nettoyage.

Centre de l'OSCE à Achgabat

CONTEXTE

Le Centre à Achgabat a mené des activités au Turkménistan dans les trois dimensions : politico-militaire, humaine et économique-environnementale.

Il a continué à coopérer avec les institutions d'Etat, les organisations internationales et les ONG locales. Il a régulièrement fourni des informations sur l'évolution de la situation dans le pays. Au cours de la période considérée, il a facilité l'organisation de plusieurs visites de haut niveau au Turkménistan.

L'OSCE a vivement condamné la tentative d'assassinat perpétrée le 25 novembre contre le Président. Les activités menées depuis lors par le Gouvernement ont suscité des inquiétudes eu égard aux garanties d'une administration régulière de la justice et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A la mi-décembre, 10 Etats participants se sont prévalus du *Mécanisme de Moscou* pour examiner de près les craintes suscitées par les enquêtes menées à la suite de la tentative d'assassinat.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Limitation de la circulation des armes légères et de petit calibre

Un atelier de formation sur les armes légères, au cours duquel trois spécialistes de Russie, d'Allemagne et de Croatie ont fait des exposés sur les moyens de limiter la disponibilité et la circulation des petites armes parmi la population, s'est tenu à Achgabat. Des représentants du Service des frontières de l'Etat, du Ministère de la défense, du Service national de sécurité, du Ministère des affaires intérieures, de la police et du Service des douanes ont assisté à cet atelier et au débat qui s'est tenu ensuite avec les conférenciers.

Lutte contre la toxicomanie

Le Centre a organisé en partenariat avec le Bureau d'Achgabat de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ODCCP) un séminaire interactif visant à sensibiliser l'opinion publique à la lutte contre la toxicoma-

nie chez les jeunes. Plusieurs responsables de l'application des lois, membres d'ONG ainsi qu'un grand nombre d'enseignants étaient parmi les participants.

Définition du rôle de l'OSCE dans la région

Le Centre a organisé un séminaire sur l'OSCE et ses activités à Turkmenabat, ville située dans l'Est du Turkménistan à proximité de la frontière avec l'Ouzbékistan et l'Afghanistan.

Dans le cadre de ce séminaire, l'Ambassadeur Herbert Salber, alors Conseiller spécial du Président en exercice de l'OSCE pour l'Asie centrale, a évoqué l'OSCE et l'Asie centrale en accordant une attention particulière aux activités de l'Organisation et à ses projets au Turkménistan.

Les participants étaient notamment des représentants de l'administration des régions (Welayat), des services des frontières et des douanes de l'Etat, du Bureau du procureur, des associations de femmes et de jeunes, ainsi que le gouverneur adjoint de la région de Lebap et le maire adjoint de Turkmenabat.

Formation au contrôle des frontières

Le Centre a organisé une série de séminaires de formation destinés à familiariser les gardes frontière et les douaniers avec les données d'expérience et les pratiques internationales en matière de contrôles frontaliers et douaniers. Ces séminaires ont été organisés en coopération avec le Ministère des affaires étrangères et les partenaires internationaux de l'OSCE. Les activités étaient réparties en quatre séminaires de deux jours dans les provinces du Turkménistan et un séminaire final d'un jour à Achgabat.

Le rôle du Turkménistan en tant qu'Etat neutre

Une table ronde sur *Le rôle d'un Turkménistan neutre en Asie centrale* a porté sur la contribution possible du pays à la sécurité régionale comme Etat neutre. Les orateurs provenaient d'organisations internationales et d'autres Etats participants de l'OSCE.

Dans le domaine du développement des médias, le Centre a fourni une aide à quatre journalistes turkmènes pour leur permettre de participer à la Confé-

rence sur les médias d'Asie centrale tenue à Tachkent.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Important séminaire sur les droits des étrangers

Le Centre a participé à un séminaire sur les normes nationales et internationales relatives aux droits des citoyens étrangers au cours duquel le rôle des autorités locales à cet égard a également été examiné. A cette réunion, des membres du Centre ont présenté à des organisations partenaires des exposés sur le rôle de l'OSCE dans ce domaine et sur la coopération transfrontière à l'échelon régional en Europe.

Formation sur la législation internationale relative aux droits de l'homme

Le Centre a organisé, pour la troisième année consécutive, un stage de formation d'une durée de cinq jours à l'intention de quelque 35 participants provenant de diverses institutions publiques et sociales.

Suivi des allégations d'abus des droits de l'homme

Durant la période considérée, le Centre a suivi un certain nombre de cas individuels dans lesquels il a eu connaissance de violations présumées des droits de l'homme concernant notamment des proches des personnes condamnées dans le cadre de la tentative d'assassinat.

Les plaintes concernaient essentiellement le droit de propriété et le droit du travail. Le Centre a fourni des conseils juridiques et transmis les affaires aux autorités turkmènes en leur demandant de procéder à une enquête.

Renforcement des capacités des ONG

Le Centre a élargi le champ de sa coopération avec les organisations locales en les aidant notamment dans leurs activités axées sur le renforcement de la société civile.

Le Centre a prêté son concours à l'élaboration d'une base de données sur les ONG et il a participé à différentes manifestations ayant trait aux ONG ou organisées par ces dernières. L'OSCE a également facilité la participation de membres d'ONG à des stages de formation et à d'autres activités, telles que l'observation électorale. Dans la plupart des cas, il n'a malheureusement pas été possible de convaincre des représentants du Gouvernement du Turkménistan de prendre part à ces activités.

Le Centre a facilité la participation de citoyens turkmènes et de membres d'ONG à différents séminaires et programmes à l'étranger portant notamment sur l'observation des élections, le système judiciaire, les droits de l'homme, la parité entre les sexes et les affaires religieuses.

ETAT DE DROIT

Séminaire sur le rôle des avocats dans la société contemporaine

Des professionnels de la justice ont participé à un séminaire au cours duquel ils se sont en particulier demandé si les organisations professionnelles d'avocats/d'avoués devaient être considérées comme des institutions publiques ou d'Etat. Les participants ont souligné qu'il importait de continuer à améliorer la législation turkmène relative aux ONG et de simplifier les procédures d'enregistrement pour ces dernières.

Activités liées aux dimensions économique et environnementale

Achèvement du projet sur la Convention d'Aarhus

Ce projet, consistant en une série de tables rondes organisées d'Achgabat à la côte de la mer Caspienne, visait à examiner la possibilité d'appliquer la Convention d'Aarhus au Turkménistan et à formuler des propositions à ce sujet. Lancé il y a deux ans, le projet s'est terminé en septembre. Lors de la réunion du 27 septembre, une série de recommandations ont été présentées à un auditoire composé de participants sélectionnés de chacune des tables rondes, de représentants d'ambassades et d'organisations internationales, ainsi que de membres du gouvernement et d'ONG. Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a rappelé la structure d'ensemble, les objectifs et les derniers développements en la matière.

Dans le prolongement de ce projet, le Centre a publié et distribué des brochures d'information sur des questions relatives à la Convention. Il a également lancé un projet de renforcement des capacités du Point national de contact pour la Convention d'Aarhus, au sein du Ministère de la protection de la nature.

Placement d'informations sur le Web

Toujours dans le cadre des suites données à ce projet, le Centre et l'ONG Club économique Catena ont créé le site Web www.arhus-tn.org. Ce site, qui vise à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention d'Aarhus au Turkménistan contient une base de données avec des informations sur la législation

turkmène, et d'autres documents relatifs à la Convention et à l'environnement en général.

Le Centre a également facilité la participation de délégations de fonctionnaires turkmènes et de plusieurs membres d'ONG à divers séminaires sur des questions économiques et environnementales.

Centre de l'OSCE à Bichkek

CONTEXTE

Le Kirghizistan est un membre actif de la coalition contre le terrorisme.

A la suite d'une série d'événements, dont un affrontement mortel au mois de mars à Askya, les tensions ont atteint leur maximum. Le Centre a aidé à les atténuer.

Le Centre a facilité le dialogue entre les structures étatiques, l'opposition et la société civile.

A la fin de l'été 2002, le Président a établi un dialogue avec les chefs de l'opposition et un Conseil constitutionnel a été créé en vue d'examiner des amendements à la Constitution existante.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Centre a accordé une large place à :

- la liberté de conviction et d'expression
- la lutte contre le blanchiment de capitaux
- la répression du financement du terrorisme
- la mise en oeuvre du *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et de mesures de renforcement de la sécurité*
- la contribution au programme d'assistance à la police de l'OSCE
- la création de l'Académie de l'OSCE au Kirghizistan
- l'élaboration de lois en tenant compte des principes de l'OSCE pour améliorer le système judiciaire du Kirghizistan au regard des normes internationales
- la mise en contact des gouverneurs locaux de la vallée de Ferghana afin de débattre des problèmes économiques au niveau régional.

Ces efforts se sont traduits par un très bon niveau de coopération entre le Kirghizistan et l'OSCE au cours de la période considérée.

Un rôle de premier plan en matière de coopération et de démocratisation

Tout au long de cette période difficile, l'OSCE a joué un rôle actif dans le renforcement de la démocrat

cratisation. Le Centre a aidé à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les milieux d'opposition. Il a participé à des réunions organisées par le Gouvernement et à d'autres tenues par l'opposition et a appelé au dialogue. Il a également facilité deux rassemblements, l'un à l'initiative des responsables de la société civile et l'autre à l'initiative du Président, la *Troisième table ronde nationale*, à laquelle ont pris part des dirigeants de l'opposition et des représentants des partis, des ONG ainsi que des médias ;

Activités liées à la dimension humaine

Amélioration du système électoral

Le Centre axe de plus en plus son action sur les prochaines élections législatives et présidentielles de 2004 et 2005. En 2002, il a favorisé la coopération entre d'éminents universitaires pour la création d'une ONG qui s'emploiera à améliorer la législation électorale et il a offert une formation aux membres des commissions électorales et a informé l'électorat.

Deux séminaires sur les élections ont été organisés par le Centre, l'Université nationale de l'Etat kirghize et l'ONG, Centre de recherche sur les processus démocratiques. Le programme comprenait un atelier sur les problèmes et les perspectives de la tenue d'élections démocratiques et un autre atelier consacré à une analyse des amendements au Code électoral.

Réforme des prisons

Le Centre et le BIDDH de l'OSCE ont travaillé en collaboration avec le Ministère de la justice dans le domaine de la réforme des prisons en organisant des voyages d'étude, une coopération internationale et la formation du personnel pénitentiaire aux normes relatives aux droits de l'homme dans les prisons ainsi qu'à leur mise en oeuvre.

Examen des lois sur les manifestations

Le Centre a été à l'origine d'un examen par le BIDDH des projets de loi sur les rassemblements et les manifestations ainsi que sur le médiateur.

Le Centre a entre-temps coopéré avec le Ministère de la justice dans le domaine de la réforme du système judiciaire et mis en place un dispositif permettant des consultations permanentes sur des projets de loi.

Appui aux ONG

Le Centre a apporté son appui à la première exposition jamais organisée sur le rôle des ONG dans le développement du Kirghizistan. Ses travaux ont porté essentiellement sur la coopération entre les secteurs public et gouvernemental pour le développement de l'économie, la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'institutions démocratiques. Plusieurs séminaires organisés dans le sud du pays, à Och, ont été également consacrés à l'examen du rôle des ONG au sein de la société civile après le 11 septembre.

Mesures prises en ce qui concerne les questions de parité entre les sexes

Le Centre a suivi les activités du BIDDH en matière de parité entre les sexes au Kirghizistan et a offert l'aide des institutions de l'OSCE pour la mise en oeuvre du *Plan d'action national*.

Activités liées à la lutte contre la traite

Les autorités kirghizes redoublent d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains. En avril, le Président a publié un décret concernant la lutte contre la traite des êtres humains et créé un Conseil national chargé de cette question. Le Centre à Bichkek a axé ses activités sur la coopération avec ce Conseil national.

Des messages d'intérêt général sur la traite des êtres humains ont été produits. Des membres du réseau de femmes s'étendant au pays tout entier ont reçu une formation en vue de contrôler les émissions.

Promotion des droits de l'homme et de la tolérance

Plusieurs activités liées aux droits de l'homme ont été menées dans les écoles dans le Sud du Kirghizistan. A l'occasion d'un cours de deux jours sur les droits de l'homme dispensé dans des écoles du Sud du Kirghizistan, les professeurs et les élèves ont débattu de la nécessité de développer l'action éducative dans ce domaine. Entre-temps, les activités menées dans le cadre d'un camp international d'enfants ont porté essentiellement sur le renforcement de la confiance et l'élimination de préjugés et d'autres barrières existant entre les élèves.

Formation des observateurs des droits de l'homme

Le Centre et des partenaires ont organisé au cours de l'année trois séances de formation consacrées à

l'observation de la situation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports, destinées aux représentants des ONG et des instances gouvernementales. Ces derniers ont étudié les normes relatives aux droits de l'homme, leur philosophie et leur histoire ainsi que les techniques appropriées permettant de planifier, de préparer et de procéder à l'observation de la situation des droits de l'homme de manière correcte, basée sur les faits et objectifs et d'établir un rapport sur leur mise en oeuvre.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

L'OSCE développe ses programmes environnementaux et économiques

Le Centre de Bichkek a continué de renforcer le rôle de l'OSCE dans le cadre de la dimension économique et environnementale au Kirghizistan. Il a maintenu d'étroites relations de travail avec l'ensemble de la société civile locale et a reçu des propositions et des demandes de coopération et d'assistance provenant essentiellement d'ONG nationales mais également d'instances gouvernementales, de parlementaires, de partenaires donateurs, des milieux universitaires et du monde des affaires.

Le Centre a commencé à étudier les questions liées :

- au développement des petites et moyennes entreprises
- à la bonne gouvernance et aux meilleures pratiques commerciales
- au blanchiment de capitaux
- au commerce transfrontalier
- à la gestion des ressources régionales en eau.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Solution aux problèmes en collaboration avec d'autres pays de la région

Le Centre s'est employé activement à promouvoir la coopération régionale entre les centres de l'OSCE en Asie centrale sur les questions relatives au commerce transfrontalier et au développement économique.

Mise au point de stratégies visant à lutter contre le blanchiment de capitaux

Le Kirghizistan a participé aux ateliers organisés à ce sujet par l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les participants ont adopté une série de 10 recommandations à l'intention du Gouvernement en vue de prévenir le blanchiment de capitaux et de réprimer le financement du terrorisme.

Promouvoir la coopération transfrontalière

Le Centre a organisé des réunions au niveau provincial visant à lever les barrières transfrontalières interrégionales à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, réunions auxquelles ont assisté des responsables du secteur bancaire et de l'application de la loi, des douanes, des services de gardes frontières, et des administrations locales. Les questions spécifiques à leur profession et à leurs domaines d'activité économique seront abordées lors de sessions ultérieures.

Création d'entreprises privées

En collaboration avec la Chambre de commerce kirghize et l'Université d'Etat kirghize et turque de Manas, le Centre a organisé à Bichkek une table ronde sur le rôle des institutions publiques dans la création d'entreprises privées, à laquelle ont participé le Gouvernement, des entreprises privées, des universitaires, des ONG et les médias.

ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

Dans le domaine de l'environnement, le Centre se concentre sur :

- les questions relatives à la gestion régionale de l'eau
- la sensibilisation du grand public et plus particulièrement des jeunes aux questions environnementales
- les effets de la pollution provoquée par les déchets toxiques et radioactifs.

Un centre de documentation sur l'environnement pour le Sud

Un Forum environnemental a été organisé pour examiner les problèmes liés à l'environnement. Ce Forum gère son propre centre de documentation ouvert au public. L'OSCE prévoit de reproduire ces initiatives dans d'autres endroits du pays.

Le Centre a également appuyé les activités des ONG visant à mieux faire connaître la *Convention d'Aarhus*. Le texte de cette convention ainsi que d'autres publications ont été publiés en langues kirghize et ouzbèke, qui sont les langues les plus parlées dans la vallée de Ferghana, région du Kirghizistan.

Traiter le problème des décharges radioactives

Le Centre s'est occupé du problème des décharges de déchets nucléaires dans le Sud du Kirghizistan. Il a commencé à élaborer une procédure d'évaluation scientifique qui sera menée par des scientifiques et des experts de pays donateurs.

Gestion régionale de l'eau

Une formation régionale à la gestion de l'eau a été organisée au Bureau extérieur d'Och, dans le cadre de la Commission interétatique pour la coordination de la gestion de l'eau. Des responsables des trois pays voisins ont assisté à ce premier séminaire organisé par le centre de formation. Les participants se sont intéressés à l'élaboration de politiques et à l'économie de l'eau au niveau provincial.

Académie de l'OSCE à Bichkek

Un nouvel institut d'étude et de recherche sur les questions de sécurité régionale a été inauguré au Kirghizistan le 17 décembre 2002. Le programme de l'Académie de l'OSCE comprendra des cours de formation à l'intention d'experts et de la recherche scientifique sur des questions de sécurité régionale. Cette institution est destinée à devenir un centre de compétences qui aidera à comprendre et à étudier les questions de politique étrangère auxquelles est confronté le Kirghizistan. En outre, elle aidera l'OSCE à obtenir des informations sur ce pays et sur l'ensemble de la région de l'Asie centrale.

Lors de l'ouverture de l'Académie, le Président Askar Akaev a déclaré : « Il s'agit là d'une institution unique d'un nouveau genre qui contribuera au développement des processus démocratiques au Kirghizistan ».

En vue d'appuyer cette initiative, l'OSCE a réuni des fonds pour une période initiale de six mois auxquels viennent s'ajouter des dons faits par les Gouvernements suisse et allemand. Le premier cycle de cours sur la sécurité régionale a réuni des étudiants kirghiz, ouzbeks, kazakhs et américains.

Centre de l'OSCE à Douchanbé

CONTEXTE

L'OSCE a ouvert sa Mission au Tadjikistan en 1994. En octobre 2002, le mandat de la présence de l'OSCE a été renégocié et considérablement modifié. L'ancienne Mission est devenue un Centre de l'OSCE doté d'un mandat global reflétant les réalités actuelles dans le pays et les exigences de la coopération entre l'OSCE et le Tadjikistan.

Un large mandat

A la suite des progrès réalisés depuis la fin de la guerre civile, le mandat du Centre a été élargi pour inclure, notamment, les activités économiques et environnementales, ce qui offrira davantage de possibilités pour faire face aux défis actuels du développement du Tadjikistan.

Le Tadjikistan a continué d'apporter son soutien à la coalition internationale de lutte contre le terrorisme. Durant l'année 2002, la présence internationale a considérablement augmenté dans le pays.

Le Centre a mis l'accent sur les domaines suivants :

- Fourniture d'un appui au pouvoir exécutif pour améliorer la législation, notamment le Code de procédure pénale et le Code administratif, ainsi que pour établir des rapports à l'intention des organismes nationaux et internationaux.
- Fourniture d'un appui au pouvoir judiciaire en créant un centre d'informations juridiques et en observant et en organisant des débats publics sur la peine de mort, la torture, la criminalité économique et la corruption.
- Fourniture d'une aide dans le domaine législatif consistant à observer les élections partielles, à fournir des avis juridiques et à intervenir auprès des autorités sur des questions liées aux partis politiques.

En avril 2002, le Centre a organisé une conférence internationale *Combattre l'extrémisme et renforcer les institutions démocratiques : problèmes et perspectives* à laquelle ont assisté des spécialistes et des représentants de l'Etat.

Le Centre de Douchanbé a commencé à étudier les moyens de venir en aide au pays hôte grâce à diverses initiatives en matière de déminage et d'encourager le Tadjikistan à s'acquitter de ses engagements internationaux dans ce domaine.

Activités liées à la dimension humaine

REFORME DES PRISONS

La mise en conformité de la structure du système pénitentiaire tadjik avec les normes internationales est une entreprise complexe qui exige une réforme des lois dans le domaine de la justice pénale ainsi qu'une restructuration du système pénitentiaire.

Mesures visant à humaniser les prisons

Le Centre s'est réjoui de la décision prise par les autorités tadjikes de transférer la responsabilité du système pénitentiaire du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice. Une Conférence internationale, tenue en octobre 2002 à Douchanbé, a permis d'identifier les principaux problèmes qui se posent à cet égard.

Les objectifs identifiés dans le cadre de la conférence incluent la démilitarisation du système pénitentiaire, l'amélioration des compétences du personnel des prisons, l'ouverture du système pénitentiaire à une supervision externe et la mise au point d'alternatives à l'emprisonnement.

Formation à l'intention des directeurs de prison

De hauts responsables du système pénitentiaire ont bénéficié d'une initiation aux normes internationales en matière de détention et un voyage au Kazakhstan a été organisé à l'intention de fonctionnaires tadjiks pour étudier des solutions à cet égard.

Coopération dans le domaine de la réforme des prisons

Le Centre a continué de conseiller les autorités tadjikes et de coopérer avec ces dernières dans le cadre du processus de réforme des prisons. Il prévoit également d'élaborer de nouveaux programmes pour la formation du personnel des prisons. Un groupe de plusieurs instructeurs bénéficiera d'une formation afin d'appliquer ce programme.

Le Centre crée actuellement des forums qui permettront aux organisations de la société civile de participer à l'observation des conditions carcérales. La promotion d'alternatives à l'emprisonnement par le biais d'une réforme de la législation en vigueur constitue également un volet important des activités du Centre.

Formation du personnel chargé de l'application des lois

L'une des préoccupations du Centre a été d'améliorer la connaissance qu'ont les forces de l'ordre des normes internationales relatives aux droits de l'homme et de les former pour qu'elles aient les capacités nécessaires à leur mise en oeuvre. L'un des objectifs à cet égard est d'améliorer la protection des personnes faisant l'objet d'une enquête.

Le Centre a fait porter ses efforts au premier chef sur la formation de la police, des juges, des procureurs et des avocats. Il élabore actuellement un programme de formation à l'intention des avocats et des juges sur les normes internationales relatives à un procès équitable.

SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours de la période considérée, le Centre s'est activement employé à promouvoir le développement de la société civile et, notamment, des médias indépendants. Il a prêté son appui à l'attribution des fréquences libres aux stations de radio indépendantes.

Le renforcement des organisations non gouvernementales est un autre aspect essentiel. Le Centre a commencé à exécuter un projet intitulé *Renforcement de la confiance parmi les jeunes par delà les frontières*, auquel ont participé des jeunes de part et d'autre de la frontière tadjiko-kirghize.

Renforcement des ONG s'occupant des droits de l'homme

Des représentants d'ONG s'occupant des droits de l'homme ont pris part à une formation à l'observation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet au cours de laquelle ont également été abordées la question du droit à un procès équitable, les conditions carcérales et les techniques de défense.

Éducation civique des générations futures

Le Centre a organisé trois camps d'été sur l'éducation civique à l'intention d'écoliers et d'étudiants universitaires afin de susciter leur intérêt pour la démocratie et le rôle de la société civile.

QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES

Aide au Tadjikistan pour satisfaire à ses engagements

En tant que signataire de la *Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimi-*

nation à l'égard des femmes, le Tadjikistan s'est engagé à promouvoir activement les principes de la Convention. Le pays a créé à cet effet une Commission gouvernementale chargée de la mise en oeuvre des engagements internationaux dans le domaine des droits de l'homme.

Le Centre et ses partenaires ont organisé une table ronde sur la conformité de la législation tadjike à la Convention

Promotion de la parité entre les sexes

Outre le soutien qu'il apporte aux autorités en organisant des tables rondes dans les régions les plus isolées du pays, le Centre a prêté son concours à plus de 300 femmes qui ont créé des groupes d'entraide. Ces groupes constituent un moyen direct et efficace d'aider les femmes de la campagne à défendre leurs droits.

Activités liées aux dimensions économique et environnementale

Participation des ONG environnementales au processus de décision

Le Centre de l'OSCE a organisé le premier *Eco-Forum*, un séminaire national d'une durée de trois jours au cours duquel 58 ONG environnementales de toutes les régions du Tadjikistan ont proposé une nouvelle forme de coopération fondée sur le partenariat. Elles entendent participer au processus décisionnel dans le domaine de l'environnement et assurer le flux d'informations entre les ONG et le Gouvernement.

Le Ministère tadjik pour la protection de l'environnement et l'ONG tadjike Equipe pour la protection de l'environnement ont organisé, avec l'appui de l'OSCE, des tables rondes et des ateliers sur la *Convention d'Aarhus*.

La Convention d'Aarhus et le Centre de Douchanbé

Le Centre de l'OSCE aide les gouvernements de la région et les ONG environnementales locales à mieux faire connaître la Convention. Le Centre a joué un rôle particulièrement actif dans l'organisation de stages de formation à l'intention des jeunes. Il s'emploie actuellement à améliorer l'accès à l'information sur l'environnement et à constituer un réseau de jeunes écologistes tadjiks.

Centre de l'OSCE à Tachkent

CONTEXTE

La participation active de l'Ouzbékistan à la coalition anti-terroriste a renforcé ses relations avec les partenaires de la coalition et la communauté internationale.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Ouverture d'un service de consultations juridiques pour journalistes

Avec l'appui d'Internews Ouzbékistan, le Centre de l'OSCE à Tachkent a lancé un projet visant à créer un service de consultations juridiques pour journalistes. Ce service emploie un juriste local qui appuie les journalistes locaux dans leurs activités par le biais de consultations juridiques et en les représentant en justice.

Amélioration des capacités des gardes frontière

Une équipe d'experts de l'OSCE a mené à bien un projet pilote d'une durée de deux semaines au point de passage de la frontière entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan. Cette initiative de formation à Termez-Hayraton visait à renforcer les capacités des gardes frontière et agents des douanes locaux à interdire les transports illicites d'armes. Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'un programme plus vaste de formation organisé par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (désormais appelé Office des Nations Unies contre la drogue et le crime).

La formation dispensée par l'équipe d'experts de l'OSCE a été bien accueillie et a suscité de la part des participants une réaction positive et des suggestions concrètes, qui pourraient être utiles pour les formations complémentaires prévues.

Activités liées à la dimension humaine

DROITS DE L'HOMME

Mesures positives dans la lutte contre les abus des droits de l'homme

Pour la première fois, quatre policiers et trois membres du service de sécurité ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement pour avoir torturé à mort des suspects.

La suppression de la censure et la diminution du nombre d'arrestations sous inculpation de terro-

risme constituent également des signes importants de progrès.

A la fin de l'année, une table ronde a été organisée, pour la première fois, sur le problème de la torture dans les lieux de détention.

Suivi des procès et des plaintes

Au cours de l'année, le Centre a observé plus de 10 procès dans lesquels la plupart des prévenus étaient accusés d'extrémisme religieux.

Le Centre a également reçu des plaintes concernant essentiellement des violations qui auraient été commises par les services de police, notamment des allégations de tortures et de violation du droit à un procès équitable. Dans ce contexte, l'une des principales activités du Centre a consisté à travailler avec plusieurs organismes chargés de l'application des lois.

Le Centre s'est également intéressé aux abus commis eu égard aux droits des femmes et aux droits religieux.

Liberté des médias

La *Quatrième Conférence sur les médias en Asie centrale* a été organisée par le Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias en coopération avec le Centre à Tachkent et l'Open Society Institute. Tenue à Tachkent en septembre, cette conférence a porté sur divers aspects de la liberté des médias, de l'influence des événements du 11 septembre sur le développement des médias à la liberté de religion, la liberté d'expression et la corruption.

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ACTIVITES DE FORMATION

En collaboration avec le BIDDH, le Centre de Tachkent a assuré la formation d'agents du service pénitentiaire. Cette formation faisait partie de plus de 50 projets de formation, séminaires, tables rondes et autres manifestations organisées par le Centre et des organisations partenaires.

Autres activités liées à la dimension humaine menées cette année :

- Formation des défenseurs aux normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Formation à l'observation de la situation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet à l'intention des ONG et des membres du Bureau du médiateur et du Centre national des droits de l'homme

- Examen des procédures pénales et autres lois ouzbèkes au regard des normes internationales
- Formation des membres du Bureau du médiateur au traitement des affaires
- Organisation de conférences sur *la parité des sexes et les jeunes* et *la parité des sexes et les médias*
- Table ronde sur les conclusions et les recommandations du Comité des Nations Unies contre la torture.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

ACTIVITES ECONOMIQUES

Rôle potentiel du Centre dans le domaine de la gestion des ressources en eau

La coopération transfrontière étant indispensable pour aider la région à résoudre les problèmes d'eau auxquels elle est depuis longtemps confrontée, le Centre de Tachkent a pris des mesures visant à favoriser un débat sur la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale. Il a pris les dispositions nécessaires pour permettre à deux partenaires locaux de participer à la *dixième Réunion du Forum économique à Prague*. Dans le cadre du Forum, qui se tient en mai, l'un des experts a présenté un rapport sur le rôle que l'OSCE pouvait jouer pour aider à surmonter la crise du bassin de la mer d'Aral.

Promotion du développement des petites et moyennes entreprises

Le Centre de Tachkent a continué de promouvoir le développement de ce secteur d'activités économiques dans le cadre des ateliers qu'il organise dans les provinces. Il a mené à bien la deuxième phase de ses stages de formation à Karshi, Nukus et Termez.

La nouvelle législation ouzbèke concernant les petites et moyennes entreprises, ainsi que des questions relatives à la location, au crédit-bail et au franchisage ont également été examinées dans le cadre de cette formation.

Renforcement de la bonne gouvernance

Le Centre a axé ses efforts sur l'élaboration d'un projet concernant la bonne gouvernance et les pratiques commerciales équitables.

Il prévoit d'organiser une table ronde, au cours de laquelle des entrepreneurs venant d'économies

ayant mené à bien leur transition pourraient partager leur expérience avec les hommes d'affaires locaux.

Amélioration de l'accès à l'information

Un Centre de documentation sur l'OSCE a été installé à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université nationale ouzbèke. Il dispose notamment d'une salle équipée d'ordinateurs et d'Internet ainsi que d'une salle de conférence adjacente qui sert de bibliothèque et d'espace de réunion.

ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

Adhésion possible à la Convention

d'Aarhus

Dans le domaine de l'environnement, le Centre de Tachkent a participé à des activités liées à l'adhésion possible de l'Ouzbékistan à la *Convention d'Aarhus*.

Le Centre a organisé des ateliers de formation dans les provinces à l'intention de fonctionnaires du Gouvernement ouzbek et de représentants d'ONG, et il a tenu à Tachkent une *Table ronde sur la Convention d'Aarhus*. Au cours de cette dernière, des représentants de gouvernements de pays ayant ratifié et mettant en oeuvre la Convention ont partagé leur expérience avec des fonctionnaires du Gouvernement ouzbek.

Utilisation efficace de l'eau

Le Centre de Tachkent a financé la production d'un message sur des questions environnementales diffusé à la télévision nationale. Ce spot publicitaire met l'accent sur l'utilisation efficace de l'eau. Le Centre a également prêté son concours à une ONG environnementale locale pour l'organisation d'ateliers sur l'eau potable.

Le Centre a accru le rôle des *Mahallas* (associations locales) dans les activités de protection de l'environnement. En coopération avec le Fonds caritatif républicain des *Mahallas*, il a organisé des tables rondes à l'intention des dirigeants des *Mahallas* sur les lois environnementales ouzbèkes et la protection de l'environnement.

Avec l'appui de partenaires locaux, le Centre finance la publication d'un *Livre rouge sur la faune indigène ouzbèke* qui fournira des informations sur les espèces animales ouzbèkes menacées d'extinction.

Conseiller spécial de la Présidence portugaise de l'OSCE pour l'Asie centrale

Dans ses activités concernant l'Asie centrale, le Président en exercice a, en 2002, tenu compte des facteurs suivants :

- L'attention accrue portée par la communauté internationale à la région de l'OSCE voisine de l'Afghanistan au cours de la période qui a suivi les événements du 11 septembre
- Le lancement d'une opération militaire d'envergure à proximité immédiate des Etats participants d'Asie centrale
- La présence de militaires étrangers dans certains Etats participants d'Asie centrale.

La Présidence portugaise a pu faire fond sur l'engagement considérable de l'OSCE dans cette région depuis la Présidence polonaise en 1998.

Priorités de la Présidence portugaise :

- Instauration d'un meilleur équilibre entre les trois dimensions de l'approche de l'OSCE en matière de sécurité, notamment en accédant à la demande des Etats participants d'Asie centrale d'un renforcement des activités dans les dimensions politico-militaire, économique et environnementale
- Poursuite de la lutte contre le terrorisme et mise en oeuvre des plans d'action de Bucarest et de Bichkek
- Renforcement des institutions et des capacités
- Coopération régionale
- Coopération et coordination avec la communauté des donateurs.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, l'OSCE a engagé une coopération et un dialogue

politique permanents avec ses Etats participants d'Asie centrale et elle a également oeuvré par l'intermédiaire de ses institutions et de ses opérations ainsi que dans le cadre de projets sur le terrain.

En 2002, la Présidence portugaise a adapté à plusieurs reprises les mandats des centres de l'OSCE en Asie centrale et leur a donné des directives afin de s'assurer qu'ils mettent en oeuvre les priorités et les objectifs définis par la Présidence.

Durant sa Présidence de l'OSCE, le Portugal s'est employé à modifier la nature de la coopération avec l'Asie centrale en prenant ses distances par rapport aux attitudes du passé qui avaient souvent été perçues comme paternalistes.

L'appel lancé en faveur d'un meilleur équilibre des activités dans les trois dimensions de l'approche de l'OSCE en matière de sécurité a également été traduit en actes. En 2002, un changement significatif est intervenu : tout en maintenant le même niveau d'activité dans la dimension humaine, l'OSCE a intensifié ses efforts dans la dimension économique et environnementale et élargi la gamme de ses activités dans la dimension politico-militaire.

Une Académie de l'OSCE a été créée à Bichkek en décembre 2002. Cette nouvelle institution, qui représente une forme totalement inédite d'engagement de l'OSCE dans la région, est une contribution concrète à la mise en oeuvre du paragraphe II.12 du *Programme d'action de Bichkek*, qui invite à offrir aux « jeunes la possibilité ... de se familiariser avec les méthodes pacifiques de règlement des conflits. »

ASSISTANCE DE L'OSCE EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION D'ACCORDS BILATERAUX OU MULTILATERAUX

Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine et Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (ARTICLES II ET IV DES ACCORDS DE PAIX DE DAYTON)

Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine (Article II)

INSPECTIONS ET VISITES D'INSTALLATIONS DE FABRICATION D'ARMES

Neuf inspections ont été effectuées cette année, dont quatre conduites par l'OSCE. Dix-huit pays de l'OSCE ont apporté une contribution en dirigeant des équipes d'inspection ou en mettant à disposition des experts. Quatre visites d'installations de fabrication d'armes ont eu lieu.

ECHANGE ANNUEL D'INFORMATIONS

Les échanges d'informations ont continué à s'améliorer nettement.

MESURES VOLONTAIRES

Les Parties ont participé activement à des programmes volontaires. Quelques-unes des activités les plus importantes de cette année sont énumérées ci-dessous :

Code de conduite

La Finlande et la Suède ont mis à disposition des experts qui ont conduit quatre séminaires sur le Code de conduite à l'intention d'officiers subalternes et de rang intermédiaire des deux entités. On peut noter à cet égard une participation plus active et un niveau d'intérêt accru des personnes qui y ont assisté. Des séminaires similaires sont programmés pour l'année prochaine.

Exercices d'observation aérienne

Un exercice a été effectué cette année avec l'appui de la République tchèque. Il est escompté, qu'à l'avenir, les Parties s'efforceront de conduire ces exercices en recourant à leurs propres ressources internes.

Groupe de travail sur les manuels communs

Ce Groupe de travail a accompli des progrès considérables. Les préparatifs de l'exercice de postes de commandement et d'entraînement sur le terrain, prévu de longue date le long de la ligne de démarcation inter-entités, en sont à un stade avancé, l'objectif étant d'élaborer des procédures permettant aux forces armées de chacune des entités de s'entraider en cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme.

Séminaire sur les aspects économiques de la sécurité

Ce séminaire a eu lieu à Portoroz (Slovénie). Un grand nombre de personnes occupant un poste clé au sein du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine ainsi que les membres de la Commission consultative mixte et plusieurs experts militaires et civils de la région y ont assisté.

L'application du Protocole sur la vérification et l'échange d'informations et de notifications se poursuivent sans difficulté.

Entre-temps, la mise en oeuvre de la Mesure XI (activités volontaires) continue à un rythme très soutenu. Le niveau d'activité pour l'année prochaine reste inchangé.

Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Article IV)

INSPECTIONS

La plupart des inspections sont conduites comme prévu. Il importe de noter que les Parties ont effectué cette année une inspection de site « non déclarée », ce qui, d'après le Bureau, illustre le niveau de confiance et de sécurité qui existe actuellement entre les Parties. Ces dernières sont encouragées à continuer de conduire ces inspections l'année prochaine.

ECHANGE ANNUEL D'INFORMATIONS

La qualité de l'échange annuel d'informations continue de s'améliorer d'année en année.

Dans l'ensemble, l'Accord conclu au titre de l'Article IV est appliqué intégralement, à une exception près : les inspections par la Bosnie-Herzégovine.

ACTIVITES ET ORIENTATIONS FUTURES : Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine

Le processus d'harmonisation des activités des organisations internationales en Bosnie-Herzégovine fait l'objet de toute l'attention nécessaire. La coopération étroite avec les autres organisations internationales à Sarajevo se poursuivra afin d'éviter les chevauchements et d'assurer l'harmonie.

En ce qui concerne l'application de l'Accord, le Bureau continuera en priorité à superviser le régime d'inspection tout en accordant davantage d'attention aux mesures volontaires.

Ce sont ces mesures qui contribuent à instaurer une réelle confiance et sécurité. Une transparence accrue des budgets militaires est encouragée. A cette fin, des séminaires sur le *Code de conduite* sont organisés.

Des moyens de transférer davantage de responsabilités aux Parties sont actuellement examinés. Les Parties deviennent de plus en plus autonomes en ce qui concerne l'application de cet accord et le Représentant personnel a un rôle de plus en plus consultatif.

Il s'agit là d'une preuve du degré élevé de confiance et de transparence existant.

ACTIVITES ET ORIENTATION FUTURES : Accord de limitation des armements au niveau sous-régional

Les Parties à l'Accord se sont réunies trois fois cette année et ont tenu la troisième Conférence d'examen de l'application de cet Accord.

Pendant cette conférence, des décisions clés ont été prises qui ont finalement permis de régler un certain nombre de questions concernant les équipements ne faisant l'objet d'aucune limitation. Les Parties ont comblé les « failles » qui leur permettaient, en fait, de détenir une grande quantité

d'équipements qui n'étaient pas soumis à inspection.

Les membres de la Commission consultative sous-régionale ont été en mesure de régler, dans le cadre de l'*Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional*, des questions qui ne le sont toujours pas dans le cadre d'un régime similaire de limitation des armements conventionnels.

Deux catégories d'équipements ne faisant l'objet d'aucune limitation continuent de poser problème : les armements des forces de sécurité intérieure et les armements détenus à des fins de recherche et de développement. Ces questions devraient être réglées l'année prochaine.

Le 1er janvier 1999, les Parties ont assumé la présidence de la Commission, organe responsable du contrôle de l'application de l'*Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional*. Depuis lors, l'OSCE, par le biais du Représentant personnel, joue un rôle plus consultatif, qui inclut également des responsabilités de « secrétariat ».

Par la suite, à la 21ème Réunion de la Commission, les Parties ont décidé de tenir des réunions sur leur territoire respectif mettant ainsi un terme à la tradition établie de longue date qui consistait à se réunir à Vienne.

Les Parties ont progressé de manière régulière en ce qui concerne l'application de cet Accord. Les échanges d'informations se sont améliorés d'année en année quant à la forme et au fond.

Compte tenu de la profonde restructuration des forces armées en cours, du nombre d'installations militaires qui ont été fermées et du nombre important de militaires qui ont pris leur retraite ou qui ont été démobilisés, ce résultat est remarquable.

Les Parties continuent à faire appel à des « assistants » de l'OSCE pour leurs équipes d'inspection, même s'il est clair que leurs organes de vérification respectifs ont atteint un niveau élevé de compétence.

Aucune ambiguïté n'a été signalée et l'on peut qualifier le processus d'inspection de succès total, les inspections étant conduites de manière professionnelle et sérieuse.

Des consultations ont débuté avec les délégations de l'OSCE en vue d'élaborer une stratégie à long terme qui tienne compte de la stratégie globale dans la région, c'est-à-dire qui rende les Parties responsables de ce processus et « rationalise » le

rôle, la présence et les responsabilités de la communauté internationale.

Dans les limites de l'*Accord conclu au titre de l'Article IV*, le processus de transfert des responsabilités a été mené à bien. Le rôle de l'OSCE dans le cadre de ce régime est purement consultatif même si le Représentant personnel reste responsable de la

coordination des inspections et de la participation des assistants de l'OSCE.

A l'issue de la rationalisation, ce Bureau aura pour rôle, eu égard à l'*Accord conclu au titre de l'Article IV*, de fournir un appui technique au processus d'inspection et d'analyser l'échange annuel d'informations

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite

CONTEXTE

La principale tâche du Représentant de l'OSCE consiste à participer aux travaux de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite, qui fait des recommandations au Gouvernement estonien sur la délivrance de permis de séjour à d'anciens membres du personnel militaire en Estonie.

Le Gouvernement estonien a pu accorder un grand nombre de permis de séjour et réduire le nombre de permis de courte durée tout en augmentant le nombre de permis de longue durée. Entre-temps il a cherché une solution aux cas difficiles.

Cette année, la Commission a obtenu des résultats encourageants et le Représentant de l'OSCE se félicite de son mode rationnel de délibération. La coopération entre la Commission et le Représentant de l'OSCE, Uwe Mahrenholtz, continue d'être bonne.

ACTIVITES ET DEVELOPPEMENTS EN 2002

Examen rapide des demandes de permis de séjour

En 2002, le changement de statut de la Commission (Commission relevant du Gouvernement devenue désormais une Commission d'experts) a permis d'améliorer les méthodes et la continuité du travail. De ce fait, l'examen des demandes de permis de séjour en Estonie introduites par d'anciens membres du personnel militaire étranger et des personnes à leur charge a progressé rapidement.

Réduction du nombre de permis de séjour de courte durée

La Commission a continué à réduire le nombre de permis de séjour de courte durée (de six mois à trois ans) d'environ 1 030 à 600. Le nombre de permis de séjour de plus longue durée (de quatre à

cinq ans) s'est élevé à 10 348. Actuellement 10 900 personnes sont titulaires d'un permis de séjour temporaire en cours de validité.

En 2002, 37 demandes de permis de séjour ont été refusées. La majorité de ces refus ont concerné des bénéficiaires du *Programme de réinstallation des officiers russes* de l'US Agency for International Development (USAID). Depuis que la Commission a entrepris ses travaux en 1994, 267 demandes au total ont été rejetées. La Commission a toutefois délivré bien plus de permis de séjour sur la base de « l'exception humanitaire » qu'elle en a refusés.

Une décision importante de la Cour d'Etat

La Cour d'Etat estonienne (Cour suprême) a récemment décidé que les membres du personnel militaire étranger à la retraite et leurs familles mentionnés dans l'« Accord bilatéral de 1994 sur les garanties sociales » pouvaient bénéficier de permis de séjour permanents. La Décision de la Cour du 24 octobre 2002 pourrait très bien créer un précédent.

Alors que l'Etat n'a, jusqu'à ce jour, jamais donné suite aux demandes de permis de séjour permanent présentées par le personnel militaire à la retraite, au motif que la *Loi estonienne sur les étrangers* ne prévoyait pas cette possibilité, le Collège administratif de la Cour d'Etat a indiqué que cette même loi contenait des dispositions en vertu desquelles la délivrance de permis de séjour permanent aux membres du personnel militaire étranger à la retraite était possible lorsque ces personnes étaient couvertes par un accord international (en l'occurrence, Accord bilatéral de 1994), ce type de contrat ayant priorité sur la législation nationale.

La question du statut privilégié n'est pas encore résolue

Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne l'octroi d'un statut privilégié de militaire à la retraite, aux termes de l'Accord bilatéral de 1994, à

plusieurs anciens militaires et à leurs familles sur une liste supplémentaire présentée en 1994 au Gouvernement estonien. Alors que les autorités russes ont reconnu officiellement ces anciens officiers comme des militaires à la retraite, l'Estonie a refusé de leur accorder ce statut. Ces divergences de vues résultent d'une interprétation individuelle des articles pertinents de cet Accord et de la Loi estonienne de ratification correspondante.

La présence inexplicée de bénéficiaires de logements financés par les Etats-Unis d'Amérique

La question de la présence continue en Estonie de plusieurs bénéficiaires du *Programme de réinstallation des officiers russes* de l'USAID, qui s'étaient engagés à quitter le pays, ne peut être résolue que progressivement.

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

CONTEXTE

Après la fermeture de la Mission de l'OSCE en Lettonie, la Présidence a nommé, en juillet 2002, M. Helmut Napiontek au poste de Représentant de l'OSCE auprès de la Commission sur les militaires à la retraite. Ce poste a été occupé jusqu'à présent par le Chef de la Mission de l'OSCE en Lettonie.

Le Représentant de l'OSCE est appuyé par un expert, qui a une connaissance approfondie du contexte précis et des législations lettones et internationales concernant les affaires en cours. Il a été convenu que cette représentation devrait être créée comme fonction secondaire sur la base d'un détachement à temps partiel. Le Représentant de l'OSCE est en poste à Vienne.

En 2002, le Représentant de l'OSCE a continué d'apporter son concours à l'application de l'Accord entre les gouvernements letton et russe sur les garanties sociales octroyées aux militaires à la retraite de la Fédération de Russie et les membres de leur famille, qui résident sur le territoire de la République de Lettonie.

Données chiffrées

Selon une récente mise à jour annuelle d'octobre 2002 fournie par la partie russe, 18 722 personnes relèvent de cet Accord, soit 640 personnes de moins qu'en 2001 (par rapport à un chiffre initial de 22 320 personnes en 1994).

Le rôle de la Commission mixte

La plupart des questions relatives à ces militaires à la retraite ont été et font toujours l'objet d'une collaboration étroite et fructueuse entre les parties russe et lettonne. La Commission mixte ne peut traiter qu'un nombre limité de dossiers.

On ne peut toutefois exclure que plusieurs questions ne pourront être résolues que sur le long terme et devront être examinées plus avant.

Règlement des derniers cas en suspens

Tous les cas individuels de longue durée ont, en grande partie, été réglés. Seuls deux nouveaux cas individuels ont été récemment présentés et pourront certainement être réglés, au premier semestre 2003. Une autre demande collective nécessite des précisions juridiques supplémentaires et est actuellement examinée.

ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OSCE EN 2002

BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Je souhaiterais saluer le rôle de pionnier qu'a joué l'OSCE en plaçant il y a déjà plusieurs années les droits de l'homme - tous les droits de l'homme - au centre même du concept de sécurité.

Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Le BIDDH a prouvé une fois de plus, dans le cadre de ses activités en 2002, qu'il était capable de réagir avec souplesse et rapidité à des besoins nouveaux ou à de nouvelles possibilités. Il a ainsi été en mesure d'accepter 20 demandes d'observation ou d'évaluation d'élections en 2002, soit nettement plus qu'initialement prévu.

Dans ses projets, le BIDDH s'est efforcé de toujours tenir compte des développements de dernière minute et des nouvelles possibilités qui s'offrent, tant dans ses activités à court terme et à fort impact que dans ses programmes de renforcement des capacités à plus long terme.

En 2002, le BIDDH a continué à consolider et à améliorer ses programmes en faveur des élections, de la démocratisation et des droits de l'homme en mettant l'accent sur l'appui au renforcement des capacités disponibles dans les pays même afin de leur permettre, en définitive, d'agir de manière autonome dans ces domaines essentiels de la dimension humaine.

Le Bureau s'est également engagé dans de nouveaux domaines comme la lutte contre le terrorisme, l'évaluation des élections dans les « vieilles » démocraties, et l'organisation de réunions régionales de coordination internes à l'OSCE.

ELECTIONS

Le BIDDH, qui est l'organisme chef de file en Europe dans le domaine de l'observation électorale, coordonne et organise chaque année le déploiement de milliers d'observateurs afin d'évaluer si les élections dans l'espace de l'OSCE

sont conformes à la législation nationale et aux normes internationales. Sa méthodologie unique permet d'obtenir des informations détaillées sur tous les éléments du processus électoral.

Observation des élections

Totalisant 20 élections, le calendrier du Bureau comptait cette année un nombre sans précédent d'activités électorales que les missions et équipes d'experts du BIDDH ont observées ou évaluées.

Près de la moitié des missions déployées en 2002 l'ont été pour observer une longue série d'élections qui se sont déroulées en Europe du Sud-Est au cours du deuxième semestre de l'année, notamment une mission de 900 personnes qui ont observé les élections législatives dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (15 septembre). Grâce à cette mission, la plus importante que l'OSCE ait jamais déployée, le BIDDH a largement contribué à faire de ces élections une étape significative dans le processus de renforcement de la confiance à la suite de la crise que le pays a connue l'année dernière.

Le BIDDH a pour la première fois évalué des élections dans quelques-unes des plus anciennes démocraties de l'OSCE. Sur l'invitation des gouvernements, le Bureau a évalué l'élection présidentielle en France, les élections législatives en Turquie et les élections au Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Au nombre des autres élections observées en 2002, on peut relever les élections législatives en Ukraine, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie, en Lettonie et au Monténégro (République fédérale de Yougoslavie-RFY), ainsi que les

élections présidentielles en Serbie (RFY) et au Monténégro (RFY). Le Bureau a également observé les élections générales en Bosnie-Herzégovine, et a envoyé des experts pour aider les missions de l'OSCE sur place à évaluer le référendum en Ouzbékistan, les élections des organes d'autonomie locale en Géorgie, l'élection du Gouverneur de la région autonome de Gagaouzie en Moldavie, ainsi que les élections locales en Arménie.

Assistance technique

Conformément à la décision pertinente prise au Sommet d'Istanbul en 1999, le suivi des recommandations formulées par le BIDDH dans ses rapports sur les élections reste prioritaire. Le BIDDH a examiné la législation électorale de tous les pays dans lesquels une mission d'observation a été déployée ou était prévue.

En janvier, la quatrième et dernière d'une série de tables rondes sur les élections a eu lieu à Astana. Elle a examiné le rôle des médias au cours des campagnes électorales et élaboré une gamme de propositions d'amendements à la législation électorale kazakhe. Plus tard dans l'année, après la création d'une commission parlementaire bipartite chargée d'examiner les réserves du BIDDH concernant les élections de 2001 en Albanie, le Bureau a fourni un appui et une assistance technique,

qui a notamment inclus l'organisation de quatre tables rondes. Les travaux de la Commission parlementaire bipartite ont marqué le début d'une nouvelle ère de dialogue et de consensus sur la scène politique albanaise.

A la suite d'une table ronde tenue en mai en Arménie sur la réforme électorale, le BIDDH et la Commission de Venise ont émis des avis sur les projets d'amendements au *Code électoral*, qui contenaient un certain nombre de réformes positives répondant partiellement aux préoccupations du BIDDH. Entre-temps, le BIDDH a continué d'apporter son concours à la réforme du cadre électoral en Azerbaïdjan. Il a été convenu de faire débiter le processus de consultation publique sur la réforme de la législation électorale du pays par une table ronde en décembre.

Afin de clarifier les engagements et les normes internationaux en matière électorale reflétant les faits importants intervenus au cours d'une dizaine d'années dans ce domaine, le BIDDH a commencé à procéder à une compilation des normes, des engagements et de la jurisprudence en matière électorale. Le projet de compilation a été présenté en septembre à la *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine* qui a encouragé le Bureau à poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Calendrier du BIDDH pour l'observation des élections en 2002

Pays	Type d'élections	Dates
Ukraine	parlementaires	31 mars
Hongrie	parlementaires	7 avril
France	présidentielle	21 avril/5 mai
République du Monténégro (RFY)	municipales	15 mai
République tchèque	parlementaires	14-15 juin
République de Serbie (RFY)	municipales partielles	28 juillet
Ex-République yougoslave de Macédoine	parlementaires	15 septembre
Slovaquie	parlementaires	20-21 septembre
République de Serbie (RFY)	présidentielles	29 septembre/13 octobre
Lettonie	parlementaires	5 octobre
Bosnie-Herzégovine	générales	5 octobre
République du Monténégro (RFY)	parlementaires anticipées, municipales (Podgorica)	20 octobre
Turquie	parlementaires anticipées	3 novembre
Etats-Unis d'Amérique	générales	5 novembre
République de Serbie (RFY)	présidentielle (nouvelle élection)	8 décembre
République du Monténégro (RFY)	présidentielle	22 décembre

DEMOCRATISATION

En 2002, le BIDDH s'est employé en priorité à poursuivre et à accroître ses efforts visant à promouvoir les institutions démocratiques et à aider à leur mise en place en renforçant les capacités de l'administration, de la magistrature, ainsi que des institutions du médiateur et de la société civile. Les activités visaient à faciliter l'échange de meilleures pratiques et d'expériences entre les Etats participants et à consolider les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des institutions démocratiques, de la société civile et de la bonne gouvernance, conformément à la Déclaration du Conseil ministériel de Bucarest.

Le Bureau a continué à accorder beaucoup d'importance à la mise en oeuvre et au suivi des projets, conformément aux priorités établies dans la Déclaration de la Présidence en exercice à la Réunion du Conseil ministériel de l'an 2000 tenue à Vienne et comme s'en est félicitée la Déclaration du Sommet d'Istanbul de 1999.

D'autres priorités en 2002 ont été de renforcer encore les capacités du BIDDH à mettre en oeuvre un grand nombre d'activités ciblées et de répondre à la demande accrue de coordination et de coopération avec les missions de l'OSCE et d'autres structures.

Dans le domaine de la démocratisation, le BIDDH a exécuté en 2002 plus de 100 projets d'assistance dans plus de 20 pays. Ces projets visaient à mettre en place des institutions démocratiques et à renforcer la primauté du droit, la société civile et le respect pour les droits de l'homme. Le Bureau a essentiellement mené ses activités de démocratisation dans les six domaines suivants :

- primauté du droit
- société civile
- égalité entre les femmes et les hommes
- lutte contre la traite des êtres humains
- liberté de circulation et migrations
- lutte contre le terrorisme (depuis octobre).

Le nouveau Coordonnateur de la lutte contre le terrorisme a commencé à sensibiliser l'opinion aux questions liées à la dimension humaine dans la lutte contre le terrorisme et à élaborer des projets qui, pour l'essentiel, s'intéressent aux facteurs engendrant le terrorisme.

Les projets ont été exécutés en coordination avec les opérations de l'OSCE sur le terrain, des partenaires et des ONG locaux, ainsi qu'un certain nombre d'autres acteurs internationaux. La Commission européenne avec laquelle le BIDDH a exécuté en 2002 cinq grands projets visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en Asie centrale, dans le Caucase, en Biélorussie et en Europe du Sud-Est, reste l'un de ses plus importants partenaires.

Les programmes en faveur de la démocratisation se subdivisent toujours en programmes à plus long terme ou pluriannuels de renforcement des institutions et des capacités et en projets à plus court terme et à fort impact tels que ceux qui émanent du *Fonds pour les projets locaux. La volonté de travailler de la manière la plus souple possible et en respectant les délais appropriés pour tous les projets, afin d'être en mesure de réagir rapidement aux problèmes urgents qui se posent et aux possibilités qui s'offrent, est devenue une caractéristique des activités de démocratisation du BIDDH.*

Outre son vaste programme de travail, le Bureau a également régulièrement fait bénéficier l'OSCE et d'autres institutions (organisations internationales, ONG) de ses compétences en matière de dimension humaine.

PRIMAUTE DU DROIT

Le concept de la primauté du droit est l'une des pièces maîtresses du cadre de l'OSCE pour les droits de l'homme. La notion de primauté du droit, telle qu'elle est inscrite dans les grands documents de l'OSCE, comme le Document de Copenhague de 1990, ne décrit pas seulement une légalité formelle, mais aspire également à la justice fondée sur l'acceptation pleine et entière de la valeur suprême de la personnalité humaine et des droits de l'homme. La primauté du droit vise à établir et à consolider un cadre institutionnel pour la démocratie dans les Etats participants et dans d'autres structures.

Le BIDDH a mené divers projets d'assistance technique destinés à favoriser le respect pour les droits de l'homme dans le contexte de la promotion de la primauté du droit.

Dans le domaine de la réforme juridique, le BIDDH a analysé, dans le cadre de son efficace programme d'alerte législative, un grand nombre de projets de loi au regard de leur conformité avec les normes internationales. Dans chacun des cas, le BIDDH a assisté au débat public organisé à la suite de la publication des rapports d'évaluation.

En 2002, le *Séminaire du BIDDH sur la dimension humaine* a eu pour thème les droits de l'homme et la réforme du système judiciaire. Tenu en avril, il a mis en exergue les progrès considérables accomplis, mais il a également souligné qu'un certain nombre de problèmes subsistaient ou étaient récemment apparus, tant dans les démocraties établies que dans les Etats en transition. Le séminaire a aussi examiné les moyens d'assurer l'accès efficace de toutes les couches de la société à la justice. Une réunion spéciale organisée en marge du séminaire était consacrée à l'accès des Roms et des Sintis à la justice. La question du rôle des systèmes judiciaires après les conflits a également été abordée.

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir des mesures non privatives de liberté, le BIDDH a co-organisé un séminaire sur les alternatives à la détention préventive et aux peines de prison en Ouzbékistan. Plusieurs recommandations y ont été faites sur la mise en oeuvre pratique des dispositions juridiques existantes en matière de peines alternatives et un plan d'action a été élaboré pour la formation des procureurs, des juges, des avocats et des agents de probation.

En avril, le BIDDH a organisé un atelier sur la réforme de la justice pénale au Tadjikistan qui a examiné les moyens d'inscrire les obligations internationales du Tadjikistan relatives aux droits de l'homme dans le droit et la pratique internes. Des recommandations énumérant les étapes de la réforme du *Code de procédure pénale* y ont été adoptées.

Dans le domaine de l'enseignement du droit, le BIDDH a continué de prêter son concours au service de consultations juridiques à l'Université tadjiko-russe de slavistique à Douchanbé (Tadjikistan) ainsi qu'au service de consultations pénales situé à Och (Kirghizistan du Sud). Dans les deux cas, le BIDDH a fourni une formation et des conseils d'experts.

S'agissant de l'assistance aux institutions nationales des droits de l'homme, le BIDDH a continué à apporter son aide au Bureau du défenseur public géorgien, notamment à ses efforts visant à lutter contre les abus commis par la police à l'encontre des détenus, en créant un « programme de réaction rapide » qui permettra au Bureau d'observer en

permanence ce qui se passe dans les postes de police.

En novembre, une équipe d'experts du BIDDH s'est rendue en Ouzbékistan pour y aider le Bureau du médiateur ouzbek des droits de l'homme dans ses efforts visant à élargir son mandat et à consolider son indépendance. Le BIDDH a également fourni des conseils pour la rédaction de la Loi sur le médiateur kirghize.

Dans le cadre de son programme de formation de juristes, le BIDDH a co-organisé un atelier, en mai, sur le rétablissement de l'état de droit en Tchétchénie. En octobre, le premier d'une série de six séminaires de formation sur les instruments relatifs aux droits de l'homme s'est tenu à Moscou à l'intention des membres de l'Association des avocats tchéchènes. Entre-temps, au Kazakhstan, un séminaire a été organisé à l'intention de futurs formateurs au Centre kazakh de formation judiciaire. Une formation similaire a été dispensée à des formateurs de différents centres de formation professionnelle en Ouzbékistan.

Dans le domaine de la réforme des prisons, le BIDDH a soutenu des projets visant à démilitariser et à démocratiser les systèmes pénitentiaires.

Une *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine*, tenue à Vienne en juillet, a été consacrée à la réforme des systèmes pénitentiaires pour les mettre en conformité avec les normes relatives aux droits de l'homme. La Réunion a examiné des mesures visant à améliorer les conditions carcérales conformément aux normes internationales et le rôle des ONG dans l'observation des centres de détention. La Réunion a formulé des recommandations concrètes pour des programmes nationaux visant à mettre en oeuvre les dispositions du droit international et les engagements de l'OSCE. En octobre, le BIDDH a également organisé une conférence régionale à Douchanbé sur le transfert de la responsabilité des prisons du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice, une mesure appuyée par le BIDDH en tant qu'étape essentielle vers la démilitarisation des prisons. La Conférence a fait une série de recommandations concernant notamment les processus de transfert au Kirghizistan et au Tadjikistan.

Les programmes de grande envergure visant à former le personnel des prisons aux droits de l'homme se sont également poursuivis cette année. Des stages de formation de ce type ont été organisés en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. Le service pénitentiaire azerbaïdjanais a également bénéficié d'une aide destinée à améliorer le programme et les mé-

thodes de l'académie de formation du personnel pénitentiaire. En Arménie, le Bureau a émis des avis sur un nouveau concept pour la réforme des services de réinsertion sociale et psychologique des prisons et des centres de détention préventive.

La lutte contre la torture fait partie, en règle générale, du travail du BIDDH dans le domaine de la primauté du droit, mais un certain nombre d'activités menées en 2002 ont traité spécifiquement de cette question. Il s'agissait notamment de séminaires de formation à l'intention des responsables de l'application des lois au Tadjikistan et d'un soutien à des projets de lutte contre le terrorisme exécutés par des ONG locales en Arménie et en Géorgie. Au Kazakhstan, le BIDDH a organisé une table ronde sur la torture dans le cadre des enquêtes

de police et il a apporté son soutien à une campagne publique de sensibilisation contre la torture au Tadjikistan.

(Il y a) probablement davantage d'esclaves aujourd'hui dans de nombreuses capitales européennes... qu'à la fin du XVIIIème siècle, lorsque l'esclavage était encore courant.

**M. Stoudmann, Directeur du BIDDH
Financial Times, 23 juillet 2002**

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, le BIDDH exécute une vaste gamme d'activités en coopération avec les Etats participants de l'OSCE, des ONG et d'autres organisations internationales. Cette année, il a continué à concevoir et à mettre en oeuvre des projets de lutte contre la traite des êtres humains, comme des tables rondes et des initiatives communes de formation avec des ONG et des partenaires gouvernementaux. Par de tels projets, le BIDDH vise à établir des mécanismes efficaces et ouverts d'orientation, incluant l'identification, l'orientation et l'assistance.

La lutte contre la traite des êtres humains est restée au centre des préoccupations du BIDDH. Les projets, permanences téléphoniques, conférences et ateliers dont il est question ci-après ne sont que quelques exemples de la vaste gamme d'activités du Bureau en 2002.

Le BIDDH a exécuté des projets de lutte contre la traite des êtres humains, tels que des tables rondes, afin d'établir des mécanismes nationaux efficaces et ouverts d'orientation. Son *Fonds pour les projets de lutte contre la traite* a été utilisé pour appuyer les missions de l'OSCE sur le terrain dans leurs activités de prévention de la traite et d'assistance aux victimes.

S'agissant de la question des pays de destination, le BIDDH a lancé un projet visant à intégrer les normes internationales et régionales relatives à la lutte contre la traite des êtres humains dans la législation nationale.

Dans le cadre d'une réunion régionale de coordination sur la dimension humaine tenue à Sarajevo en juin, l'une des séances des groupes de travail a porté sur des questions liées à la traite des êtres humains et un ensemble de recommandations concrètes y ont été formulées qui seront présentées à des réunions de haut niveau de l'OSCE.

Un rapport détaillé sur la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est, publié conjointement par le BIDDH, l'UNICEF et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a été présenté au public le 22 juillet à Genève. Le rapport recense les obstacles à une protection et à un appui appropriés pour les victimes et formule une série de recommandations afin de mieux lutter contre la traite des êtres humains.

A la *Réunion de septembre sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine*, une séance spéciale d'un jour sur la traite des êtres humains a porté sur les mécanismes nationaux d'orientation et la défense des victimes. La question de l'implication de certains membres du personnel international des missions sur le terrain dans la traite des êtres humains a également été abordée.

Le BIDDH a continué de soutenir les permanences téléphoniques pour la lutte contre la traite des êtres humains en Biélorussie et en Ukraine en organisant des formations à l'intention des experts des perma-

nences. En Moldavie, le Bureau a fourni des avis au cours du processus d'élaboration d'un nouveau *Code pénal* adopté en avril et qui comporte une vaste gamme de dispositions sur la lutte contre la traite des êtres humains. En Pologne, le BIDDH a aidé l'ONG *La Strada* à fournir des services d'assistance directe à des victimes polonaises et étrangères de la traite.

RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le renforcement de la société civile dans les pays en transition a toujours été un élément central des activités du BIDDH dans le domaine de la démocratisation. L'appui aux acteurs de la société civile n'a pas simplement consisté à faciliter l'instauration de la démocratie en tant que telle, mais également, et c'est plus important, à assurer sa viabilité. Le BIDDH a continué de s'employer à établir un dialogue constructif entre organisations non gouvernementales (ONG) et représentants du gouvernement ou de l'Etat sur la législation ayant une incidence pour la société civile et sur d'importantes questions relatives aux droits de l'homme. Dans les régions se relevant d'un conflit, le BIDDH réunit les acteurs des différentes parties concernées afin de favoriser et d'appuyer les efforts de réconciliation.

Le renforcement de la société civile dans les pays en transition est la pierre angulaire des activités de démocratisation du BIDDH.

Dans le cadre de ses efforts visant à établir un dialogue constructif entre les ONG et les gouvernements sur la législation ayant une incidence pour la société civile et sur d'importantes questions relatives aux droits de l'homme, le BIDDH a organisé une série de tables rondes au Kazakhstan portant, notamment, sur la liberté confessionnelle et l'abolition de la peine de mort.

Au titre de son programme visant à favoriser la réconciliation dans les régions après un conflit, le BIDDH a apporté son concours aux activités de 30 conseils de jeunes et d'enfants originaires de différentes localités en Moldavie, notamment de la région séparatiste de Transnistrie. En Azerbaïdjan et en Géorgie, le BIDDH a lancé, en coopération avec les Bureaux de l'OSCE sur place et le *BBC World Service*, un programme d'entretiens à la radio visant à sensibiliser l'opinion publique aux droits de l'homme.

Le programme du BIDDH destiné à former les ONG à l'observation des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet a été étendu cette année à la Géorgie et au Tadjikistan, portant ainsi à sept le nombre d'Etats participants d'Asie centrale et du Caucase qui prennent part à ce programme.

EGALITE ENTRE LES SEXES

L'égalité des femmes et des hommes fait partie intégrante d'une démocratie viable. Le maintien de la paix, de la prospérité et de la démocratie dans l'espace de l'OSCE est un élément essentiel de la philosophie de l'Organisation. Cette année, le BIDDH a poursuivi son objectif de l'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes de participer et de contribuer aux processus démocratiques dans les Etats participants de l'OSCE. Pour se faire, le BIDDH adopte une double approche : il intègre la parité entre les sexes dans tous les domaines de ses activités et lui insuffle en même temps un élan nouveau en élaborant un portefeuille de projets qui tient compte des sexesosécificités

En 2002, le BIDDH a élargi son portefeuille de projets dans le domaine de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes comme partie intégrante d'une démocratie viable. Dans le même temps, il a intensifié ses efforts visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les domaines de ses activités.

En 2002, le programme de grande envergure du BIDDH visant à promouvoir la participation des femmes à la vie publique était axé sur l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie et le Kirghizistan. Une formation initiale sur les questions de parité entre les sexes a été dispensée à de petits groupes de femmes, pour la plupart jeunes, des régions rurales qui, une fois revenues chez elles, ont disséminé leurs connaissances nouvellement acquises et formé à leur tour d'autres femmes. Par cet effet d'entraînement, le programme a atteint des milliers de femmes et contribué au renforcement de la société civile et de leur aptitude à se mobiliser pour faire évoluer les choses. Le programme a atteint des femmes en dehors des centres urbains et a, dans plusieurs cas, conduit à la création d'un puissant mouvement de femmes.

Dans le contexte de ses programmes visant à promouvoir l'égalité des droits et des chances des femmes, le BIDDH s'est employé à intégrer l'éducation sexuelle dans l'ensemble du système d'enseignement arménien en assurant la formation

d'enseignants du cycle secondaire et universitaire aux questions de parité des sexes. Dans le cadre du programme du BIDDH sur l'observation des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, 25 représentants d'ONG et d'organes gouvernementaux ouzbeks ont bénéficié d'une formation sur les droits des femmes et sur l'observation et la documentation des cas de discrimination. Entre-temps, en Géorgie, le Bureau a continué de prêter son concours à une coalition de plus de 45 ONG de femmes qui militent pour la parité des sexes.

La violence à l'égard des femmes les empêche de participer pleinement à la société et porte atteinte en définitive au processus démocratique. La prévention de cette forme de violence et la lutte contre cette dernière a été le thème de la *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* tenue à Vienne en mars. Elle a examiné la question de la violence domestique, de la violence à l'égard des femmes au sein de la communauté et de la violence dans les situations de conflit.

Le Bureau a réussi, par une série d'ateliers de formation à l'intention des forces de l'ordre en Azerbaïdjan, à leur faire prendre conscience du fait que la violence domestique n'était pas une question d'ordre privé et qu'elle devait être traitée comme un crime puni par la loi.

MIGRATIONS ET LIBERTE DE CIRCULATION

En 2002, l'OSCE a axé davantage ses travaux sur la lutte contre le terrorisme. Dans cette optique, le BIDDH a continué à aider les anciennes républiques soviétiques à s'attaquer aux nouveaux défis auxquels ces dernières doivent faire face pour assurer la sécurité aux frontières et gérer les flux migratoires tout en se conformant en même temps aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Dans ce contexte, le BIDDH a prêté son concours à la réforme du service des frontières azerbaïdjanais en tirant parti de l'expérience de la Pologne. Le BIDDH a facilité la coopération entre ces deux services des frontières et la participation de jeunes gardes frontière azerbaïdjanais à un stage de formation d'un an en Pologne. Un séminaire régional de formation de gardes frontière d'Asie centrale a en outre été organisé à Almaty (Kazakhstan).

Le BIDDH a co-organisé un atelier international tenu à Prague en juin dans le but d'améliorer la coopération transfrontière entre les pays de l'OSCE. Cet atelier a permis un échange

d'expériences entre les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale sur des modèles de structures pour la gestion des migrations et sur la collecte et l'échange d'informations sur les migrations.

Souhaitant contribuer à la réforme des systèmes restrictifs d'enregistrement hérités de l'Union soviétique, le BIDDH a, cette année, concentré son attention sur l'Arménie, le Kirghizistan et l'Ukraine auxquels il a fourni des conseils d'experts pour l'élaboration d'une législation visant à garantir la liberté de circulation. Une table ronde régionale sur l'enregistrement des étrangers a en outre eu lieu au Kirghizistan. Il y a été convenu d'élaborer un système d'enregistrement type ainsi qu'une stratégie pour harmoniser les exigences en la matière dans la région.

En Géorgie et en Azerbaïdjan, le BIDDH a mené à bien un projet visant à examiner la conformité des législations nationales dans la région avec les principes internationaux pertinents et à formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer le cadre normatif pour la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays.

L'EUROPE DU SUD-EST AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS

Dans le cadre de l'attention qu'il porte à l'Europe du Sud-Est, le BIDDH appuie les processus de renforcement de la confiance, de réconciliation et de stabilisation dans toute cette région. Le Bureau concentre en particulier ses efforts sur le renforcement de la démocratie, des institutions, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Le programme, la charge de travail, et la demande des pays hôtes et des partenaires souhaitant bénéficier d'une aide en matière de coordination et de mise en oeuvre, se sont accrus si vite, telle, tant du point de vue de la complexité et du nombre d'activités, que quelque 35 projets ont été exécutés dans toute la région en 2001 et en 2002.

Le BIDDH a contribué au renforcement de la confiance, à la réconciliation et à la stabilisation dans toute l'Europe du Sud-Est, notamment en consolidant les processus de démocratisation, les institutions, les droits de l'homme et la primauté du droit.

Afin d'accroître l'efficacité des missions et institutions de l'OSCE dans la région et de créer des synergies et d'améliorer la coordination entre ces dernières, le BIDDH a assumé, au sein de l'OSCE,

une fonction de coordination pour les questions relatives à la dimension humaine. En 2002, quatre réunions régionales de coordination ainsi qu'un certain nombre de réunions d'experts ont eu lieu.

Cette année a également vu le lancement de **Legislationline.org**, une base de données en ligne gratuite qui a été conçue pour permettre un accès aisé à la législation internationale et nationale relative aux engagements de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Cette base de données est destinée en particulier aux législatures en Europe du Sud-Est.

En Europe du Sud-Est, les services pénitentiaires ont continué de bénéficier cette année de l'appui du BIDDH qui a mis l'accent sur la formation du personnel des prisons et l'échange d'expériences et d'informations. En 2002, ces activités étaient axées sur le Monténégro (RFY) et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le BIDDH a organisé une série d'ateliers sur la gestion efficace des crises pour remédier à l'absence de communication entre les administrations locales et les forces de sécurité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, un problème que la crise de 2001 a révélé. Le BIDDH a en outre prêté son concours à la réforme de la police macédonienne en aidant les autorités locales à élaborer des cours de formation spécialisée à l'intention de la police.

Au Kosovo, le Bureau a apporté son appui à la création d'une académie de la société civile dans le but d'améliorer les compétences de dirigeants en puissance d'ONG. De la même manière, il a prêté son concours à une initiative visant à rétablir le dialogue entre des ONG du Kosovo et de Serbie, ainsi qu'à des stages de formation destinés aux futurs défenseurs de la communauté Rom et au Bureau du médiateur.

A la suite du transfert, fin 2001, du Bureau du BIDDH au Monténégro à la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie, le BIDDH a poursuivi son efficace coopération avec les autorités locales et d'autres acteurs afin de renforcer les processus de démocratisation dans la République.

POINT DE CONTACT POUR LES QUESTIONS CONCERNANT LES ROMS ET LES SINTIS

Dirigé depuis 1999 par M. Nikolae Gheorghe, un militant Rom bien connu originaire de Roumanie, le Point de contact s'emploie à promouvoir « l'intégration pleine et entière des communautés de Roms

et de Sintis dans les sociétés dans lesquelles elles vivent, tout en préservant leur identité ». Pour atteindre cet objectif, un programme de travail axé sur l'avancement des droits politiques des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, sur la prévention et la gestion des crises dans les régions d'Europe du Sud-Est après un conflit et sur l'appui au renforcement de la société civile au sein des communautés Roms, est mis en oeuvre.

Le Point de contact du BIDDH a mené à bien une vaste gamme de projets cette année. Il constitue une importante source d'informations sur les questions relatives aux Roms et aux Sintis et poursuit ses activités en cours consistant notamment à conseiller les gouvernements sur la politique à adopter à l'égard des Roms.

Dans le cadre de ses activités visant à promouvoir les droits politiques des Roms, le Point de contact a organisé des ateliers de formation à l'intention des électeurs et des candidats Roms. Il a également évalué la participation des Roms aux élections en Europe centrale et en Europe du Sud-Est.

Plusieurs tables rondes ont été organisées en Bulgarie, en Roumanie et en Slovaquie dans le but de prévenir ou d'atténuer les tensions liées à des questions de logement dans les municipalités à population Rom.

Le Point de contact a également étudié la question controversée des migrations légales et illégales de Roms dans les pays d'Europe occidentale et celle de l'implication de certains de ces migrants dans la traite des êtres humains, tant en qualité de victimes que d'auteurs.

Le Bureau a également apporté son concours à la mise en place d'un réseau de défenseurs des communautés locales de Roms dans tous les pays d'Europe du Sud-Est, ce qui facilite les contacts entre les communautés Roms et les pouvoirs publics.

D'autres projets étaient axés sur le renforcement des capacités des ONG Roms, la formation de femmes Roms à la création d'ONG, et l'accès égal des Roms aux services de santé. Au Monténégro, une table ronde a été organisée pour examiner la situation des Roms déplacés à l'intérieur du pays et étudier des solutions durables à cet égard.

Le Point de contact a également soutenu des initiatives visant à établir une assemblée paneuropéenne des Roms et il a joué un rôle important dans la négociation d'un accord préliminaire sur certaines des modalités de cette assemblée.

OBSERVATION DE LA MISE EN OEUVRE ET APPUI A CETTE DERNIERE

Le Groupe du BIDDH chargé de l'observation suit et analyse l'évolution de la situation des droits de l'homme et le respect par les Etats participants des engagements pris au titre de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Il organise également les réunions de l'OSCE sur la mise en oeuvre par les Etats participants des engagements concernant la dimension humaine. Dans le cadre de sa fonction d'alerte précoce, il signale au Président en exercice toute dégradation de la situation des droits de l'homme.

[box]

En septembre 2002, le BIDDH et la Présidence de l'OSCE ont tenu la Réunion annuelle sur la dimension humaine de l'OSCE. Organisée selon des modalités améliorées, elle a réuni un nombre record de plus de 700 participants. Le BIDDH a également organisé le Séminaire sur la dimension humaine en avril et trois Réunions supplémentaires sur la dimension humaine en mars, juin et octobre.

Le rapport 2002 du BIDDH sur la peine capitale, qui a été présenté en septembre à la Réunion de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, a confirmé la tendance actuelle à l'abolition de la peine capitale dans l'espace de l'OSCE.

L'OSCE accordant une attention accrue à la prévention du terrorisme, le BIDDH a, cette année, intensifié ses activités visant à promouvoir la liberté de religion et de conviction. Il a procédé à plusieurs examens de la législation en vigueur et organisé un certain nombre de réunions destinées à promouvoir la liberté de religion et la tolérance, notamment une conférence régionale à Jalal-Abad (Kirghizistan), des tables rondes à Almaty, au

Kazakhstan et au Tadjikistan, ainsi qu'une importante conférence de l'OSCE sur la liberté de religion et la lutte contre le terrorisme à Bakou (Azerbaïdjan) en octobre. En Bosnie-Herzégovine, un nouveau projet de loi sur les associations religieuses a été élaboré avec l'appui du BIDDH.

TOLERANCE ET LIBERTE DE RELIGION OU DE CONVICTION

A la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, la menace du terrorisme inspiré par le fondamentalisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes est aussi évidente que ne l'est le besoin de lutter contre cette menace. Dans le même temps, il est entendu que toutes les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être appliquées strictement dans les limites des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le droit à la liberté de religion et de conviction.

Compte tenu de ce qui précède et en réponse à de nombreuses demandes, le BIDDH a, en 2002, intensifié ses activités visant à promouvoir la liberté de religion et de conviction.

FONDS POUR DES PROJETS EN FAVEUR DE LA DÉMOCRATIE AU NIVEAU LOCAL

En 2002, le BIDDH a continué d'apporter son soutien à de petites activités mises en oeuvre par les présences de l'OSCE. Les projets liés à la promotion et à la protection des droits de l'homme à l'extérieur des capitales des pays respectifs ont fait l'objet d'une attention particulière. Le programme a été financé par des contributions de la Norvège, du Danemark et du Canada. La plupart des propositions de projets provenaient de petites présences de l'OSCE en Asie centrale, dans le Caucase et de la Mission en Moldavie. Le BIDDH a prêté, pour la première fois, son concours à des projets au niveau local en Europe du Sud-Est.

LE HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITES NATIONALES

L'OSCE dispose, en la personne du Haut Commissaire pour les minorités nationales, d'un précieux mécanisme pour repérer les situations de tension ethnique et y remédier sans recourir à des conflits violents
Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

CONTEXTE

Les conflits ethniques sont une des principales sources de violence à grande échelle dans l'Europe d'aujourd'hui. Cette question est examinée depuis 1993 par le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Rolf Ekéus qui occupe ce poste depuis juillet 2001

Instrument de prévention des conflits

Le Haut Commissaire a pour fonction de déceler et de s'efforcer d'éliminer rapidement - les tensions ethniques qui pourraient menacer la paix, la stabilité ou les relations amicales entre les Etats participants de l'OSCE. Son mandat le décrit comme un instrument de prévention des conflits au stade le plus précoce possible.

Bien que l'intitulé de son poste donne parfois l'impression que le Haut Commissaire doit assumer la fonction de médiateur pour les minorités nationales ou enquêter sur des cas individuels de violation des droits de l'homme, tel n'est pas le cas. En d'autres termes, il est le Haut Commissaire de l'OSCE chargé des questions relatives aux minorités nationales et il n'est pas à la disposition de ces dernières.

Objectifs du Haut Commissaire

La mission du Haut Commissaire est double : il doit, premièrement, s'efforcer de maîtriser et de désamorcer les tensions et, deuxièmement, faire fonction de « déclencheur », c'est-à-dire qu'il est chargé d'alerter l'OSCE chaque fois que de telles tensions risquent d'atteindre un seuil au-delà duquel il ne peut plus les maîtriser avec les moyens à sa disposition.

Au cours de la période considérée, le Haut Commissaire s'est attaché à faire démarrer, maintenir et renforcer un processus d'échange de vues et de coopération entre les parties pour prendre des mesures visant à apaiser les tensions et, si possible, résoudre les problèmes sous-jacents.

Cette année, le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales s'est rendu pour la première fois au Turkménistan.

EUROPE CENTRALE

HONGRIE

La *Loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins* a été un grave objet de préoccupation du Haut Commissaire au cours de la période considérée. Ce dernier a publié une déclaration sur les *Minorités nationales, souveraineté et responsabilité* dans laquelle il a souligné que « la responsabilité de la protection des minorités incombe à l'Etat où vivent ces minorités ». Tel est le message qu'il a envoyé au Gouvernement hongrois, même après l'entrée en vigueur le 1er janvier 2001 de la *Loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins*.

Le Haut Commissaire a veillé à ce que l'application de cette loi ne viole pas les normes internationales, ne nuise pas aux relations bilatérales entre la Hongrie et ses voisins ou n'exacerbe pas les relations interethniques dans les pays où la minorité hongroise constitue une partie importante de la population. Il a fait une série de recommandations pour modifier cette loi afin d'éviter tout effet discriminatoire ou extraterritorial. Il s'est également rendu à plusieurs reprises à Budapest, à Bucarest et à Bratislava pour y rencontrer des représentants des gouvernements et des minorités.

En Hongrie, le Haut Commissaire a souligné la nécessité d'élaborer une législation anti-discriminatoire et de résoudre la question de la représentation des minorités au Parlement. Il s'est en outre familiarisé avec la réforme des gouvernements d'autonomie locale des minorités.

SLOVAQUIE

Le Haut Commissaire a entretenu des contacts réguliers avec le Gouvernement slovaque et les représentants de la minorité hongroise au sujet de la *Loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins*. Il a également fourni des conseils sur la lutte contre la discrimination et s'est tenu au courant des dévelop-

pements concernant l'enseignement supérieur dans la langue de la minorité.

EUROPE DU SUD-EST

CROATIE

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales s'est rendu à Zagreb et dans la région du Danube à la fin de février 2002. Sa visite a coïncidé avec la décision du gouvernement de retirer un projet de *Loi constitutionnelle sur les minorités nationales* des procédures d'examen complémentaire et d'élaborer un nouveau projet de loi. Le projet de loi retiré tenait compte de la plupart des recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et du HCMN et aurait constitué une mesure importante vers la création d'un cadre législatif en faveur des droits des minorités en Croatie. Au cours de cette visite, le HCMN s'est également intéressé aux questions concernant le retour des réfugiés, par exemple la restitution de biens.

Après sa visite de février, le Haut Commissaire a suivi de près le processus d'élaboration de la nouvelle Loi constitutionnelle. Ses experts se sont rendus en Croatie en mai 2002 et, lors de l'élaboration finale du nouveau projet, le 26 juillet 2002, le HCMN a adressé ses commentaires au Ministre croate des affaires étrangères. Le Haut Commissaire est retourné en Croatie en septembre 2002 et a relevé le peu de progrès accomplis en ce qui concerne l'adoption de cette loi.

Au cours de cette visite, il a constaté que les autorités croates n'avaient pris aucune mesure sur la question des élections partielles dans les municipalités, villes et comtés où les élections locales de mai 2001 n'avaient pas abouti à l'élection d'un nombre de représentants des minorités qui soit proportionnel à la population.

Le HCMN finance et supervise le *Projet d'aide juridique de Knin* et, en collaboration avec le Conseil mixte des municipalités, un projet analogue dans la région du Danube. Le but de ces projets est de fournir une aide juridique aux membres des minorités (essentiellement Serbes et personnes rapatriées) et de se faire représenter devant les tribunaux et pendant les procédures administratives afin de les aider à regagner leurs foyers, et à recouvrer leurs biens.

REPUBLIQUE FEDERALE DE YOUGOSLAVIE

Le Haut Commissaire s'est rendu à Novi Sad (capitale de la Voïvodine) et à Belgrade en novembre 2001. La question de l'autonomie de la Voïvodine et de sa dimension interethnique ont figuré en tête de son programme.

Le Bureau du HCMN a aidé le Ministère fédéral des communautés nationales et ethniques à élaborer le projet de *Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales*. La Loi a finalement été adoptée le 26 février 2002. Dans un courrier adressé au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, Goran Svilanovic, le HCMN a félicité le Gouvernement et le Parlement de la RFY pour l'adoption de cette loi et a proposé d'apporter son concours lors du processus d'application de cette loi.

Le HCMN a continué de coopérer étroitement avec les autorités yougoslaves à l'application de cette loi. A cet égard, un administrateur engagé à plein temps a été envoyé à Belgrade en qualité de Chargé de liaison du HCMN pour améliorer l'aide que ce dernier pouvait fournir au gouvernement et, de manière générale, pour contribuer à l'amélioration des relations interethniques.

Le HCMN s'est rendu pour la première fois au Monténégro en novembre 2001. La question prioritaire du programme politique a été celle du « statut étatique » du Monténégro. Dans ce pays, les conditions sont propices à l'action de l'OSCE du fait notamment de sa présence permanente sur le terrain. Le HCMN a l'intention d'y poursuivre son action et de suivre de près la situation, en particulier les aspects interethniques du débat sur l'indépendance du Monténégro et, notamment la question du Sandjak.

Le Haut Commissaire a suivi de très près le débat sur la *Charte constitutionnelle de l'Union étatique de Serbie-Monténégro*. Dans un courrier en date du 28 août adressé au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie, le HCMN a exprimé l'espoir que les droits des minorités occuperaient une place adéquate dans la Charte constitutionnelle et que les normes de protection des minorités dans la nouvelle Loi fédérale ne soient pas remises en question. L'une des préoccupations du HCMN a été l'application effective de la *Loi sur la protection des minorités nationales* en vue d'assurer la continuité de la protection des droits des minorités en Serbie-Monténégro. Dans la réponse reçue le 30 septembre 2002, il a été assuré au Haut Commissaire pour les minorités nationales que les droits des minorités dans la nouvelle Union de Serbie-Monténégro ne seraient pas inférieurs à ceux qui existaient déjà en République fédérale de Yougoslavie.

Au cours de ses visites en République fédérale de Yougoslavie, le HCMN a également examiné la situation dans la région de Presevo. Le processus de paix tout entier dans ce pays peut être considéré comme un succès et un grand pas en avant. En

coopération avec le Ministère des communautés nationales et ethniques, le HCMN a mis en oeuvre plusieurs projets axés sur les minorités de cette région en vue de renforcer la confiance entre les différents groupes ethniques.

EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

Le HCMN s'est rendu à deux reprises en ex-République yougoslave de Macédoine en novembre 2001 pour être informé de l'évolution de la situation dans le pays et établir des contacts personnels avec les principaux acteurs. Depuis l'adoption de l'*Accord-cadre*, la contribution du HCMN a été axée sur la décentralisation, l'enseignement et le recensement. Presque un an plus tard, le HCMN a effectué une visite de suivi dans le pays.

Le HCMN poursuit son action en ce qui concerne le recensement en participant au Comité directeur chargé de superviser le processus et de lui donner une orientation politique. Ce recensement a finalement eu lieu entre le 1er et le 15 novembre 2002, dans de bonnes conditions et sans aucun incident ou problème grave. Des observateurs internationaux ont relevé les progrès importants accomplis par rapport au recensement de 1994.

L'adoption de la loi d'autonomie locale au début de 2002 n'a été que le début du processus de décentralisation. Cette loi doit s'accompagner d'un ensemble de lois plus vaste, dont la *Loi sur l'autofinancement et la Loi sur la division territoriale*. Au cours de ses visites en ex-République yougoslave de Macédoine, le HCMN a offert son aide à l'élaboration de ces lois en vue d'aboutir à un compromis sur cette question, notamment pour revoir les limites des municipalités.

Le HCMN a assisté à l'inauguration officielle de l'Université d'Europe du Sud-Est s'est joint à son Conseil d'administration. L'Université d'Europe du Sud-Est est une institution multiculturelle et multilingue ouverte à tous les étudiants quelles que soient leurs origines ethniques. Au début de l'année universitaire 2002/2003, l'université comptait environ 2 400 étudiants, dont 10 pour cent de non-Albanais.

Le Haut Commissaire favorise et appuie également le *Programme de l'année de transition*, qui vise à permettre à un plus grand nombre d'Albanais à être admis à l'université en organisant des stages intensifs de préparation aux examens en macédonien pour les étudiants albanais de la quatrième année de l'enseignement secondaire. A l'heure actuelle, les sept établissements secondaires dispensant un enseignement en langue albanaise sont concernés par ce programme. L'Université d'Europe du Sud-Est étant devenue pleinement opérationnelle

en 2002, le programme a été adapté en conséquence.

LES PAYS BALTES

ESTONIE

En Estonie, le Haut Commissaire a continué de suivre plusieurs questions telles que les lois électorales, les certificats de connaissance de la langue estonienne et la réforme de l'enseignement dispensé aux minorités. Le Haut Commissaire s'est rendu en Estonie au printemps 2002 pour rencontrer le nouveau Gouvernement estonien et s'informer de ses priorités concernant les questions des minorités nationales et de l'intégration sociale. Le Haut Commissaire s'est félicité des initiatives législatives prises par le gouvernement visant à proroger la validité des certificats de connaissance de la langue estonienne, ce qui représente un pas dans la bonne direction. Il a également accueilli avec satisfaction la décision de rendre plus flexible la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement dispensé aux minorités.

Le Haut Commissaire continue de suivre la mise en oeuvre des processus d'intégration et de naturalisation dans le pays.

LETTONIE

Le Haut Commissaire s'est essentiellement attaché à souligner la nécessité de modifier les lois électorales en vue de supprimer les exigences linguistiques requises pour les candidats à un siège au Parlement.

Il poursuit son dialogue avec toutes les parties en Lettonie sur des questions telles que la lenteur du processus de naturalisation, le processus d'intégration sociale et la ratification de la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* du Conseil de l'Europe.

EUROPE DE L'EST

GEORGIE

En 2002, le Haut Commissaire s'est rendu en Géorgie à deux reprises (en février et en novembre) afin de s'informer de la situation qui prévaut dans toutes les régions du pays, notamment l'Ossétie-du-Sud, l'Abkhazie, la vallée du Pankisi et la région du Samtskhe-Javakheti. Le HCMN a accordé une attention particulière à cette région de la Géorgie essentiellement peuplée par des Arméniens de souche et relativement isolée du reste du pays.

Les liens que cette région entretient au niveau politique, économique et des communications avec la capitale du pays, Tbilissi, sont particulièrement fai-

bles. Du fait notamment de la mauvaise connaissance de la langue du pays, la population locale utilise la base militaire russe à Akhalkalaki et la presse arménienne comme principales sources d'information en ce qui concerne les affaires géorgiennes. L'économie est tournée vers la Russie et l'Arménie et le rouble russe est la monnaie principale. Le retour attendu des Meskhètes, déportés de la région en 1944, vient encore compliquer la situation.

En vue de contribuer à l'intégration de la région, de sensibiliser le public aux questions des minorités et de promouvoir le respect de leurs droits, le HCMN a exécuté trois projets à Samtskhe-Javakheti : le premier sur l'enseignement de la langue officielle du pays aux fonctionnaires, le deuxième sur la collecte d'informations sur les relations interethniques et le troisième, consacré à l'aide au développement qui a permis d'élaborer un ensemble d'avant-projets en faveur de l'intégration de la région du Samtskhe-Javakheti à la Géorgie.

Le HCMN a également fourni des conseils et une assistance technique à la Géorgie pour l'élaboration et la mise en oeuvre de réformes législatives. Le Bureau du HCMN a notamment formulé plusieurs observations sur le projet de loi relatif à la langue officielle.

MOLDAVIE

Le Haut Commissaire s'est rendu pour la deuxième fois en Moldavie en avril 2002 pour examiner des questions relatives à la langue et à l'enseignement qui ont été à l'origine du désaccord entre les communautés de langues moldave (roumaine) et russe du pays.

Tout au long de l'année, le HCMN a continué d'appuyer le projet lancé en l'an 2000, visant à améliorer l'enseignement de la langue officielle aux enfants des communautés minoritaires. Il a également fait des recommandations au Gouvernement moldave sur les questions de langue et a suivi de près le débat sur le statut de la langue russe. En 2002, il a chargé une équipe d'experts d'établir un rapport sur la question controversée de l'enseignement et du programme d'histoire et a fait des recommandations sur les mesures éventuelles à prendre pour apaiser les tensions à ce sujet. Le HCMN a suivi, en commun avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Mission de l'OSCE, la situation des écoles en Transnistrie qui tentent d'enseigner le roumain en utilisant l'alphabet latin malgré la forte résistance des autorités locales.

En avril 2002, le Bureau du HCMN a coprésidé un séminaire sur la langue et l'intégration. Il a ensuite

conseillé au Gouvernement moldave d'envisager de mettre en oeuvre une stratégie d'intégration sociale.

ROUMANIE

Comme en Slovaquie, les activités du Haut Commissaire en Roumanie ont été centrées sur les opinions du Gouvernement roumain et de la minorité hongroise concernant la *Loi sur les Hongrois vivant dans les pays voisins*. Le HCMN a également accordé une attention particulière aux questions des personnes de langue et d'origine roumaines vivant dans les pays voisins, en donnant, par exemple, des conseils sur l'Accord bilatéral de coopération dans le domaine de la protection des minorités nationales, qui a été adopté par la Roumanie et la République fédérale de Yougoslavie.

FEDERATION DE RUSSIE

Le Haut Commissaire s'est rendu en octobre 2001 à Moscou pour rencontrer des fonctionnaires, des parlementaires et des représentants des groupes minoritaires nationaux ainsi que des chercheurs. Il y est retourné en juin 2002 pour s'entretenir de divers sujets, notamment de la question des Meskhètes.

UKRAINE

Le Haut Commissaire s'est rendu à Kiev en février pour des entretiens avec le Président et d'autres hauts responsables sur diverses questions concernant les relations avec les minorités nationales. En juin, le Haut Commissaire est retourné en Ukraine pour s'informer davantage de la situation des différentes communautés ethniques dans la République de Crimée et, notamment, de l'incidence du retour d'anciens déportés sur la région. Après les réunions de Kiev, il s'est rendu à Simferopol pour s'entretenir avec des représentants du gouvernement et du parlement locaux ainsi qu'avec des représentants des communautés des minorités nationales.

Le Haut Commissaire a lancé un projet destiné à aider le médiateur à améliorer la protection des droits des minorités nationales au niveau régional en Ukraine. Une série de séminaires de formation aux normes internationales dans le domaine de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ont été organisés, avec l'assistance du Conseil de l'Europe, pour le réseau d'experts régionaux qui participent à ce projet. Le Haut Commissaire a également contribué à la publication d'une analyse de la nouvelle *Loi sur la citoyenneté* destinée aux responsables du Gouvernement et d'une brochure en langues ukrainienne et russe informant les personnes qui demandent la citoyenneté ukrainienne de leurs droits et des procédures à suivre.

ASIE CENTRALE

KAZAKHSTAN

Le Haut Commissaire s'est rendu au Kazakhstan en mai. Au cours de cette visite, il a débattu avec un certain nombre de fonctionnaires de questions relatives à l'enseignement, aux médias et à la législation concernant les minorités nationales et les médias. Le Haut Commissaire a continué d'appuyer un projet de suivi des relations interethniques au Kazakhstan.

KIRGHIZISTAN

En décembre 2001, le Haut Commissaire a rencontré le Président et d'autres hauts responsables à l'issue de la *Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale* en vue d'en apprendre davantage sur une série de questions concernant la situation des minorités nationales. En octobre 2002, le Haut Commissaire s'est rendu au Kirghizistan pour débattre des questions interethniques à la lumière de l'évolution de la situation politique dans le pays. Au cours de cette visite, il a également été à Osh, dans le sud du pays, pour s'entretenir avec des fonctionnaires locaux et des représentants des minorités de sujets liés essentiellement à l'enseignement et de questions linguistiques.

Tout au long de cette année, le Haut Commissaire a continué de coopérer avec l'Assemblée du peuple du Kirghizistan. En septembre, le Bureau du Haut Commissaire et cette Assemblée ont dirigé un séminaire intitulé *Législation et protection des minorités nationales : normes et pratiques internationales*, auquel ont participé des fonctionnaires, parle-

mentaires, représentants de minorités et représentants d'ONG.

Le Haut Commissaire a également appuyé un projet de suivi des relations interethniques dans les régions du sud du pays. Ce suivi a fourni au Gouvernement kirghize et à l'OSCE des informations régulières et détaillées ainsi qu'une analyse des relations interethniques dans le Sud.

Le Haut Commissaire a également continué d'appuyer un projet de formation des fonctionnaires du Gouvernement à la gestion des relations interethniques et aux questions relatives aux minorités. Ce projet est exécuté en coopération avec l'Académie de gestion relevant du Président du Kirghizistan.

TURKMENISTAN

Le Haut Commissaire s'est rendu pour la première fois au Turkménistan en novembre. Au cours de cette visite, il a eu l'occasion de débattre de diverses questions relatives aux minorités nationales vivant dans le pays. Il a également rencontré des membres de la communauté internationale travaillant à Achgabat.

OUZBEKISTAN

Désireux d'améliorer son action dans les Etats de l'Asie centrale, le Haut Commissaire s'est rendu en octobre en Ouzbékistan pour y rencontrer de hauts fonctionnaires et examiner une série de questions relatives aux minorités. Il a également rencontré des représentants des communautés minoritaires dans la vallée de Fergana.

REPRESENTANT POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

Les médias devraient être libres de jouer leur rôle fondamental de « gendarme » de la société contre la corruption, qui constitue un sérieux obstacle pour les pays tant de l'Est que de l'Ouest.

Extrait de la Déclaration finale de la quatrième Conférence de l'OSCE sur les médias en Asie centrale, septembre 2002

CONTEXTE

La liberté d'expression, qui englobe la liberté des médias, est l'un des droits humains les plus fondamentaux. Le poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a été créé en décembre 1997 afin d'assurer un degré élevé de respect des normes approuvées par les Etats participants de l'OSCE.

Freimut Duve a occupé le poste de Représentant depuis sa création.

Objectifs du Représentant pour la liberté des médias

La fonction principale du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias consiste à suivre l'évolution des médias dans les Etats participants de l'OSCE de manière à signaler rapidement les violations de la liberté d'expression.

La deuxième tâche du Représentant consiste à aider les Etats participants en prônant et en encourageant le plein respect des principes et engagements de l'OSCE concernant la liberté d'expression et des médias.

Alerte rapide

Le Représentant s'attache à intervenir avec rapidité en cas de sérieux manquement par les Etats participants aux principes et engagements de l'OSCE. En cas de problèmes graves, causés notamment par les entraves aux activités des médias et les conditions de travail défavorables des journalistes, il recherche des contacts directs avec l'Etat participant et les autres parties concernées, évalue les faits, et contribue à la solution au problème.

Collecte d'information sur la situation des médias

Le Représentant recueille et reçoit de toute source *digne de foi* des informations sur la situation des médias. Les Etats participants et d'autres parties intéressées (par exemple, organisations ou institutions, médias ou leurs représentants, et ONG concernées) peuvent lui transmettre des demandes, des propositions et des commentaires visant à renforcer

forcer et à développer encore le respect des principes et engagements de l'OSCE, y compris les cas présumés d'intolérance de la part d'Etats participants (discours de haine).

Restrictions

Le mandat souligne que le Représentant ne communiquera avec aucune personne ou organisation pratiquant ou avalisant publiquement des actes de terrorisme ou de violence ni prendra note des communications d'une telle personne ou organisation.

Annuaire 2001/2002 : Liberté et responsabilité

En juin, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a présenté son quatrième annuaire. Cette publication expose en détail les activités du Représentant et de son Bureau, mais offre également à des auteurs la possibilité de présenter leurs vues sur des thèmes tels que l'impact des événements du 11 septembre sur les médias, les jeunes dans les Balkans et les médias en Asie centrale et en Biélorussie. L'*Annuaire* contient également un aperçu des activités par pays.

Aperçu des activités par pays

BIELORUSSIE

En Biélorussie, les autorités ont continué en 2002 à exercer des pressions sur les médias indépendants, violant de nombreux engagements auxquels le pays avait souscrits en tant qu'Etat participant de l'OSCE. Au nombre des cas soulevés par le Représentant de l'OSCE figuraient notamment les suivants :

Le rédacteur en chef du journal *Pahonya*, Nikolai Markevich, et le journaliste Pavel Mozheiko ont été inculpés de diffamation envers le Président. Dans ses observations au Conseil permanent de l'OSCE, le Représentant a souligné que les journalistes, qui exercent leur profession dans le respect des normes

et des conventions internationales, ne devraient être ni poursuivis pour ce qu'ils écrivent ni risquer la prison. Il a également fait observer que les chefs d'Etat ne devaient pas bénéficier d'une protection injustifiée de la part des médias rendant compte de leurs activités.

Le 29 mars, le Ministère biélorusse de la justice a également adressé un avertissement écrit au quotidien de Minsk *Narodnaja Volija* le menaçant de fermeture.

Le 6 avril, la police a arrêté une dizaine de journalistes qui avaient protesté à Grodno contre la fermeture du journal *Pahonya* et contre les poursuites intentées à l'égard de leurs collègues. Six de ces journalistes ont été condamnés à des peines allant de trois à dix jours de prison.

Un journal indépendant basé à Minsk, *Myestnoye Vremya*, a été fondé en octobre et fermé par le Ministère biélorusse de l'information le 27 novembre après la publication de trois numéros seulement. Les raisons avancées pour sa fermeture concernaient les locaux loués par le journal, des raisons qui, selon l'Association biélorusse des journalistes, étaient sans fondement juridique.

ITALIE

La liberté des médias et l'indépendance des médias devraient faire l'objet d'une attention particulière dans les débats sur une *Constitution européenne*. Le Représentant de l'OSCE a insisté sur ce point dans un appel adressé le 11 mars 2002 à Valéry Giscard d'Estaing, Président de la *Convention sur l'avenir de l'Europe*.

Le Représentant a fait valoir, qu'en Italie, un des membres fondateurs de l'Union européenne, la direction politique actuelle n'avait pas respecté la tradition constitutionnelle de l'Europe. Il a en particulier estimé que le pluralisme des médias de radiodiffusion était menacé par la situation de propriété qui a permis à l'exécutif de contrôler aussi bien les médias publics que privés de radiodiffusion.

Le Représentant a demandé instamment aux membres de la Convention d'assurer le caractère contraignant de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. Il est convaincu qu'une Charte forte serait perçue comme un code de conduite par les Etats membres de l'Union européenne et comme un signe important pour les Etats participants de l'OSCE, le pouvoir exécutif contrôlant toujours les médias au sein de certains d'entre eux.

Le Représentant souligne l'importance de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'Article 11 de cette Charte confirme le droit de toute personne à la liberté d'expression.

KAZAKHSTAN

Au Kazakhstan, début 2002, les journaux *Vremya Po*, *Republika - Delovoye Obozreniye* et *Sol Dat* n'ont pas été en mesure de trouver des maisons d'édition qui acceptent de les imprimer. Des interviews politiques sur la chaîne 31 ont été déprogrammées ; une autre chaîne, *Tan*, s'est vue supprimer son autorisation d'émettre en mars.

Dans une lettre adressée au Ministre des affaires étrangères Kasymzhomart Tokayev le 2 août 2002, le Représentant a demandé davantage d'informations à propos du décès de Leyla Bayeitova, la fille de Lira Bayseitova, qui est le rédacteur en chef du journal *Republika-2000*.

« Il s'agit là de signes inquiétants quant à la situation des médias au Kazakhstan... (qui) remettent en question les chances des médias libres au Kazakhstan. »

Extrait d'une lettre du Représentant pour la liberté des médias au Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan

Cette affaire aurait été entachée d'erreurs de procédure et de contradictions ; l'enquête avait conclu à un suicide par pendaison. Lira Bayseitova enquêtait sur des allégations de corruption au Kazakhstan et aurait été menacée pour ses activités professionnelles. *Reporters sans frontières* a publié un rapport détaillé sur l'affaire en août 2002.

MOLDAVIE

En septembre 2002, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a effectué une visite d'évaluation en Moldavie. Cet Etat participant de l'OSCE bénéficie encore d'une relative liberté d'expression, mais certaines tendances récentes sont préoccupantes. La loi récemment adoptée sur la transformation de l'entreprise d'Etat *Teleradio Moldova* en un service public de radiodiffusion était l'une des principales questions à l'ordre du jour.

Le Conseil de l'Europe et le Représentant se sont tous deux inquiétés du fait que ses dispositions permettent toujours d'influencer sur la politique rédactionnelle de *Teleradio Moldova*. Plusieurs parlementaires ont toutefois déclaré qu'ils étudieraient

la possibilité de modifier les dispositions réglementant la nomination du conseil d'administration de l'organisme de radiodiffusion, une préoccupation majeure du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

FEDERATION DE RUSSIE

En janvier 2002, le Représentant s'est plus particulièrement intéressé à deux cas en Russie. Grigory Pasko, un journaliste militaire, a été déclaré coupable de trahison par un tribunal militaire à Vladivostok fin décembre 2001 et condamné à quatre ans de prison. Il était accusé d'avoir fourni à une entreprise japonaise de télévision des séquences montrant la marine russe se débarrassant de déchets nucléaires dans l'océan Pacifique. M. Pasko s'est pourvu en appel contre sa condamnation.

Fin décembre 2001, à Belgorod, un tribunal local a condamné Olga Kitova, une journaliste travaillant pour *Belgorodskaya Pravda*, à une peine d'emprisonnement de deux ans et demi avec sursis pour diffamation et usage de la force à l'égard de représentants du gouvernement. Mme Kitova enquêtait sur la corruption dans sa région. Elle a également fait appel et sa condamnation a été réduite à deux ans par la Cour suprême russe. Le Représentant de l'OSCE a souligné que son affaire pouvait être qualifiée de décisive ; le résultat de ce recours pouvant influencer d'autres journalistes en Russie qui enquêtent également activement sur la corruption.

Le 29 avril 2002, Valeriy Ivanov, journaliste réputé et rédacteur en chef de *Tolyatinskoye Obozreniye*, a été assassiné à Togliatti. Un assaillant non identifié lui a tiré une balle dans la tête à bout portant. Le 3 mai, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias est intervenu auprès du Ministre russe de la presse, de la télévision et de la radiodiffusion, Mikhail Lesin, en lui faisant remarquer qu'il avait été informé du fait que ce meurtre aurait été lié aux activités professionnelles de M. Ivanov, son journal étant connu pour s'intéresser au crime organisé, au trafic de drogues et à la corruption au niveau local.

« Une ONG hautement respectée, Journalistes canadiens pour la liberté d'expression, a récemment déclaré que la Russie était devenue l'un des pays les plus dangereux au monde pour les journalistes. Je ne partage pas nécessairement ce sentiment, mais j'estime qu'il appartient à présent aux autorités russes de prouver le contraire. »

Freimut Duve

En mai 2002, dans une lettre adressée à Carla Del Ponte, Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La

Haye, le Représentant a évoqué les cas des journalistes russes Victor Noguine et Guennadi Kourennoi, qui ont été assassinés en Croatie en septembre 1991. Tous deux étaient en reportage dans une région où des combats étaient en cours entre forces croates et milices serbes. Le Représentant de l'OSCE a indiqué : « Les circonstances de leur mort restent peu claires, mais un certain nombre de journalistes russes ont étudié l'affaire et ont proposé un scénario plausible du sort réservé à Noguine et Kourennoi. L'une des personnes qui peut livrer des informations sur leur meurtre est Milan Martić, qui est actuellement détenu par le TPIY ».

Martić avait été mis en accusation en 1995 pour le bombardement de Zagreb. Il serait cependant également lié aux meurtres de Noguine et Kourennoi. « Sans préjuger de la procédure judiciaire, je vous encouragerai, votre Excellence, à examiner de plus près ces allégations », écrivait le Représentant. « Je vous suggérerai d'interroger le journaliste russe Vladimir Moukousev, qui a effectué sa propre enquête et, si vous estimez que les preuves sont suffisamment convaincantes, de mettre Martić en accusation pour ces meurtres. La mise en accusation d'un haut responsable par un tribunal international pour le meurtre d'un journaliste constituerait un précédent important, en particulier dans le cadre de la création de la Cour pénale internationale. »

UKRAINE

Un journaliste ukrainien a été retrouvé mort en novembre 2002. Les circonstances de cette tragédie restent peu claires. Le Représentant de l'OSCE a demandé aux autorités de fournir à son Bureau des informations supplémentaires concernant la découverte récente en Biélorussie du corps de Mikhaïlo Kolomiets, chef de l'Agence de presse ukrainienne *Ukrainski Novyny*. M. Kolomiets a disparu le 21 octobre et son agence de presse a signalé sa disparition le 28 octobre. Le 18 novembre, le Ministre ukrainien de l'intérieur Youri Smirnov a annoncé la découverte du corps de M. Kolomiets en Biélorussie pendu à un arbre dans une forêt non loin de la ville de Molodetchno. Le Représentant a également continué à suivre le cas de Georgiy Gongadze, qui a été tué en 2000 et dont les tueurs n'ont toujours pas été retrouvés.

Projets spéciaux du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

PROTECTION DES JOURNALISTES DANS LES ZONES DE CONFLIT

En février 2002, le Bureau du Représentant et le Centre pour le journalisme dans des situations extrêmes de l'Union russe des journalistes ont organi-

sé un atelier de deux jours à la Maison des journalistes de Moscou sur la sécurité des journalistes travaillant dans les zones de guerre. L'atelier, qui était axé sur les techniques de survie dans les zones de conflit, a été financé grâce à des contributions volontaires du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Un manuel a été réalisé pour ce séminaire. Dix-sept journalistes de médias régionaux russes, notamment de journaux et de chaînes de télévision du Sud de la Russie, de la région de la Volga et de l'Oural, y ont pris part. Tous les participants ont travaillé en Tchétchénie ou en Afghanistan, ou étaient reporters de guerre.

Selon les journalistes russes, l'atelier sur la sécurité des journalistes travaillant dans des zones de guerre a été un succès étant donné que son programme de travail a porté sur toute la gamme des informations et des compétences dont les journalistes peuvent avoir besoin dans les zones de conflit. D'éminents reporters de guerre, juristes, médecins et experts militaires ont participé à l'atelier.

CONFERENCES SUR LES MEDIAS EN ASIE CENTRALE

La troisième Conférence sur les médias en Asie centrale s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) les 10 et 11 décembre 2001, organisée par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Centre de l'OSCE à Almaty en coopération avec la Fondation internationale pour la protection de la liberté d'expression, *Adil Sot*, et la Fondation Friedrich Ebert.

Deux conférences ont eu lieu précédemment, en 1999, à Bichkek et, en l'an 2000, à Douchanbé. Cette fois-ci, plus de 75 journalistes, représentants des gouvernements, parlementaires et représentants d'ONG des cinq Etats d'Asie centrale ont participé aux débats sur l'évolution de la situation des médias dans la région, en particulier à la lumière des événements du 11 septembre.

Des journalistes, des fonctionnaires et des parlementaires ont adopté la Déclaration d'Almaty sur la liberté des médias en période de lutte contre le terrorisme : « Les Gouvernements des Etats d'Asie centrale ne devraient pas justifier les mesures répressives prises à l'égard des médias de l'opposition par la nouvelle situation de conflit. Ils devraient au contraire l'utiliser comme catalyseur pour des mesures supplémentaires

visant à créer des médias libres au sein de leurs sociétés ».

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a également fait une déclaration écrite à la *Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale*, les 13 et 14 décembre 2001.

A cette conférence, les séances ont porté sur les problèmes auxquels les journalistes sont confrontés lorsqu'ils tentent de révéler les cas de corruption, et sur les mesures qui pourraient être prises en vue d'améliorer le journalisme d'investigation. Les journalistes y ont adopté la *Déclaration de Tachkent sur la liberté des médias et la corruption*.

Le Bureau a publié, en septembre 2002, des rapports sur la situation des médias dans les cinq Etats d'Asie centrale. Plusieurs des participants à la Conférence ont réitéré les préoccupations exprimées dans les rapports qui, publiés sous la forme d'un livre en russe et en anglais, formulent, à l'intention des gouvernements de chacun des pays, des recommandations spécifiques sur ce qui peut être fait pour améliorer la situation.

La situation au Turkménistan reste la plus préoccupante : le contrôle quasi-total des médias s'est encore renforcé. Les abonnés aux journaux étrangers ne les reçoivent plus depuis la mi-juillet, les transmissions par câble ont été interrompues et un journaliste russo-américain a été arrêté en novembre.

Dans l'ensemble, certains développements positifs ont été constatés récemment en Asie centrale, notamment l'abandon des poursuites pénales à l'égard du journaliste tadjik Dododjon Atovulloev, l'octroi d'autorisations d'émettre à trois stations radio indépendantes à Douchanbé (Tadjikistan) et l'interdiction de la censure officielle en Ouzbékistan.

APPUI JURIDIQUE AUX ETATS PARTICIPANTS

Croatie

Il a été procédé à une analyse de la législation relative aux médias afin d'aider les autorités et les professionnels des médias croates dans le cadre du processus de réforme de la législation concernant la radiodiffusion.

Il a été recommandé, dans cette analyse, d'adopter un certain nombre d'amendements clés à ces lois afin de doter la radiotélévision croate (HRT) des bases juridiques nécessaires pour lui permettre de se transformer avec succès en un service public indépendant de radiodiffusion. La loi adoptée par la

Croatie en février 2001 a marqué un progrès mais elle n'a pas soustrait la HRT à l'influence du Gouvernement et du Parlement de l'époque.

L'élaboration d'une loi distincte sur la radiodiffusion a été encouragée. Elle permettrait d'établir un organisme totalement indépendant de régulation de la radiodiffusion chargé de superviser toutes les stations de radiodiffusion, et notamment la HRT.

Ukraine

Trois études juridiques de la législation concernant les médias ont été effectuées et transmises aux autorités. Dans le prolongement de l'analyse des lois sur la radiodiffusion, le Bureau du Représentant a organisé un séminaire à Kiev en décembre 2001 avec le Conseil de l'Europe. Ce séminaire a réuni des experts internationaux et les partenaires ukrainiens concernés du Gouvernement et du Parlement pour avoir un échange de vues sur les amendements recommandés dans l'analyse ainsi que sur les moyens d'introduire les changements dans la législation sur les médias.

En septembre 2002, avec l'appui du Conseil de l'Europe, de la Verhovna Rada (Parlement ukrainien) et du Ministère des affaires étrangères, le Bureau du Représentant a organisé un séminaire au cours duquel deux lois concernant les médias ont été examinées. Les recommandations faites n'ont toutefois toujours pas été appliquées.

La législation concernant les médias a également fait l'objet d'un examen en Arménie (projet de loi sur les médias), en Russie (amendements à la loi sur les médias) et au Tadjikistan (toute la législation concernant les médias). Les examens du projet de loi sur les médias dans la région transnistrienne et du projet de loi moldave sur la radiodiffusion ont été achevés en décembre 2002.

FORMATION DES JOURNALISTES

A la demande du Bureau de l'OSCE à Bakou, le Représentant a organisé un séminaire d'une durée de deux jours consacré au *renforcement de la liberté et de la responsabilité des médias en Azerbaïdjan* auquel plus de 30 jeunes journalistes ont assisté. Deux journalistes de Finlande et du Royaume-Uni ont animé le séminaire.

Le séminaire a mis l'accent sur l'importance critique de la liberté des médias dans une société démocratique et sur la nécessité d'un niveau plus élevé de professionnalisme et de sens des responsabilités dans les médias azerbaïdjanais. L'élaboration de normes de conduite, l'accès à l'information et la nouvelle génération de journalistes ont été quelques-uns des thèmes abordés dans le cadre du séminaire.

Le 13 février 2002, un séminaire sur le thème de la *Liberté et responsabilité dans le journalisme russe* s'est tenu à Saint-Pétersbourg sous les auspices du Bureau du Représentant. Il était financé par le Royaume-Uni et organisé par l'Union des journalistes de Saint-Pétersbourg. Trente-quatre journalistes de plusieurs villes du nord-ouest de la Russie et de Saint-Pétersbourg, ainsi que huit jeunes journalistes des pays baltes, qui ont bénéficié d'une aide financière distincte, y ont participé. Les débats ont porté sur la nouvelle relation entre les journalistes et les propriétaires de médias, les différences entre le journalisme et les relations publiques, et le besoin d'objectivité dans le journalisme russe.

Les participants au séminaire ont conclu que seule l'indépendance économique garantissait la liberté de l'information et que la survie du journalisme dans les petites villes russes était particulièrement problématique.

LES MEDIAS DANS LES SOCIETES MULTILINGUES

Le projet en cours intitulé *Liberté et responsabilité : les médias dans les sociétés multilingues* vise à surmonter les préjugés et l'intolérance dans les médias à l'égard des citoyens membres de minorités. Le projet attire l'attention sur le rôle constructif que les médias pourraient et devraient jouer dans la lutte contre la discrimination, la promotion de la tolérance et l'instauration d'une paix durable dans les sociétés multilingues. Il étudiera les conditions de travail des médias dans certains des Etats participants de l'OSCE : Luxembourg, République fédérale de Yougoslavie (Serbie du sud), ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie et Suisse.

Des rapports par pays seront élaborés à la fin du projet. Une conférence de clôture, qui devrait se dérouler en Suisse en mars 2003, résumera les résultats et déterminera si d'autres projets sont nécessaires et souhaitables.

LIBERTE DES MEDIAS ET INTERNET

Un atelier sur la *Liberté des médias et Internet* a eu lieu à Vienne le 30 novembre 2002. Six experts venus d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique y ont évoqué les possibilités et les problèmes des nouvelles technologies de l'information et de communication pour la liberté d'expression et les médias dans l'espace de l'OSCE. Au nombre des participants à cet atelier figuraient notamment des experts de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et des représentants de médias en ligne, de fournisseurs de ser-

vices Internet et d'ONG spécialisées. Des chercheurs ainsi que des conseillers du Bureau du Représentant y ont également participé.

Cet atelier a été organisé en préalable à une conférence sur la *Liberté des médias et Internet* qui doit offrir un cadre plus large à un débat public sur les défis que posent les nouvelles technologies de l'information et de communication pour la liberté d'expression et des médias. La conférence sera organisée par le Représentant à Amsterdam (Pays-Bas) au cours de l'été 2003.

MOBILE.CULTURE.CONTAINER

Le *mobile.culture.container* (conteneur-culture itinérant) en est à sa deuxième année et s'est essentiellement attaché à élaborer des journaux de jeunes. Initiative du Représentant en 2001, il sert de cadre à des débats, des ateliers et des manifestations à propos de l'avenir. Il a fait halte à Mostar, Banja Luka (Bosnie-Herzégovine), Skopje et Bitola (ex-République yougoslave de Macédoine), Mitrovica (Kosovo, Serbie-Monténégro) et Novi Pazar (Serbie).

En 2001, des journaux scolaires ont été créés à Cacak, Gorazde et Visegrad. En 2002, des journaux ont été fondés à Mostar, Stolac, Blagaj, Banja Luka, Jajce, Skoje et Mitrovica. Les participants aux ateliers vidéo et radio ont également pu présenter leurs réalisations dans le cadre d'émissions de radio et de télévision locales.

Le passage du *mobile.culture.container* à Mitrovica, au Kosovo, a revêtu une importance particulière. Durant cinq semaines, le projet a réuni des jeunes albanais et serbes des deux parties de la ville.

Les 20 participants à l'atelier diffusent au Kosovo leurs propres programmes bilingues (en albanais et en serbe) pendant quatre heures chaque jour, six jours par semaine.

L'expérience acquise ces deux dernières années a permis de développer et de poursuivre ce projet en 2003. A l'avenir, le *mobile.culture.container* servira de conteneur sur les médias. Le réseau des journaux de jeunes figurera au centre de ses activités.

BROCHURE SUR LES ENGAGEMENTS DE L'OSCE

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a publié une brochure intitulée *Freedom of Expression, Free Flow of Information, Freedom of Media*. Principales dispositions de la CSCE et de l'OSCE (1975-2001). La brochure présente l'ensemble des engagements de l'Organisation dans les domaines mentionnés, de l'*Acte final d'Helsinki* au *Sommet de l'OSCE à Istanbul*. Publiée en russe et en anglais, elle est distribuée aux missions de l'OSCE sur le terrain. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Bureau du Représentant.

La quatrième Conférence sur les médias en Asie centrale a eu lieu à Tachkent les 26 et 27 septembre 2002. Ayant pour thème la corruption, elle a réuni une centaine de journalistes de la région et a donné lieu à un débat ouvert sur les graves problèmes dans la situation des médias en Asie centrale.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Au cours de ses dix années d'existence, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a été un bel exemple de la façon dont on peut dynamiser et appuyer le travail de l'Organisation.

Le Ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, à la onzième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, en juillet 2002

CONTEXTE

L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, créée à la suite de l'« institutionnalisation » de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe au Sommet de Paris de 1990, occupe une place unique dans la structure de l'Organisation.

Comme le stipulent les *Règles de procédure de l'Assemblée*, sa tâche première est d'appuyer le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques dans les Etats participants de l'OSCE, de développer et de promouvoir des mécanismes pour la prévention et la solution des conflits et de contribuer au développement des structures institutionnelles de l'OSCE et des relations et de la coopération entre les institutions existantes de l'OSCE.

Un dialogue visant à renforcer davantage les liens et la coopération entre les branches intergouvernementales et parlementaires de l'OSCE a été positif et productif. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué à participer régulièrement à l'élaboration de la politique de l'OSCE, notamment aux réunions de la Troïka ministérielle et au Conseil ministériel. Le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le personnel du Secrétariat international de l'Assemblée, située à Copenhague, travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OSCE et d'autres institutions de l'Organisation.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a une structure unique. Le Président de l'Assemblée est élu chaque année à la majorité des voix, il décide de la politique à suivre, préside des réunions et sert de Haut Représentant de l'Assemblée. Il est assisté de neuf vice-présidents et d'un trésorier élus.

Réunion du Conseil ministériel de Porto, décembre 2002

Le Président lance un appel pour la réforme des mécanismes

Dans le discours qu'il a prononcé lors de la dixième Réunion du Conseil ministériel, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Bruce George, a mis l'accent sur la volonté de l'Assemblée parlementaire d'appuyer les activités de l'OSCE. Il a déploré que très peu de citoyens et de responsables politiques connaissent l'OSCE. Il a souligné la nécessité d'accroître la visibilité de l'OSCE et a demandé que soient créés dans tous les Etats participants de l'OSCE des bureaux d'information de l'OSCE semblables à ceux que l'Union européenne a mis en place dans ses Etats membres et les Etats candidats à l'adhésion. Ces bureaux auraient un double objectif : accroître la visibilité de l'OSCE et réduire la « dévalorisation » apparente que ressentent certains Etats participants qui accueillent des bureaux ou des missions de l'OSCE.

S'exprimant sur le rôle de l'OSCE dans la nouvelle architecture de sécurité européenne, M. Bruce George a souligné que l'OSCE devrait continuer à réformer et à adapter ses mécanismes et ses procédures afin de préserver son efficacité et sa crédibilité. S'agissant du processus de réforme, il a insisté sur le fait que la règle du consensus avait permis de renforcer le sentiment communautaire de l'OSCE, mais qu'elle avait également des effets secondaires coûteux. Le Président de l'Assemblée parlementaire, M. George, a déclaré : « Le consensus a un prix. Si ce prix revient à ne pas prendre les décisions appropriées et nécessaires ou à reporter ou à diluer ces décisions, il convient de se demander si le prix à payer n'est pas trop élevé ».

Session annuelle, Berlin, juillet 2002

Faire face au terrorisme : un défi à l'échelle planétaire

A sa onzième session annuelle, l'Assemblée a centré ses débats sur le thème : **Faire face au terrorisme : un défi à l'échelle planétaire pour le 21ème siècle**. Plus de 300 parlementaires ont adopté la **Déclaration de Berlin** qui couvre une gamme étendue de questions politiques, économiques et relatives aux droits de l'homme ainsi que des résolutions sur des sujets tels que *La lutte contre la traite des êtres humains, la violence antisémite dans l'espace de l'OSCE et l'interdiction des mines terrestres antipersonnel*.

Conformément à la pratique établie, le Président en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OSCE, et les responsables des institutions de l'Organisation ont pris la parole à la session annuelle de Berlin et répondu aux questions de l'assistance. M. Bruce George, député du Royaume-Uni a été élu Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. L'Assemblée a également élu trois vice-présidents : Barbara Haering (Suisse); Ihor Ostash, Membre du Parlement (Ukraine) et Gert Weisskirchen, Membre du Parlement (Allemagne). Les trois Commissions générales - affaires politiques et de sécurité, affaires économiques et environnementales, et droits de l'homme - ont également élu leurs responsables pour l'année à venir.

Session d'hiver Vienne, février 2002

Interaction plus étroite entre les dimensions gouvernementale et parlementaire

La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE vise à assurer le suivi de la déclaration de l'année précédente, à préparer la prochaine session annuelle et à prendre connaissance des rapports élaborés par de hauts responsables de l'OSCE, ce qui donne une occasion unique de débattre des questions et des priorités de l'Organisation.

Les débats de la première session d'hiver de février 2002 étaient axés sur la lutte contre le terrorisme à l'échelle planétaire et sur une interaction plus étroite entre les dimensions gouvernementales et parlementaires de l'OSCE. Les trois Commissions générales ont été informées des faits nouveaux à l'OSCE.

Observation des élections

L'Assemblée parlementaire a continué d'apporter une importante contribution aux activités d'observation des élections par l'OSCE en mettant à disposition les connaissances spécialisées que les parlementaires ont acquises en qualité de responsables élus.

Collaboration effective entre institutions

L'*Accord entre l'Assemblée parlementaire et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH)* a visé à renforcer les relations de travail entre ces deux institutions importantes de l'OSCE. Conformément à cet accord, d'éminents députés sont nommés pour diriger les opérations d'observation des élections et pour présenter les conclusions des observateurs de l'OSCE.

Activités d'observation

Depuis novembre 2001, l'Assemblée a accompli des missions d'observation électorale au Kosovo (plus de 50 observateurs parlementaires), en Ukraine (plus de 50 observateurs parlementaires), en ex-République yougoslave de Macédoine (plus de 40 observateurs parlementaires), et en Bosnie-Herzégovine (plus de 25 observateurs parlementaires).

Visites de parlementaires aux bureaux extérieurs et aux missions sur le terrain

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a organisé des visites régulières de parlementaires aux bureaux extérieurs et aux missions de l'OSCE sur le terrain pour leur permettre d'observer les activités menées par l'OSCE et d'appuyer le travail important des missions. Des visites ont déjà été organisées aux bureaux de l'OSCE sur le terrain en Lettonie, Estonie, Ukraine, Ouzbékistan, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan et au Kirghizistan.

Comités ad hoc

Au cours de l'année écoulée, cinq comités *ad hoc* de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont continué à apporter une contribution positive aux travaux de l'OSCE.

Initiatives en faveur de la transparence et de la responsabilité

Le Comité *ad hoc* sur la transparence et la responsabilité au sein de l'OSCE a organisé une retraite à Salzbourg pour des représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ainsi que pour des membres du Conseil permanent de l'OSCE. Au cours de

cette retraite, la coordination et la coopération futures entre les deux dimensions de l'OSCE ont été examinées. Grâce aux initiatives du Comité ad hoc, le Secrétaire général de l'OSCE a, pour la première fois, informé les parlementaires du projet de budget de l'OSCE pour l'année à venir, lors de la réunion de la Commission permanente en octobre. Le Président a constitué un groupe consultatif informel qui a présenté ses observations sur le projet de budget de l'OSCE à la partie gouvernementale de l'OSCE.

Dispositions visant à favoriser le dialogue en Biélorussie

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de travail *ad hoc* sur la Biélorussie a continué à favoriser le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition en Biélorussie grâce à trois visites à Minsk.

Règlement de la question du statut de la Transnistrie

Compte tenu de la priorité qu'elle accorde à cette question, une équipe parlementaire s'est rendue à deux reprises en Moldavie pour poursuivre les contacts et le dialogue avec des parlementaires, des responsables politiques et les autorités à Chisinau et Tiraspol.

Evaluation de la démocratisation au Kosovo

Le Comité *ad hoc* sur le Kosovo s'est rendu dans la région en mai et en décembre 2002 afin d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines de la démocratisation et du renforcement des institutions et d'envisager la possibilité d'accroître le rôle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en matière de renforcement des capacités parlementaires.

Réunions, conférences et séminaires

Séminaire organisé en collaboration avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE

Un séminaire organisé à Belgrade portait sur le *Contrôle démocratique des forces armées* et le *Code de conduite relatif aux aspects politico-*

militaires de la sécurité. Il visait à faire mieux connaître les responsabilités parlementaires exposées dans le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* et à encourager le dialogue entre les parlementaires chargés du contrôle des forces armées et le personnel militaire de haut rang.

Réunion de la Commission permanente et Conférence sur la Méditerranée

Plus de 200 parlementaires de 45 Etats participants de l'OSCE ont pris part à la Conférence qui s'est tenue à Madrid en octobre sur le thème : de la paix, de la démocratie et de la prospérité dans la région méditerranéenne. Les problèmes de sécurité qui se posent actuellement dans la région méditerranéenne et les initiatives internationales intéressant cette région ont été examinés, notamment la gestion des flux migratoires et le développement démocratique.

Autres activités

Réunions de l'Assemblée parlementaire

Depuis le 1er novembre 2001, des réunions de responsables de l'Assemblée parlementaire se sont tenues à Vienne (Commission permanente), à Copenhague (Bureau élargi), à Berlin (Bureau, Commission permanente, Session annuelle), à Madrid (Commission permanente) et à Porto (Bureau).

Prix du journalisme

Au cours de sa session annuelle, tenue à Berlin, l'Assemblée parlementaire a décerné le septième *Prix pour le journalisme et la démocratie* de l'OSCE aux journalistes Friedrich Orter (Autriche) et Pavel Sheremet (Biélorussie). M. Orter a été félicité pour avoir promu les principes de l'OSCE en matière de droits de l'homme et de démocratie par ses articles très complets et impartiaux sur les Balkans et plus récemment sur l'Afghanistan. M. Sheremet a été félicité pour le grand courage dont il a fait preuve dans son enquête indépendante et fiable sur le manque de liberté d'expression en Biélorussie et sur les violations des droits de l'homme, notamment les disparitions de responsables politiques et de journalistes de l'opposition.

ACTIVITES DU SECRETARIAT

Le Secrétariat : une année de changements et de réformes

Cette année a été une année de réels changements et de réformes pour l'OSCE.

L'une des priorités a consisté à améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion politique et administrative de l'Organisation en associant les Etats participants, la Présidence, ainsi que le Secrétariat, les institutions de l'OSCE et ses opérations et activités sur le terrain au processus. Le principe directeur est de consolider l'Organisation et de lui permettre de réagir plus rapidement et efficacement aux menaces et aux défis actuels et sans cesse changeants pour la sécurité et de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par ses organes politiques de prise de décisions.

Des mesures audacieuses ont été prises et des progrès accomplis - sous la responsabilité du Secrétaire général - dans les domaines suivants :

- **Amélioration de la gestion de l'Organisation**
- **Renforcement des capacités**
- **Renforcement de la coopération et de la coordination avec nos partenaires.**

Amélioration de la gestion de l'OSCE

L'OSCE a pris des mesures importantes pour renforcer ses capacités opérationnelles et de gestion. L'OSCE a dû faire face, il y a quelques années, à des difficultés administratives et de gestion, essentiellement du fait de la croissance exponentielle de ses opérations sur le terrain en un bref laps de temps sans renforcement sous-jacent de ses structures et procédures de gestion. Elle s'emploie désormais à régler définitivement la plupart de ces problèmes. Le fait que les vérificateurs extérieurs suédois aient décerné, pour la deuxième année consécutive, un satisfecit à l'Organisation pour sa gestion peut servir de preuve de cette amélioration.

Mais ce n'est pas tout. Le Secrétariat élabore à présent, avec le concours des Etats participants, un nouveau concept de gestion pour l'Organisation. Ce *Programme de gestion* de l'OSCE doit permettre de définir les responsabilités, pouvoirs et obligations au sein de l'OSCE, une condition préalable à la rationalisation de ses méthodes de travail et de gestion.

Dans le cadre de ce processus, un système de **gestion intégrée des ressources** (IRMA) sera mis en

oeuvre. Il augmentera les capacités de l'Organisation à gérer les ressources humaines et matérielles afin de pouvoir les utiliser rapidement, le cas échéant, sur décision des Etats participants, tout en respectant les normes internationales les plus élevées en matière d'administration et de gestion. Les communications et la gestion des documents au sein de l'Organisation sont rationalisées afin de mettre l'ensemble de ses connaissances et de son expérience à la disposition des Etats participants et de préserver la cohérence et la continuité dans les activités et l'action de l'OSCE.

Les décisions et les mesures prises par les Etats participants et le Secrétaire général renforcent l'OSCE en tant qu'Organisation qui fait face aux défis complexes et globaux pour la sécurité dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Dans ce contexte, les importantes décisions que le Conseil permanent a prises concernant le Fonds pour la gestion intégrée des ressources et le nouveau concept pour une meilleure gestion budgétaire - un outil indispensable pour cette Organisation - ont été bien accueillies. Le débat sur **Les grandes lignes du programme pour 2003** a permis d'évaluer de manière plus précise, réaliste et axée sur l'avenir comment l'OSCE, et notamment ses institutions et ses missions, entendaient s'acquitter de leur mandat.

Il a également été proposé de renforcer encore le **contrôle interne** dans le domaine des enquêtes et des évaluations. Une évaluation externe effectuée en 2002 a confirmé que des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en place d'une base saine pour cette importante fonction. Cette étude externe a également confirmé que le plan à moyen terme pour la période allant de 2003 à 2005 était bien conçu.

Le **Programme de gestion** et le passage progressif à une meilleure budgétisation par programme et à une délégation accrue des tâches imposent d'améliorer l'évaluation et le contrôle à tous les niveaux de l'administration au sein de l'OSCE tout entière.

Le **système REACT/système d'information sur le recrutement pour les missions**, qui a été instauré en avril 2001, est opérationnel et continue à fournir à l'Organisation les moyens de déployer rapidement des experts civils et en matière de police

pour toute nouvelle activité qui pourrait être envisagée à l'avenir. Il sert en outre de mécanisme pour pourvoir aux postes régulièrement vacants au sein des missions sur le terrain. Le **Groupe chargé des questions de police à caractère stratégique** a, par exemple, dressé, en collaboration avec le Département des ressources humaines, le profil des qualifications requises par les experts de police recrutés pour effectuer des évaluations à court terme des situations critiques. Ce profil a été transmis aux Etats participants par l'intermédiaire du système REACT. A la fin de la période considérée, 41 Etats participants avaient élaboré des systèmes et des procédures pour appuyer le Programme REACT.

Huit Etats participants ont créé des sites Web nationaux pour être en contact direct avec les candidats, 31 reçoivent les candidatures par l'intermédiaire du site Web de l'OSCE et deux d'entre eux fournissent l'adresse d'un point de contact sur ce même site Web. Sur les 14 Etats participants, 10 sont des pays, qui traditionnellement, ne proposent pas de candidats pour des détachements.

Dans le cadre de la réforme de l'OSCE et des efforts en cours visant à améliorer la qualité d'exécution des mandats et des programmes, il est indispensable d'évaluer les performances de tous les membres du personnel, qu'ils soient détachés ou sous contrat, au sein des missions ou du secrétariat et des institutions, afin d'être en mesure de fournir au personnel, à l'administration et aux Etats participants les informations nécessaires sur la qualité de leur travail. Le Secrétariat a élaboré un système d'évaluation des performances qui s'appliquera à tous les membres du personnel et des missions, et qui devrait être introduit à l'échelle de l'OSCE en janvier 2003.

Le Secrétaire général est fermement convaincu que le fonctionnement efficace de l'Organisation tout entière dépend pour beaucoup de sa capacité à gérer de manière appropriée et en temps utile les ressources et le potentiel de toutes ses composantes et de traduire leurs activités en mesures ciblées et cohérentes. L'amélioration de l'interaction et de la synergie entre la Présidence en exercice, le Secrétariat et d'autres organes de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire, revêt une importance capitale à cet égard. Une étape importante a été franchie en 2002 avec le début des activités du Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Vienne. Le Secrétariat est prêt à accroître sa contribution aux efforts déployés par la Présidence en exercice pour améliorer la gestion des affaires courantes de l'Organisation, notamment à l'amélioration de la coordination entre les différentes composantes.

Plusieurs délégations ont formulé de nombreuses propositions à cette fin tout au long de la période considérée.

Renforcement des capacités

L'environnement international en constante évolution exige que soit non seulement améliorée la gestion de l'OSCE, mais également que soient renforcées certaines capacités existantes de l'Organisation et qu'elle se dote de nouvelles capacités.

La priorité a été notamment accordée au renforcement des capacités de l'OSCE dans le domaine de la police, de sa réforme et de sa formation A la suite de la décision correspondante prise à la Réunion du Conseil ministériel à Bucarest, les activités dans ce domaine ont été considérablement intensifiées en 2002.

Le Groupe chargé des questions de police à caractère stratégique, dirigé par le Conseiller principal pour les questions de police et créé au sein du Secrétariat au début de l'année, offre, pour la première fois depuis la création de l'OSCE, un centre spécialisé de compétences et un point de contact pour la coordination et l'organisation des activités de l'OSCE en matière de police. Ce Groupe a, dès le début, participé aux activités pratiques quotidiennes et les premiers résultats concrets sont d'ores et déjà visibles.

On peut citer, à titre d'exemple, les missions d'évaluation effectuées dans un certain nombre de pays d'Asie centrale et du Caucase, à la demande de ces derniers, qui ont conduit notamment au lancement d'un projet pilote au Kirghizistan ; d'autres exemples sont la Réunion interne d'experts de l'OSCE en matière de police et de maintien de l'ordre, qui s'est tenue à Vienne en octobre, ainsi que les mesures visant à renforcer les liens et la coopération avec d'autres structures nationales et internationales.

Un rapport détaillé sur *le Groupe chargé des questions de police à caractère stratégique* en apporte la preuve et fournit un bon aperçu des activités et des réalisations de l'OSCE dans ce domaine. L'expérience de l'OSCE et ses compétences en matière de police sont largement reconnues. En 2003, l'OSCE tiendra sa première Réunion annuelle d'experts de la police des Etats participants et de représentants d'autres organisations et initiatives spécialisées compétentes en la matière.

L'aptitude à prévenir et à combattre efficacement le terrorisme est une autre capacité essentielle qui a été renforcée au cours de la période considérée.

Le Groupe d'action contre le terrorisme, qui a été créé au sein du Secrétariat conformément aux décisions prises à Bucarest, est devenu une structure opérationnelle et active. En sa qualité de point de contact assurant la coordination et la liaison, le Groupe facilite l'action de l'OSCE contre le terrorisme. Le Groupe a, à ce sujet, des contacts avec les partenaires internationaux, principalement le Comité contre-terrorisme (CCT) de l'ONU et l'ONUCDPC à Vienne.

L'objectif est d'élaborer une liste de contrôle détaillée et une synthèse des mesures prises par les organisations internationales, régionales et sous régionales dans l'espace de l'OSCE pour appliquer les engagements de l'ONU et de l'OSCE. En étroite concertation avec le CCT de l'ONU, cette mesure faciliterait une réaction coordonnée aux demandes d'assistance technique de nos Etats participants.

Un rapport complet et détaillé sur les mesures prises par les organes et institutions de l'OSCE pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment la mise en oeuvre du *Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme* et du *Programme d'action de Bichkek*, a été établi et distribué aux Etats participants et aux organisations partenaires.

Dans le domaine de la police comme dans celui de la prévention du terrorisme et de la lutte contre ce dernier, l'OSCE s'efforce d'être pragmatique et de mettre en oeuvre des programmes et des projets concrets à la demande des Etats participants et en coordination avec ces derniers et d'obtenir des résultats concrets. Pour ce faire, il faut disposer de fonds. Une liste des projets de l'OSCE dans ce domaine, dont plusieurs sont dus à l'initiative des Etats participants, figure dans la base de données de projets de l'OSCE sur le site Web de l'OSCE accessible au public.

La lutte contre la traite des êtres humains est un autre domaine qui fait l'objet d'une attention accrue. Face à ce problème complexe, l'OSCE adopte une approche pluridisciplinaire et élabore, avec l'appui du Secrétariat, des activités de lutte contre la traite dans différents domaines. L'OSCE a également intensifié ses contacts avec d'autres organisations internationales, notamment l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sur la traite des êtres humains, afin de mener des activités dans ce domaine et d'uniformiser la réaction de la communauté internationale à ce crime odieux.

En 2002, les Etats participants ont accordé davantage d'attention aux activités de l'OSCE dans le domaine de la dimension économique et environ-

nementale. Le nouveau **Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE** a prêté son concours aux Etats participants et à la Présidence de diverses manières.

Il a notamment préparé la Réunion du Forum économique et participé à ses activités de suivi en contribuant aux travaux du Sous-comité économique du Conseil permanent.

Le Coordonnateur a également aidé à lancer de nouvelles initiatives, telles qu'un atelier sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ou l'identification de menaces pour l'environnement en Europe du Sud-Est et en Asie centrale.

Avec son nouveau directeur, **Le Centre de prévention des conflits de l'OSCE (CPC)** a continué à conseiller la Présidence et à soutenir activement toutes les missions et activités de l'OSCE sur le terrain.

Le CPC a continué à soutenir les activités sur le terrain et à assumer une fonction de planification opérationnelle pour l'ensemble de l'Organisation. En outre, le CPC a commencé à s'intéresser de plus près aux questions relevant de la sécurité, de l'observation et de la gestion des frontières. De l'avis général, à l'avenir, l'OSCE devra vraisemblablement s'occuper encore davantage qu'à l'heure actuelle de ces questions.

Ces tâches récurrentes et nouvelles, notamment une demande accrue de la Présidence en exercice pour des informations, des analyses et un appui opérationnel, rendent nécessaire un renforcement de ce département du Secrétariat.

Le CPC assume également une fonction essentielle dans la dimension politico-militaire de la sécurité, un domaine qui, par de nombreux aspects, a connu une renaissance au cours de l'année écoulée. Le personnel du CPC continuera à soutenir activement le travail spécialisé du Forum pour la coopération en matière de sécurité tout en poursuivant les importants projets sur le terrain concernant le Code de conduite de l'OSCE, les armes légères et de petit calibre, et d'autres questions connexes.

Renforcement de la coopération et de la coordination avec les pays et organisations partenaires

Cet aspect du développement de l'OSCE en 2002 sera abordé dans le chapitre suivant du présent rapport

Gestion intégrée des ressources (IRMA) : changer les méthodes de travail de l'OSCE

Le système de gestion intégrée des ressources (IRMA) est mis en place à l'échelle de l'Organisation afin de gérer les ressources de l'OSCE de manière efficace et transparente. Il permettra d'assurer que les objectifs opérationnels sont explicitement liés au processus budgétaire et d'administrer les ressources humaines, financières et matérielles attribuées à ces programmes.

L'OSCE est souvent appelée à réagir rapidement à de nouveaux développements politiques et à accomplir des tâches à bref délai. En 2001 et en 2002, elle a notamment organisé des élections municipales au Kosovo (ex-République yougoslave de Macédoine), procédé à des contrôles aux frontières dans le Caucase et établi une police multiethnique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le succès de ces opérations dépendait en grande partie de l'aptitude et de la capaci-

té de l'OSCE de les lancer en l'espace de quelques jours après leur approbation par le Conseil permanent.

Pour que l'OSCE puisse réagir rapidement, deux éléments indispensables doivent être réunis :

- Une définition claire des tâches de l'opération et ses résultats escomptés
- Une structure qui est souvent négligée mais qui est tout aussi importante, de systèmes et de normes opérationnels, administratifs et de gestion communs.

C'est cette structure qui sert de base à la réalisation des objectifs politiques de l'Organisation et qui incorpore ses atouts et son expérience en un modèle unique de meilleures pratiques.

Budget unifié révisé de l'OSCE pour l'année 2002

	Budget révisé en euros	
		%
Grandes missions et grands projets (Bosnie-Herzégovine, Kosovo et Skopje)	96 688 100	55,3%
Autres missions et opérations sur le terrain	44 631 000	25,5%
Fonds général (Secrétariat)	20 318 800	11,6%
BIDDH	8 533 900	4,9%
HCMN	2 118 900	1,2%
Conférence de Minsk	1 614 800	0,9%
Représentant pour la liberté des médias	706 400	0,4%
Fonds d'action contre le terrorisme	337 200	0,2%
TOTAL	174 949 100 euros	

Le Laptop jaune : travailler mieux et plus vite

Le système de gestion intégrée des ressources (IRMA) fournira la structure commune pour la gestion et l'administration de l'OSCE. Il s'agit d'un outil de gestion qui permettra aux responsables de l'Organisation, au sein du Secrétariat, des institutions ou des opérations sur le terrain, de travailler mieux et plus vite. Il les aidera lors du lancement d'un nouveau programme ou d'une nouvelle opération sur le terrain et lors de l'exécution des tâches quotidiennes de gestion et leur fournira les informations nécessaires à cette fin. Pour se servir de cet outil de gestion, il suffira de disposer d'un ordinateur portable - le Laptop jaune - et d'une ligne téléphonique.

Une fois que la décision de lancer un nouveau programme a été prise, le directeur de programme doit simplement avoir accès à un Laptop jaune. Cet outil lui permet de commencer à travailler immédiatement quel que soit l'endroit où il se trouve, qu'il s'agisse d'un bureau extérieur ou d'une chambre d'hôtel. Les directeurs de programme, le Secrétariat et les Etats participants ont ainsi à portée de main des informations sur tous les aspects de l'utilisation des ressources. Grâce à la gestion centrale de l'approbation des budgets des programmes et des autorisations de dépenses, le système IRMA laissera aux directeurs de programmes toute latitude pour mettre en oeuvre leurs budgets tout en

s'en tenant à une stricte discipline budgétaire.

IRMA s'inscrit dans le cadre d'une réforme administrative plus large, le *Programme de gestion* de l'OSCE. Pour que le système IRMA puisse fonctionner de manière satisfaisante, trois aspects du *Programme de gestion* revêtent la plus grande importance :

IRMA se fonde sur un système de responsabilités, de pouvoirs et d'obligations individuels clairement répartis

Les principaux processus de travail seront raccourcis et simplifiés

L'OSCE rationalisera l'appui dont les directeurs de programme ont besoin en matière de gestion et d'administration.

Le système IRMA et le Laptop jaune permettront à l'OSCE de travailler de manière beaucoup plus efficace, efficiente et transparente. Les coûts de l'appui en matière de gestion et d'administration diminueront tandis que la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'OSCE gagnera en qualité et en rapidité. Les directeurs de programme disposeront ainsi de la marge de manoeuvre nécessaire pour appuyer leurs objectifs opérationnels.

IRMA donnera aux directeurs de programme le temps voulu pour se concentrer sur ce qui importe réellement : l'exécution de la tâche que le Conseil permanent leur a confiée.

Groupe chargé des questions de police à caractère stratégique

L'OSCE a renforcé ses activités relatives à la police afin de mieux protéger les Etats participants contre les nouveaux risques et défis que constituent la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et d'autres formes de trafic, le non-respect de l'état de droit et les violations des droits de l'homme.

L'Organisation dispose désormais de conseillers de police et de programmes d'assistance à la police dans plusieurs de ses missions et répond fréquemment à des demandes d'Etats participants qui souhaitent obtenir des conseils spécifiques d'experts sur la police et les activités relatives à la police. Le lecteur trouvera un aperçu des activités de police menées par les missions dans le chapitre « Activités sur le terrain » du présent rapport.

L'élargissement des activités de l'OSCE relatives à la police dans les Balkans, l'élaboration de pro-

grammes de grande envergure d'assistance à la police dans les Etats d'Asie centrale et du Caucase, et le mode de fonctionnement envisagé pour le Groupe offrent désormais la possibilité d'améliorer systématiquement les méthodes de la police à l'intérieur des Etats participants et entre eux, avec des avantages considérables pour la collaboration avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de questions relatives à la police.

Aperçu des activités du Groupe

Le Groupe a pris l'engagement d'élaborer des politiques et des procédures générales qui contribueront progressivement à renforcer la confiance dans les capacités de l'OSCE à améliorer la sécurité parmi ses Etats participants.

La décision de doter le Secrétariat de l'OSCE d'importantes ressources en matière de police afin d'intensifier ou de promouvoir la coopération entre les Etats participants a coïncidé avec l'accent accru

mis sur les problèmes de sécurité auxquels les pays d'Asie centrale et du Caucase doivent faire face. Sur l'invitation des Gouvernements de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, le Groupe a effectué des visites préliminaires d'évaluation auxquelles des ministres, de hauts responsables de l'application des lois et d'autres personnalités nationales et internationales ont participé. Les informations qui ont été recueillies ont servi de base à des partenariats concrets avec la police dans chacun des pays.

Le Groupe a élaboré son premier concept d'action pour un *programme d'assistance à la police kirghize*, dont la phase d'évaluation a débuté en octobre. Le programme modernisera les principaux éléments de la police territoriale dans certaines localités et jettera les bases d'une mise en oeuvre

plus large des améliorations dans tout le service de police kirghize. Des concepts similaires sont en cours d'élaboration pour l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

Une évaluation critique des besoins de la police tadjike des frontières par des experts a débuté en octobre 2002. Ce concept peut également être développé en un modèle global de mise en oeuvre en coopération avec des experts de pays et d'organisations déjà actifs dans le pays.

Il est clairement apparu, au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis la création du Groupe, que de nombreux Etats participants de l'OSCE souhaitent moderniser leurs services de police et que le Groupe peut jouer un rôle essentiel à cet égard en leur fournissant des conseils et un appui.

Conseillère principale pour la parité entre les sexes

Veiller à l'égalité des chances des femmes et des hommes au sein de l'Organisation et intégrer la notion d'égalité entre les sexes dans ses politiques et pratiques font partie des tâches principales du Secrétariat. La Conseillère principale pour la parité entre les sexes a continué à suivre la situation des femmes au sein de l'Organisation.

Le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs sous contrat est passé à 29,9% en 2002, soit une augmentation de 0,9%, mais celui des femmes membres de mission est tombé à 25%, soit une réduction de 3%. Le nombre relativement faible de femmes semble être une conséquence directe du faible nombre de candidatures et de nominations féminines. Au cours de stages d'initiation, la Conseillère pour la parité entre les sexes insiste auprès des nouveaux membres de mission sur l'importance de satisfaire aux normes les plus élevées de comportement personnel et professionnel. Tant pendant les heures de service qu'en dehors de ces dernières, leur comportement

doit être conforme aux objectifs et aux valeurs démocratiques de l'OSCE, notamment eu égard à l'égalité entre les sexes et à la primauté du droit. Les membres de mission sont sensibilisés au problème de la traite des êtres humains et aux liens qui existent entre cette dernière et la présence d'importantes missions internationales sur le terrain.

La Conseillère a régulièrement participé aux réunions du *Groupe informel sur la parité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains* et a informé les délégations des derniers développements concernant les questions relatives à l'égalité entre les sexes ainsi que la mise en oeuvre de la *Décision No 426 du Conseil permanent sur la traite des êtres humains*, dans laquelle un appel est lancé à l'élaboration de normes communes pour les organisations internationales. La formation aux questions relatives à la parité entre les sexes et à la traite des êtres humains a été développée plus avant.

Groupe d'action contre le terrorisme

Créé cette année, le Groupe d'action contre le terrorisme coordonne en permanence les efforts d'ensemble de l'OSCE visant à prévenir et à combattre le terrorisme.

Principales activités :

- Fourniture d'un appui aux Etats participants, à la Présidence, au Représentant du Président en exercice et au Secrétaire général dans leurs activités visant à prévenir et à combattre le terrorisme
- Elaboration d'un inventaire détaillé des activités de l'OSCE dans ce domaine : *Rapport sur les mesures prises par les organes et institutions de l'OSCE pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment mise en oeuvre du Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme et du Programme d'action de Bichkek.*
- Présentation de toutes les propositions de projets de lutte contre le terrorisme aux délégations de l'OSCE afin de permettre aux Etats participants de proposer plus aisément leur aide
- Assistance à la mise en place, avec le BIDDH et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'un cadre commun pour la création d'une législation nationale anti-terroriste dans les Etats participants
- Elaboration et rédaction de recommandations appropriées pour les opérations de l'OSCE sur le terrain
- Aperçus réguliers de l'état de ratification par les Etats participants de l'OSCE des 12 Conventions et Protocoles de l'ONU, qui reflètent l'importance des engagements pris à la neuvième Réunion du Conseil ministériel tenue à Bucarest en 2001
- Etablissement et entretien de contacts au niveau opérationnel avec le Comité contre-terrorisme de l'ONU et d'autres organisations internationales concernées.

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Les activités du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales sont devenues de plus en plus opérationnelles en 2002 et elles ont été caractérisées par un certain nombre de développements importants. La création du Sous-comité économique et environnemental du Conseil permanent à la *neuvième Réunion du Conseil ministériel, tenue à Bucarest* en décembre 2001, a marqué un tournant pour la dimension économique et environnementale et mis en place un nouvel instrument important. Le fait que les Etats participants aient également accepté une augmentation considérable des effectifs du Bureau illustre clairement la volonté politique de rééquilibrer les trois dimensions et permettra aux aspects économiques et environnementaux de soutenir pleinement l'approche globale de l'Organisation en matière de sécurité.

Activités environnementales

En 2002, deux séminaires se sont tenus à Zamora (Espagne) et à Bakou (Azerbaïdjan) dans le but de préparer la dixième Réunion du Forum économique intitulée *Coopération dans le cadre de l'OSCE pour assurer l'utilisation durable et la protection de la qualité de l'eau*, qui a eu lieu à Prague (République tchèque) en mai 2002. Plusieurs activités de suivi ainsi qu'un certain nombre d'autres projets

environnementaux, exécutés en partie en coopération avec les bureaux extérieurs, ont été lancés, notamment :

- Au Kirghizistan et au Kazakhstan, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, fourniture d'une assistance à la mise en place d'une Commission interétatique de l'eau pour les rivières Chu et Talas
- Dans le Caucase du Sud, en coopération avec l'OTAN, gestion du *Projet de surveillance des rivières du Caucase du Sud* avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie
- En Europe de l'Est, facilitation des débats sur le statut juridique actuel des relations entre la Moldavie et l'Ukraine concernant les questions relatives aux eaux transfrontières. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a prêté son concours à l'établissement du texte définitif de la *Convention de Dniestr* ainsi qu'à sa signature et sa ratification
- En Europe du Sud-Est, à l'appui du Pacte de stabilité, lancement d'un processus qui a abouti à l'établissement d'une commission interétatique de l'eau pour la rivière Sava entre la Slovaquie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la

République fédérale de Yougoslavie (aujourd'hui Serbie-Monténégro)

- En coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, lancement d'une initiative commune de partenariat sur *l'environnement et la sécurité en Europe du Sud-Est et en Asie centrale*. Les résultats de la mise en oeuvre de la première phase de l'initiative seront présentés à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à Kiev (Ukraine) en mai 2003.

Activités économiques

Un séminaire sur *L'impact socio-économique du désarmement* a eu lieu à Paris (France) en mars et un séminaire de suivi de la neuvième Réunion du Forum économique de l'OSCE sur la *Coordination des efforts régionaux afin d'accroître la transparence et de faciliter les relations d'affaires* a été organisé à Bucarest (Roumanie) en juillet.

Faisant suite à une séance spéciale tenue dans le cadre du Forum économique, deux *Ateliers nationaux sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la répression du financement du terrorisme* ont été organisés à Bichkek (Kirghizistan) et à Astana (Kazakhstan). D'autres ateliers se tiendront dans d'autres pays en 2003.

Une visite d'étude de différents organes et de projets communs en Allemagne, en France et en Suisse a été organisée à l'intention de hauts fonctionnaires et d'experts des régions frontalières de l'Asie centrale.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a organisé une ré-

union de travail afin d'aider le groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie à appliquer l'Accord de libre échange signé en juillet 2002 par les chefs d'Etats de la Géorgie, de l'Ukraine, de la Moldavie et de l'Azerbaïdjan.

Le premier séminaire préparatoire de la onzième Réunion du Forum économique *Trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre : impact économique national et international* a eu lieu à Sofia (Bulgarie) en novembre 2002.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a sélectionné le *Programme YES (Youth Entrepreneurship Seminars, séminaires à l'intention des jeunes entrepreneurs)*, qui a été élaboré et mis en oeuvre par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, en tant que programme concluant et précieux de meilleures pratiques qu'il serait utile de transposer à d'autres missions. Le stage de formation d'une journée sur les principes du marché et les connaissances nécessaires au lancement de sa propre entreprise est considéré comme un moyen de mettre en valeur les ressources humaines et d'empêcher que la jeune génération (âgée de 15 à 25 ans) ne quitte les pays en transition. Le programme est actuellement adapté aux républiques d'Asie centrale et du Caucase et devrait être mis en oeuvre par les Centres de l'OSCE en coopération avec des partenaires locaux.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur les activités du Bureau du Coordonnateur dans le cadre des missions dans le chapitre consacré aux activités sur le terrain.

Centre de prévention des conflits (CPC)

Centre de prévention des conflits (CPC) : il apporte son concours à la mise en oeuvre des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

Cette année, le CPC s'est concentré sur la fourniture d'un appui direct et concret au Secrétaire général et à la Présidence de l'OSCE et sur ses tâches relatives aux missions, notamment le renforcement et la clôture des activités existantes sur le terrain, en particulier dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie et en Tchétchénie.

Le Centre a également continué à soutenir activement les organes de négociation et de décision de l'OSCE. En 2002, les projets de l'OSCE, financés

en grande partie par des contributions extrabudgétaires, ont réclamé toute l'attention du CPC. Sa Section des programmes de mission a joué un rôle actif dans la mise en place et le lancement de la base de données des projets de l'OSCE.

Un nouveau directeur, l'Ambassadeur Lamberto Zannier (Italie) a été nommé à la tête du CPC qui a recruté du personnel supplémentaire afin de faire face à sa charge de travail accrue.

Section des programmes de mission : principal point de coordination au sein du Secrétariat de l'OSCE de toutes les activités relatives aux Missions de l'OSCE

Cette année, la cohérence a été accrue entre le processus budgétaire et la mise en oeuvre des priorités

des missions. La Section des programmes de mission a fréquemment fourni des conseils d'experts et une assistance technique à l'appui du processus des consultations politiques. Ses compétences ont également été mises à profit pour renforcer les nouvelles procédures budgétaires et elle a guidé les missions au cours de l'élaboration des *grandes lignes du programme* et des phases ultérieures du processus budgétaire.

Les administrateurs de programme des missions se sont fréquemment rendus dans leur zone de mission respective. Ils fournissent des éclaircissements sur les décisions du Conseil ministériel et du Conseil permanent, transmettent les messages importants de la Présidence et du Secrétaire général, et apportent leur concours pour des questions spécifiques et les priorités des missions.

Les administrateurs des programmes de mission dirigent des équipes spéciales au sein du Secrétariat, notamment sur l'Europe du Sud-Est, l'Asie centrale et le Caucase, qui se sont activement employées à régler les problèmes au sein des missions. Les réunions des équipes spéciales ont joué un rôle décisif dans l'harmonisation des différents apports des organes de l'OSCE, en les traduisant en politiques unifiées et en assurant en définitive leur application cohérente.

La Section des programmes de mission a également organisé plusieurs réunions et consultations de haut niveau au sein de l'OSCE et avec les partenaires internationaux, y a participé ou leur a fourni un apport important. En 2002, la Section des programmes de mission a participé encore plus activement qu'auparavant à la gestion des projets, notamment dans le cadre de la mise en place de la base de données des projets de l'OSCE, mais également de l'attribution de davantage de ressources de l'OSCE à des projets en Asie centrale et dans le Caucase.

Sécurité du personnel des missions sur le terrain : une priorité pour l'administration

A titre de nouvelle initiative, la sécurité sur le terrain est devenue un sous-programme au sein du CPC sous la direction du Coordonnateur principal pour les questions de sécurité. Outre l'expert qui travaille déjà en Europe du Sud-Est, des postes à temps plein de responsables de la sécurité ont été pourvus au Tadjikistan et en Géorgie. Grâce à cette mesure, un responsable de la sécurité travaille désormais à plein temps dans chacune des régions géographiques où l'OSCE a des activités sur le terrain.

Centre d'opérations : il exécute des tâches essentielles et apporte un soutien général au Centre de prévention des conflits et au Secrétariat

Le Centre d'opérations a continué de s'acquitter de son rôle, tel qu'il est défini dans la *Charte de sécurité européenne*. Il a fourni au Secrétariat et au Centre de prévention des conflits les capacités supplémentaires dont ils ont besoin pour faire face plus efficacement à la multitude de tâches qui leur incombent.

Au nombre des principales activités menées cette année, on peut notamment relever des visites du chef du Centre d'opérations à la tête de délégations et d'experts de l'OSCE :

- En Géorgie, afin d'évaluer les possibilités d'une expansion géographique de l'opération actuelle d'observation des frontières à la portion daghestanaise de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie
- A la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine, afin d'évaluer le niveau de coopération entre les services de contrôle des frontières et les services douaniers
- Aux Missions de l'OSCE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Kosovo, afin d'obtenir des informations de première main pour une étude sur les leçons apprises et les meilleures pratiques à la suite de plusieurs renforcements de la Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, en 2001. Des informations recueillies ultérieurement ont permis de lancer des initiatives importantes qui ont permis de rationaliser encore davantage les procédures au sein des missions.

Dans le cadre du rôle du Centre en matière d'appui aux missions, le chef du Centre d'opérations a remplacé le chef adjoint de la Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit au cours d'une période de six semaines avant l'arrivée du nouveau titulaire du poste.

Dans le domaine de la liaison, d'importants développements sont intervenus au cours de la période considérée. L'attaché de liaison du Centre d'opérations a visité le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en mars afin de nouer des contacts opérationnels préliminaires avec les chefs respectifs de sections et d'unités. En mai, le chef du Centre et l'attaché de liaison ont participé, en qualité d'observateurs au premier exercice de l'Union européenne, CME 02. De manière plus générale, un certain nombre de rencontres ont eu lieu au cours de l'année à l'OTAN et avec des interlocuteurs de l'Union européenne. Des réunions au niveau du personnel, qui étaient organisées et coordonnées par le Centre d'opérations, ont régulièrement eu lieu tant à Vienne qu'à Bruxelles. En outre, il a été participé à un certain nombre d'autres conférences et symposiums traitant de questions opérationnelles de liaison.

En 2003, le rôle du Centre d'opérations devrait se diversifier encore davantage, puisque d'importantes responsabilités supplémentaires lui seront confiées dans le domaine de l'analyse et des questions relatives aux frontières en général.

Centre de situation et de communications : il fournit un soutien essentiel à l'Organisation grâce à un filtrage 24 heures sur 24 des informations entrantes

Le Centre de situation et de communications a continué de faire office de point central de contact, notamment en cas d'urgence, pour les opérations de l'OSCE sur le terrain, la Présidence en exercice, les délégations et les organisations partenaires, en particulier en dehors des heures de travail. Mais surtout, le Centre a fourni son appui aux missions, tant pour la coordination des évacuations médicales, que, le cas échéant, pour les contrôles et rapports quotidiens de sécurité reçus des missions et envoyés à ces dernières.

Groupe d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) : renforcement de ses activités

Le FCS a intensifié ses activités et accru sa productivité, en partie du fait de l'accent mis par l'Organisation sur la lutte contre le terrorisme et, en partie, à la suite des modifications intervenues dans le mode de fonctionnement du Forum. Le Groupe d'appui au FCS fournit un soutien technique et analytique et entreprend des activités liées aux projets et destinées à aider les Etats participants à satisfaire à leurs engagements politico-militaires.

Le *Plan d'action de Bucarest* et le Programme d'action de Bichkek ont accordé un rôle central au FCS dans le cadre des efforts de l'Organisation pour lutter contre le terrorisme. Le travail du Groupe sur deux documents clés de l'OSCE, le *Document sur les armes légères et de petit calibre* et le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, a constitué sa principale contribution à la lutte contre le terrorisme.

Le Groupe a, entre autres, activement contribué :

- Aux préparatifs de l'atelier du Forum visant à examiner la mise en oeuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, les 6 et 7 février, et de la Réunion d'experts sur la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la dimension politico-militaire, tenue les 14 et 15 mai
- A l'élaboration d'un inventaire détaillé des informations échangées sur les armes légères et de petit calibre

- A l'élaboration de directives pour l'échange d'informations entre les Etats participants et d'une série de guides des meilleures pratiques relatives aux mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre
- A l'exécution d'une série d'activités de projet, notamment l'organisation d'une réunion régionale en Asie centrale tenue à Almaty en mai, afin d'améliorer la capacité des Etats participants à mettre en oeuvre le *Document sur les armes légères et de petit calibre*
- A l'élaboration d'un programme transfrontière de formation des fonctionnaires ouzbeks à la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre au point de passage de Termez-Hayraton vers l'Afghanistan ;
- A la facilitation des débats au cours de la *troisième Conférence de suivi sur le Code de conduite* grâce à l'élaboration d'un aperçu des informations annuelles échangées à ce sujet par les Etats participants.

Le Groupe d'appui au FCS a réagi aux appels lancés au cours de la conférence en vue de faire mieux connaître le Code et a poursuivi la pratique consistant à fournir une assistance à la mise en oeuvre des MDCS en organisant divers séminaires et tables rondes à l'intention de parlementaires, du personnel militaire et de hauts fonctionnaires. Le Groupe a également :

- Organisé des ateliers nationaux sur le Code au Kazakhstan et au Kirghizistan ainsi que dans tous les Etats participants du Caucase
- Organisé, conjointement avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, un séminaire régional sur le contrôle démocratique des forces armées et le Code de conduite à Belgrade
- Facilité les échanges d'informations prescrits par le Document de Vienne 1999 et d'autres documents de l'OSCE traitant des aspects politico-militaires de la sécurité.

Le Groupe a également conseillé avec succès le Forum, qui a pris un nombre sans précédent de décisions concernant le contrôle politique du réseau de communication. En qualité de Représentant du Secrétaire général, pour le compte de la Présidence en exercice, le Groupe d'appui a présidé le Groupe des communications de l'OSCE, qui a abordé toutes les questions ayant trait à ce domaine et réorganisé ses sous-groupes de travail, augmentant ainsi leur efficacité.

Le Groupe d'appui au FCS a encouragé et facilité les efforts des délégations visant à moderniser le réseau et il s'est attaché à augmenter le nombre d'Etats de l'OSCE qui y sont connectés.

PARTENARIATS DE L'OSCE EN MATIERE DE SECURITE ET DE COOPERATION

Les institutions multilatérales et les organisations régionales de sécurité n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui.

Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Rapport annuel sur l'interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE

La coopération entre l'OSCE et ses partenaires internationaux en 2002 s'est développée sur fond de lutte internationale contre le terrorisme et de la nécessité qui s'en est suivie de renforcer la coordination des efforts internationaux. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont servi de catalyseur supplémentaire de poids pour examiner les instruments de coopération existants et pour étudier les moyens d'améliorer l'interaction entre les organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales. Le Président en exercice de l'OSCE pour 2002, Antonio Martins da Cruz, Ministre des affaires étrangères du Portugal, a déclaré que la lutte contre le terrorisme et sa prévention sont un combat qu'aucun Etat ou aucune organisation ne peuvent gagner à eux seuls.

La coopération de l'OSCE avec les Etats, organisations et institutions partenaires dans ce domaine s'est articulée notamment autour des décisions de la Réunion du Conseil ministériel de 2001 (Bucarest) et de la Réunion du Conseil ministériel de 2002 (Porto).

Le Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme de la fin de l'année 2001 a insufflé un nouvel élan à l'interaction et à la coopération extérieures de l'OSCE. A Bucarest, les Etats participants de l'OSCE se sont engagés à « renforcer et développer la coopération bilatérale et multilatérale au sein de l'OSCE, avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales afin de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes ». Conformément à *la Plate-forme pour la sécurité coopérative* (1999), l'OSCE a servi d'organisation qui peut assumer le rôle de coordination pour les initiatives inter- et intrarégionales. L'OSCE a souligné son intention de promouvoir le processus de concertation dans l'espace de l'OSCE et de l'élargir avec les partenaires en dehors de l'espace de l'OSCE.

Quelques jours après le *Conseil ministériel de Bucarest*, l'OSCE et l'OCDPD (désormais appelé ONUDC) ont organisé en commun *la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme*. Dans leur déclaration finale, les participants ont souligné leur détermination à lutter contre le terrorisme tout en respectant pleinement les droits de l'homme et la primauté du droit.

Le *Programme d'action de Bichkek* a identifié des mesures spécifiques visant à combattre et prévenir le terrorisme tout en accordant une attention particulière aux défis à relever par les pays d'Asie centrale.

La coopération de l'OSCE avec d'autres organisations internationales en matière de lutte contre le terrorisme a débouché sur une réunion de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, organisée et accueillie par la Présidence portugaise de l'OSCE en juin à Lisbonne. Les participants, dont des représentants du *Conseil de l'Europe*, de l'*OTAN*, des *Nations Unies*, de l'*Union européenne*, de la *Communauté d'Etats indépendants (CEI)*, du *Groupe d'action financière (GAFI)*, d'*Interpol* et d'autres organisations ont convenu de la nécessité de renforcer l'échange d'informations et de connaissances spécialisées. Ils ont confirmé la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement de la coopération afin de résoudre efficacement les problèmes causés par le terrorisme, en particulier le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains, la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux, ainsi que la persistance de conflits et de sources d'instabilité régionaux.

Pour faire avancer la mise en oeuvre des divers documents, un Représentant personnel chargé des questions de la prévention et de la lutte contre le terrorisme a été désigné pour 2002. Une nouvelle section, *Action contre le terrorisme*, a été mise en

place au sein du Secrétariat pour assurer la coordination avec les organisations internationales sur la question.

Le terrorisme étant un point prioritaire à l'ordre du jour, le Conseil ministériel de Porto a adopté la *Charte de l'OSCE sur la prévention et la lutte contre le terrorisme* qui rappelle le rôle de l'OSCE en tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la *Charte des Nations Unies* et réitère les engagements pris par l'OSCE dans le cadre de la *Charte de sécurité européenne* « de coopérer plus activement et plus étroitement » avec les autres organisations internationales pour relever les défis et menaces à la sécurité. Pour la première fois, les organisations et initiatives sous-régionales et régionales au sein de l'espace de l'OSCE ainsi que des partenaires en dehors de l'OSCE ont été invités à participer à une Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, l'OSCE a continué à coopérer avec d'autres organisations dans le cadre de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains. La Conseillère de l'OSCE pour la parité des sexes a participé régulièrement à des réunions de l'Equipe spéciale et, en septembre, elle a pris part en qualité de formatrice à un séminaire qui a lancé le *Programme global de formation, coopération et échange* visant à lutter contre la traite des êtres humains. Parmi les autres domaines positifs de coopération avec le Pacte de stabilité, il y a lieu de relever la coopération parlementaire, les questions sur la parité des sexes, la lutte contre la criminalité organisée, le secteur des médias ainsi que les questions relatives aux armes légères et de petit calibre.

Les réunions traditionnelles entre l'OSCE et ses organisations partenaires se sont poursuivies. La Réunion annuelle tripartite ciblée ainsi que la Réunion tripartite de haut niveau sont devenues emblématiques de la valeur que l'OSCE attache au processus de consultation interinstitutions. Les réunions visent à améliorer la coordination et la coopération dans les domaines d'intérêt commun et à échanger des informations sur les développements importants dans les organisations partenaires. Les Réunions tripartites organisées et présidées à tour de rôle par l'OSCE, l'ONU et le *Conseil de l'Europe* se sont tenues en février 2002 au *Conseil de l'Europe* à Strasbourg. *La Commission européenne, l'Organisation internationale pour les migrations et le Comité international de la Croix-Rouge y ont également participé.* Le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne prendra part à ces réunions en 2003. Les discussions ont porté sur la lutte contre le terrorisme, le dialogue interculturel et interreligieux ainsi que sur

les modalités de la coopération sur le terrain, notamment sur la recherche et la formation.

Le resserrement des liens à tous les niveaux avec les **organisations partenaires traditionnelles** de l'OSCE est resté l'élément essentiel de la coopération extérieure de l'OSCE.

Ce resserrement se reflète directement dans les activités de la *Section de la coopération*

extérieure qui est principalement chargée de la mise en oeuvre de la coopération conjointement avec les autres principaux groupes du Secrétariat. Les tâches de la Section ont été considérablement élargies. Pour en accroître davantage l'efficacité, des postes de responsables de secteur ont été créés au cours de l'année dernière et la Section a également été chargée d'activités plus nombreuses de coordination et d'analyse.

La coopération établie de longue date entre l'OSCE l'*ONU* et ses institutions spécialisées s'est poursuivie et a été renforcée par différents moyens exposés dans la *Plate-forme de sécurité coopérative* ainsi que dans le *Cadre de coopération pour la consolidation de la paix* présenté lors de la quatrième Réunion de haut niveau entre l'*Organisation des Nations Unies et les organisations régionales* en décembre 2001 à New York.

Outre sa participation à la Réunion tripartite de haut niveau, le Secrétaire général de l'OSCE a eu des consultations régulières avec les différents directeurs des diverses instances du système des Nations Unies. Au lendemain du 11 septembre, une discussion s'est notamment engagée avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le rôle de l'OSCE dans le contexte des événements d'Afghanistan ainsi que sur le processus de développement et de stabilisation en Asie centrale. Des contacts réciproques de haut niveau ont été élargis aux organes gouvernementaux respectifs, à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'au Conseil permanent de l'OSCE.

Le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ont pris la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies (ce dernier en décembre 2001) tandis que le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la Haut Commissaire sortante ainsi que le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève ont été invités à prendre la parole devant les Etats participants de l'OSCE au cours de l'année.

L'Europe bouge, ses institutions et organisations ont une pratique établie de discussion et de coordination, mettant leurs avantages comparatifs respectifs au service de l'action commune
Walter Schwimmer,
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe

En tant qu'accord régional au sens de la *Charte des Nations Unies*, l'OSCE a été fréquemment invitée à contribuer aux activités des divers organes des Nations Unies, tels que la *Commission des droits de l'homme*. Réciproquement, divers organismes compétents des Nations Unies ont pris une part active à de nombreuses réunions régulières de l'OSCE telles que la *Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine et le Forum économique* ainsi qu'à des réunions régulières des chefs des missions de l'OSCE. Des processus de consultation et de coordination réguliers ont été également institués sur le terrain entre les missions sur le terrain de l'OSCE d'une part, et les missions et bureaux régionaux de l'ONU d'autre part.

Toutefois, ce sont surtout les contacts au niveau opérationnel avec l'ONU qui ont pris une nouvelle dimension en 2002, dans l'esprit du *Cadre de coopération pour la consolidation de la paix*. Tout d'abord, une délégation de hauts représentants du Secrétariat de l'OSCE s'est rendue aux sièges de l'ONU et du PNUD en décembre 2001, ce qui a permis de conclure un grand nombre d'accords sur des questions telles que l'échange de rapports internes, les échanges de personnel, d'expérience et en matière de formation. Pour la première fois, des consultations bilatérales structurées ont eu lieu entre les deux organisations et il a été convenu qu'elles deviennent un processus annuel régulier. Dans le même ordre d'idées, l'OSCE a participé à une réunion de suivi au niveau opérationnel entre l'ONU et les organisations régionales à New York du 30 avril au 2 mai 2002 axée sur les modalités de la mise en oeuvre du Cadre. Enfin, un catalogue de méthodes concrètes de coopération a été mis en place entre l'OSCE et la *Commission économique pour l'Europe de l'ONU*.

Ces contacts entre les sièges des deux organisations ont été complétés par de nombreux projets concrets visant à traiter des questions de sécurité au titre des mandats respectifs des organisations. Un grand nombre de ces quelque centaines de projets, qui sont à différents stades de leur mise au point dans les missions sur le terrain de l'OSCE, ont été élaborés en partenariat avec d'autres organisations et institutions.

Une étude de grande portée sur la *traite des êtres humains en Europe*, par exemple, a été publiée par le BIDDH conjointement avec le HCR et l'UNICEF. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE a organisé en commun avec le PNUD en novembre 2002 une conférence sur la *promotion de l'intégration et du développement dans la région de Samtskhe-Javakheti (Géorgie)*. Cette conférence visait essentiellement à ap-

per l'attention de la communauté internationale sur les problèmes qui se posent dans la région.

L'événement marquant de 2002 a été sans nul doute la Conférence de Bichkek, organisée conjointement par l'OSCE et l'OCDPC (désormais appelé ONUDC) qui a abouti à l'adoption du *Plan d'action de Bichkek*.

C'est en Europe du Sud-Est en particulier que l'OSCE - par ses opérations sur le terrain en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kosovo et en Serbie-Monténégro - et l'Organisation des Nations Unies ont coopéré de manière plus étroite. La Mission de l'OSCE au Kosovo est le pilier institutionnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Dans toute la région, la coopération et la coordination entre les différents acteurs de la communauté internationale se sont améliorées et resserrées. Elles prennent la forme de groupes de travail interinstitutionnels, de groupes d'action et de comités directeurs qui se réunissent régulièrement pour coordonner leur politique, élaborer des feuilles de route et répartir le travail concernant les nombreuses questions que rencontre la communauté internationale dans ses efforts visant à consolider les processus de paix et de stabilisation dans l'Europe du Sud-Est. De plus, un grand nombre de projets communs sont exécutés dans toute l'Europe du Sud-Est dans les trois dimensions de la sécurité.

Le programme de la future coopération entre l'OSCE et les Nations Unies en Europe du Sud-Est dépendra de l'évolution de la situation, compte tenu des importantes améliorations dans la stabilité de la région, des progrès considérables obtenus grâce à la signature d'*Accords de stabilisation et d'association* par la Croatie et l'Albanie avec l'Union européenne et la nécessité d'un transfert de fonctions, qui s'explique par le début du processus de désengagement de certaines organisations.

Dans le Sud du Caucase, l'OSCE appuie activement le processus de paix conduit sous l'égide des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) en vue d'un règlement pacifique du conflit. En outre, la Mission de l'OSCE en Géorgie met son personnel à disposition du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) et est prête à mettre également son personnel à disposition du Bureau des droits de l'homme qui doit s'ouvrir dans la région de Gali (Abkhazie) conformément à la recommandation de la Mission d'évaluation commune qui s'est rendue dans la région en novembre 2000.

S'attachant à apporter son concours aux cinq Etats participants d'Asie centrale lors de l'exécution de

leurs engagements au titre de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité, les présences sur le terrain de l'OSCE en Asie centrale ont établi des partenariats étroits avec les organismes des Nations Unies actifs dans la région.

Dans le cadre de ses efforts accrus visant à aider les Etats d'Asie centrale à mettre en oeuvre les engagements énoncés dans le document de l'OSCE sur *les armes légères et de petit calibre*, l'OSCE a organisé le premier séminaire régional sur les armes légères et de petit calibre visant à instaurer un dialogue institutionnalisé intergouvernemental et une coordination sur le trafic de petites armes dans la région. A titre de suivi de ce séminaire, l'OSCE a contribué à un cours de formation spécialisé dans le cadre d'une initiative de formation transfrontière interinstitutions conduite par l'ONU DC au point de contrôle de Termez à la frontière entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan.

Les présences de l'OSCE sur le terrain en Asie centrale se sont attachées à promouvoir les droits de l'homme et les réformes démocratiques en tant qu'éléments vitaux de la promotion d'une approche holistique en matière de sécurité humaine, et notre coopération avec les présences a été très utile. Tel a été notamment le cas du Tadjikistan où la présence de l'OSCE sur le terrain et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan poursuivent leur collaboration dans la mise en oeuvre de programmes communs dans le domaine des droits de l'homme et mènent une action conjointe dans des cas spécifiques.

Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies

Afin de promouvoir davantage la coopération interétatique dans la dimension économique et environnementale, l'OSCE et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ont aidé les Gouvernements du Kazakhstan et du Kirghizistan à mettre en place une commission interétatique chargée de coordonner la gestion de l'eau des rivières Chu et Talas afin d'assurer une mise en oeuvre efficace de l'accord sur les eaux transfrontières conclu entre les deux pays.

La coopération avec *le Conseil de l'Europe* s'est poursuivie au cours de la période considérée sur des bases solides déjà en place depuis plusieurs années à la fois au siège et sur le terrain. Au siège, l'OSCE accorde une grande importance à l'organisation continue de réunions de coordination fréquentes de haut niveau. La réunion de haut niveau de l'OSCE 3 + 3 tenue en juillet a été très utile dans la mesure où elle a appelé l'attention sur

les actions menées en commun et individuellement par les organisations en matière de lutte contre le terrorisme. Elle a également abordé les questions relatives à la traite des êtres humains, les activités de la police, l'observation des élections ainsi que le dialogue multiculturel et interreligieux dans un contexte régional.

Les Secrétaires généraux des deux organisations ont pris la parole devant les réunions respectives du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne et du Comité des ministres au niveau des Délégués à Strasbourg. Ils ont fait état des nouveaux faits politiques importants tels que les résultats des Conseils ministériels et ont rendu compte des questions d'actualité sur la coopération entre les deux organisations. Ils ont tous deux souligné leur détermination à poursuivre sur les mêmes bases leur interaction instaurée depuis des années.

Les deux organisations entretiennent des contacts directs étroits et participent toutes deux régulièrement à des séminaires et à des réunions. Ces efforts communs, dans le domaine de la formation, aboutiront notamment à la publication du *Manuel des missions européennes sur le terrain en matière de droits de l'homme* au milieu de l'année 2003.

Les deux organisations ont continué à concentrer leurs efforts et à s'appuyer sur leurs expériences et points forts spécifiques mutuels sur le terrain. L'appui apporté notamment par le Conseil de l'Europe à la poursuite des activités de l'OSCE et à sa présence en Biélorussie a été fort et visible et restera d'une importance capitale à l'avenir.

Comme le Caucase du Sud est une priorité de plus en plus grande pour le Conseil de l'Europe également, il est intéressant de noter à cet égard que les Représentants de l'OSCE en Arménie et en Azerbaïdjan ont partagé les locaux avec le personnel du Conseil de l'Europe à Erevan et Bakou respectivement pendant l'année 2002. Cette « cohabitation » a permis de renforcer la coopération et la consultation sur toute une gamme d'activités communes concernant les questions législatives, électorales, la lutte contre la corruption, les médias et les activités d'observation. Elle a permis aux deux organisations de présenter une position commune sur des questions pertinentes pour leur mandat et a constitué un autre exemple de coopération réussie.

Dans la République tchétchène de la Fédération de Russie, l'OSCE et le Conseil de l'Europe sont les seules organisations internationales qui ont disposé de personnel permanent au cours de l'année 2002. Les membres de la présence sur le terrain de l'OSCE et les experts du Conseil de l'Europe affectés au Bureau du Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie chargé de la protection

des droits de l'homme en Tchétchénie étaient basés dans le village de Znamenskoye au Nord de la République tchétchène (Fédération de Russie), ce qui a permis un échange constant d'informations entre les deux organisations.

Le *Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)* a coopéré étroitement avec un certain nombre d'organisations au cours des missions d'observation électorale sur le terrain et au siège afin que les observateurs internationaux puissent diffuser un message cohérent sur la question. Dans ce domaine, le Bureau a coopéré étroitement notamment avec les Assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) et avec la Commission européenne et le *Parlement*.

Pour renforcer la coordination et donner plus de poids aux projets parlementaires au niveau international, les assemblées parlementaires sont toutes représentées dans les troïkas parlementaires. L'une d'entre elles a travaillé avec la Présence de l'OSCE en Albanie pour aider le Parlement albanais à mettre en place des pratiques législatives démocratiques et à promulguer une nouvelle constitution. Dans le même temps, une troïka parlementaire comprenant le Comité ad hoc de l'Assemblée parlementaire sur la Biélorussie s'est efforcée de promouvoir un processus de concertation et la démocratisation en Biélorussie et en Europe du Sud-Est. Les organes législatifs se sont attachés à établir une dimension parlementaire au sein du *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est*. Après l'OSCE et le Conseil de l'Europe, ce sera au tour du Parlement européen d'assurer la présidence de la Troïka parlementaire au début de l'année 2003.

Compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire dans l'espace de l'OSCE et du nombre toujours plus grand d'Etats participants de l'OSCE devenus membres de l'Union européenne et de l'OTAN, la coopération et la coordination avec ces deux organisations, à tous les niveaux, seront toujours plus importantes à l'avenir.

Le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de *l'Union européenne* (UE) Javier Solana a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE et a confirmé à cette occasion que l'OSCE et la Commission européenne étaient des partenaires tout à fait naturels. Il a également déclaré que la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE en particulier en vue de l'élargissement de l'Union européenne se renforcera et s'approfondira au cours des années à venir.

Dans le domaine de la gestion des conflits civils, l'OSCE a été en mesure d'échanger son expérience et de discuter de l'avenir de la coopération lors des deux visites que les Représentants de l'Union européenne ont effectué au Secrétariat au cours de la période considérée. Les relations entre l'OSCE et l'Union européenne ont progressé avec la visite de la Troïka du *Comité de politique et de sécurité* de l'Union européenne à Vienne qui était la première visite au niveau des ambassadeurs.

Avec le développement de la présence de l'OSCE sur le terrain au cours des dernières années, la coopération entre les missions de l'Union européenne et de l'OSCE s'est considérablement renforcée. En 2002, le chef de la délégation de la Commission européenne a, pour la première fois, été invité à prendre la parole à une réunion informelle des Etats participants en même temps que le chef de la Mission de l'OSCE. En l'occurrence, le chef de la délégation de la Commission européenne en Croatie a pris la parole en même temps que le chef de la Mission de l'OSCE en Croatie. Le chef de la délégation de la Commission européenne a qualifié la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE de situation où chaque partie était « gagnante », le pays hôte étant la troisième partie gagnante.

En Asie centrale, la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE a également atteint un niveau considérable en 2002. Près de la moitié des projets du BIDDH en Asie centrale au cours de l'année 2002 étaient financés par l'Union européenne. Le BIDDH et la Commission européenne ont poursuivi leur deuxième programme commun sur la promotion des droits de l'homme et la démocratisation en Asie centrale. Les nouveaux projets étaient axés sur deux thèmes principaux : le renforcement de la primauté du droit par l'assistance à la réforme du système pénitentiaire de la région, des organes de défense des droits de l'homme et de la législation pertinente d'une part, et le renforcement des capacités au sein de la société civile par la formation au suivi en matière de droits de l'homme et d'autres projets d'assistance, d'autre part.

Les Représentants de l'OSCE ont été invités à se rendre à Bruxelles à plusieurs reprises. Le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ont rencontré la Troïka ministérielle de l'Union européenne à Bruxelles tandis que les hauts représentants de l'OSCE ont été à plusieurs reprises invités à prendre la parole dans le cadre du Groupe de travail du Conseil sur l'OSCE (COSCE). La coopération au niveau des groupes de travail devrait être renforcée en 2003 par l'introduction de réunions régulières au niveau le plus élevé. Elle renforcera leur coopération au jour le jour par des contacts informels réguliers au niveau des experts entre la

Commission et le Secrétariat du Conseil ainsi que le Secrétariat de l'OSCE.

Les questions de police ont été prioritaires en 2002. Le Conseiller principal pour les questions de police de l'OSCE a tenu des consultations avec les représentants de la police de la Commission européenne sur la coopération prévue dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces discussions ont abouti à un *Mémoire d'accord* entre l'OSCE et la Commission européenne sur des questions de police dans ce pays.

L'Union européenne a également appuyé l'OSCE lorsque la situation était tendue entre le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie et les autorités biélorusses au cours de l'année 2002, situation qui a culminé avec le départ du dernier membre de la Mission internationale lorsqu'il s'est vu refuser l'extension de son accréditation à la fin du mois d'octobre. L'Union européenne a publié un certain nombre de déclarations pour soutenir la présence de l'OSCE sur le terrain en Biélorussie.

La coopération avec *l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)* a été tout particulièrement active sur le terrain. Dans toute l'Europe du Sud-Est, l'OSCE était en contact, notamment avec l'OTAN, pour organiser des élections, promouvoir la coopération transfrontière et les questions relatives à la gestion des frontières. Grâce à l'OTAN, l'OSCE a bénéficié d'un environnement sûr pour ses activités dans les anciennes zones de crise. Les relations de travail entre l'OSCE et l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

L'OTAN et l'OSCE se renforcent mutuellement en vue de réaliser notre objectif commun, à savoir la création d'un espace euro-atlantique uni et libre, vivant en paix et dans le respect des droits fondamentaux de l'homme pour tous.

Günther Altenburg, Secrétaire général adjoint auprès de la Division des affaires politiques de l'OTAN

étaient prioritaires, notamment concernant l'opération de l'OTAN *Civilian*, l'opération de l'OTAN *Amber Fox* et le *Groupe d'intervention de l'OTAN Fox*. Cette coopération étroite a permis à la Mission de mieux exécuter les tâches exposées dans *l'Accord cadre d'Ohrid*. Cette forte corrélation existante et les liens avec la Mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) et le Représentant spécial de l'Union européenne ont été d'une importance vitale pour permettre le retour d'une police qui soit présente en permanence dans les régions de crise et pour encourager les efforts visant à renforcer la confiance et à appliquer une politique favorable à une police de proximité.

Depuis que le Tadjikistan a rejoint le *Programme de partenariat pour la paix* de l'OTAN le 20 février 2002, les cinq Etats participants d'Asie centrale ont des contacts étroits avec l'OTAN. L'OSCE examinera les possibilités de coopération à l'avenir. L'importance que les Etats participants d'Asie centrale accordent à l'OTAN s'est reflétée dans leur participation de haut niveau à la *Réunion du Sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique* en novembre 2002.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et le Programme de l'OTAN « La science au service de la paix » ont regroupé leurs forces à l'appui du *Projet de gestion des eaux des rivières du Caucase du Sud*. La phase opérationnelle de ce projet a débuté en décembre.

Ce projet vise à écarter les obstacles à l'uniformisation des normes de qualité de l'eau et à harmoniser l'application de normes internationales dans toute la région ainsi qu'à rétablir des systèmes de surveillance de l'eau et des bases de données au niveau régional.

Au siège, des réunions du personnel de l'OSCE et de l'OTAN se sont tenues régulièrement à la fois à Vienne et à Bruxelles et ont considérablement favorisé l'échange d'informations concernant les activités respectives des organisations sur le terrain et des questions générales d'intérêt commun.

Conformément à la pratique établie, des organisations partenaires ont été invitées à participer aux réunions régulières des chefs de Missions de l'OSCE.

En 2002, l'OSCE a renforcé la coopération avec les *organisations et initiatives sous-régionales et régionales* dans son espace. L'OSCE a pris des mesures très importantes pour se constituer en tant que Forum de coopération sous-régionale, mandat qui a été approuvé par les Etats participants dans la *Charte de sécurité européenne* de 1999 qui reconnaît la coopération sous-régionale comme « un élément important pour renforcer la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE ».

Conformément à ce mandat, et en application du *Plan d'action de Bucarest*, le Secrétaire général de l'OSCE a organisé une réunion des chefs des organisations et initiatives régionales et sous-régionales en vue d'échanger des informations sur leurs activités visant à prévenir et combattre le terrorisme et en vue d'identifier des domaines de coopération future. Des représentants de 25 organisations et initiatives ont assisté à la Réunion qui s'est tenue à Vienne en septembre. On peut notamment relever

les organisations partenaires habituelles de l'OSCE (Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Union européenne et OTAN) et pratiquement tous les groupements sous-régionaux et régionaux travaillant dans l'espace de l'OSCE tels que *le Conseil des Etats de la mer Baltique (CEB)*, *l'Initiative centre-européenne*, *l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (CEMN)*, *l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est (SECI)*, *l'Organisation de coopération d'Asie centrale (CACO)*, *le Groupe d'Etats* constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie ainsi que de nombreux autres groupements.

Au cours de cette réunion, qui a été la première d'une telle envergure, les participants ont examiné un grand nombre de mesures concrètes visant à améliorer la coopération avec l'OSCE. Il a en particulier été convenu de désigner des agents de liaison/points de contact pour maintenir, au niveau opérationnel, des liens fonctionnels réguliers entre les structures permanentes et les organes de travail, améliorer l'échange d'informations ainsi que la coordination des différentes activités et manifestations. Ayant reconnu le caractère positif et utile de cette réunion, les participants ont décidé d'organiser une réunion de suivi au niveau des chefs des organisations et des initiatives au cours du deuxième semestre de 2003 pour examiner les

progrès accomplis et identifier les prochaines mesures à prendre.

Les contacts bilatéraux avec les organisations et initiatives sous-régionales et régionales ont également été renforcés. Un Représentant de la Présidence en exercice a participé au Sommet de *l'Initiative centre-européenne* en novembre 2002 à Sokpje alors que le Secrétaire général de l'OSCE a représenté l'Organisation lors du *Premier Sommet de la Conférence sur l'interaction et les mesures de renforcement de la confiance en Asie* qui s'est tenu à Almaty en juin et au Sommet du Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie à Yalta en juillet. En juin, un Représentant du Secrétariat de l'OSCE a participé à la Réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats participants au Processus de coopération en Europe du Sud-Est. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales auprès du Secrétariat de l'OSCE ayant été prié d'apporter un appui au Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie pour mettre en oeuvre *l'Accord de libre échange* conclu en juillet dernier par les chefs d'Etats de ces pays, le Bureau a organisé un Groupe de travail à Kiev (Ukraine) en novembre sur la question.

Rapport annuel sur l'interaction avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, les partenaires pour la coopération en Asie et les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Coopération avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération en Asie

Dans le cadre du dialogue méditerranéen de l'OSCE, l'Organisation a continué à encourager les relations avec ses *partenaires méditerranéens pour la coopération* (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie). La Section de la coopération extérieure du Secrétariat de l'OSCE a appuyé la Présidence néerlandaise du *Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération* en renforçant le dialogue avec le groupe. Durant la période considérée, les réunions du Groupe de contact - qui réunissent les Etats participants et les *partenaires méditerranéens* - ont mis l'accent sur les thèmes ci-après : les nouveaux défis et leurs effets sur la sécurité, les structures économiques et sociales, le *Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires* de la sécurité, les armes légères et de petit calibre ainsi que les questions économiques et environnementales. Des représentants de la Présidence de l'Union européenne, des Secrétariats de l'OTAN et du Conseil de l'Europe ont été invités à discuter du cadre de coopération de leur organisation avec les *partenaires méditerranéens* respectifs.

Le séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE, *Médias et nouvelles technologies : incidences pour les gouvernements, les organisations internationales et la société civile* a été accueilli par le Gouvernement grec sur l'île de Rhodes. La conclusion qui se dégageait clairement de ce séminaire était que les médias et nouvelles technologies pouvaient contribuer de manière significative à renforcer la coopération et l'interaction entre les peuples ainsi qu'à favoriser une diffusion plus large et une meilleure compréhension des idées, valeurs et principes de l'OSCE. Les *partenaires méditerranéens* ont participé à d'autres activités de l'OSCE au cours de l'année, telles que le Forum économique.

Dans le cadre des innovations pour 2002, l'OSCE entreprendra un grand nombre d'activités d'ouverture sur les Etats partenaires méditerranéens.

Les *partenaires méditerranéens* et les *partenaires pour la coopération en Asie* de l'OSCE (Japon, Corée et Thaïlande) réunis à la veille du Conseil ministériel à Porto avec la Troïka de l'OSCE, pré-

sidée par le Président en exercice portugais, ont procédé à une évaluation de leurs relations actuelles dans l'optique de leur consolidation. Le réexamen des relations avec les *partenaires pour la coopération* a également abouti à des propositions pratiques visant à mettre en place un groupe de contact avec les *partenaires pour la coopération en Asie*.

Les partenaires ont fourni des observateurs pour les élections municipales qui se sont tenues au Kosovo en octobre 2002.

Le Gouvernement thaïlandais a accueilli une conférence de l'OSCE à Bangkok axée sur la dimension humaine de la sécurité au cours de laquelle l'accent a été mis sur la constitution de réseaux, les questions de sécurité, la traite des êtres humains et le terrorisme. Diverses recommandations ont été formulées notamment sur les questions ci-après : constitution de réseaux d'intellectuels et d'universitaires entre l'OSCE et l'Asie, renforcement de la coopération sur les mesures de confiance, l'échange d'expériences sur les questions de sécurité entre le Forum régional de l'ANASE et l'OSCE, l'harmonisation des concepts de « sécurité humaine » et de « dimension humaine de la sécurité », mise en place d'un réseau d'informations sur la traite des êtres humains, échange de connaissances sur la législation relative au trafic et au terrorisme ainsi que des programmes de formation à l'intention des organes chargés de l'application des lois. La diplomatie préventive devrait être l'une des questions essentielles à étudier lors de prochaines réunions. Elle sera examinée à la *Conférence des partenaires* de l'OSCE qui doit se tenir à Tokyo (Japon) au début de l'année 2004.

Les partenaires ont tous été invités à participer aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE, notamment aux réunions spéciales du Conseil permanent sur la lutte contre le terrorisme et les relations OSCE-UE.

Coopération avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Au lendemain du 11 septembre 2001, le *Plan d'action de Bucarest* pour lutter contre le terrorisme, adopté lors de la *Réunion du Conseil ministériel de Bucarest 2001* a préconisé un élargissement du dialogue avec les **partenaires en dehors**

de l'espace de l'OSCE « pour confronter les meilleures pratiques et les enseignements dégagés de l'action anti-terroriste en vue d'une application dans l'espace de l'OSCE ». L'Organisation a également mis l'accent sur le dialogue interculturel et interreligieux dans ses contacts avec les partenaires.

Des progrès ont été accomplis dans les relations entre l'OSCE et les organisations régionales en dehors de l'espace de l'OSCE. Un grand nombre d'entre elles avaient certes exprimé auparavant leur intérêt à se familiariser avec les structures et les organes de négociation de l'OSCE, les contacts étaient toutefois restés sporadiques et ponctuels. En 2002, des mesures importantes ont été prises pour poser les fondements visant à renforcer l'interaction et la coopération qui pourront être encore élargies en 2003 grâce aux initiatives déjà envisagées.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de l'OSCE a intensifié ses relations avec l'*Organisation de l'Unité africaine/Unité africaine* (OUA/UA), l'*Organisation de la Conférence islamique* (OCI) et la *Ligue des Etats arabes*. Un atelier de l'OSCE sur le processus d'Helsinki s'est tenu au siège de l'OUA/UA à Addis-Abeba en février 2002 au cours duquel des représentants du Secrétariat de l'UA se sont déclarés intéressés par le maintien de contacts et par un échange régulier d'informations. De plus, à la suite d'une visite de l'OUA/UA au Secrétariat de l'OSCE en juin 2002, ils ont manifesté un intérêt accru pour l'expérience de l'OSCE dans les domaines ci-après : gestion des crises, lutte contre le terrorisme, armes légères et de petit calibre, mesures de confiance, activités sur le terrain et observation des élections. La visite et l'atelier ont tous deux été parrainés par le Gouvernement autrichien.

Le Secrétariat de l'OSCE (Section de la coopération extérieure) a accueilli une délégation du Secrétariat de l'*Organisation de la Conférence islamique* (OCI) en juillet 2002. L'OCI a défini un certain nombre de domaines dans lesquels il serait souhaitable de renforcer la coopération, comme par exemple la lutte contre le terrorisme, le dialogue des civilisations, la coexistence des cultures et des religions, les questions économiques et environnementales, les armes légères et de petit calibre ainsi que les techniques de préparation aux missions.

En outre, le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Secrétaire général de la *Ligue des Etats arabes* en mai 2002. Ils ont tous deux convenus de nommer des coordonnateurs au sein de leurs deux

organisations afin de faciliter l'échange d'informations.

Parmi les autres contacts avec des organisations en dehors de l'espace de l'OSCE, il y a lieu de relever une réunion entre le Secrétaire général de l'OSCE et le Ministre des affaires étrangères du Royaume du Cambodge, M. Namhong, en sa qualité de Président de l'*Association des Nations de l'Asie du Sud-Est/Forum régional* (ANASE), qui a souligné à Porto que le Forum régional avait progressé sur la voie du renforcement du rôle de son Président grâce à l'interaction avec les partenaires extérieurs, les groupements régionaux et les organisations internationales.

S'agissant de l'*Organisation des Etats américains* (OEA) des discussions régulières sur la liberté des médias ont lieu tous les ans entre le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression. En 2002, les participants ont examiné les faits nouveaux survenus au niveau régional en Afrique et dans la région de l'ANASE. Les trois représentants ont adopté des déclarations finales notamment sur la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme, la radio et la télévision et l'Internet, l'administration de la justice, la commercialisation, la liberté d'expression et la diffamation criminelle.

Dans l'ensemble, au cours de la période considérée, la coopération de l'OSCE avec les organisations partenaires a pris un caractère plus opérationnel, reflétant l'importance que l'Organisation attache aux liens étroits entre le développement des politiques au siège et leur mise en oeuvre ultérieure sur le terrain.

Une coordination plus étroite des programmes et des projets dans des régions présentant un intérêt commun est devenue de plus en plus une caractéristique des relations entre partenaires. L'OSCE a établi de nouveaux contacts tels que par exemple les contacts avec les partenaires en dehors de l'espace de l'OSCE, tout en intensifiant et rendant plus opérationnelles les relations existantes.

Sous la direction de la Présidence néerlandaise en 2003, l'OSCE continuera à renforcer la coopération et à harmoniser la coordination avec les organisations et les initiatives sous-régionales, régionales et internationales ainsi qu'avec les partenaires pour la coopération conformément aux décisions du Conseil ministériel de l'OSCE à Porto.

Presse et information
Secrétariat de l'OSCE
Kärntner Ring 5-7
A-1010 Vienne
Tel. : +43 1 514 36 180
info@osce.org

www.osce.org

MISSIONS DE L'OSCE

EUROPE DU SUD-EST

Présence de l'OSCE en Albanie

Chef de la Présence : Ambassadeur Osmo Lipponen (Finlande)
 (nommé en septembre 2002)

Ancien chef de la Présence : Ambassadeur Geert-Hinrich Ahrens (Allemagne)

Adresse : Rruga, Donika Kastrioti Villa 6, Tirana (Albanie)

Tel. : +355-42 35993, Fax : +355-42 35994

E-mail : post.Albania@osce.org

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Chef de la Mission : Ambassadeur Robert Mason Beecroft
 (Etats-Unis d'Amérique)

Adresse : Obala Kulina Bana 19, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)

Tel. : +387-33 292 100, Fax : +387-33 442 479

E-mail : postmaster@oscebih.org

Mission de l'OSCE en Croatie

Chef de la Mission : Ambassadeur Peter Semneby (Suède)

Adresse : Florijana Andraseca 14, 1000 Zagreb (Croatie)

Tel. : +385-1-309 66 20, Fax : +385-1-309 66 21

E-mail : osce-croatia@oscecro.org

Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro

(depuis février 2003, anciennement Mission de l'OSCE en République Fédérale de Yougoslavie)

Chef de la Mission : Ambassadeur Maurizio Massari (Italie)
 (depuis janvier 2003)

Ancien chef de la Mission : Ambassadeur Stefano Sannino (Italie)

Adresse : Cakorska 1, 1100 Belgrade (Serbie-Monténégro)

Tel. : +381-11-367 24 25, Fax : +381-11-367 24 29

E-mail : oscefry@yubc.net

Mission de l'OSCE au Kosovo

Chef de la Mission : Ambassadeur Pascal Fieschi (France)

Adresse : Beogradska 29, 38000 Pristina (Kosovo)

Tel. : +381-38 500 162, Fax : +381-38 500 188

E-mail : osce.mk7@unet.com.mk

Mission de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Chef de la Mission : Ambassadeur Craig Jenness (Canada)

Adresse : Makosped Building, Marshal Tito 9-2, 91000 Skopje
 (ex-République yougoslave de Macédoine)

Tel. : +389-2 111 143, Fax : +389-2 111 267

E-mail : info-mk@osce.org

EUROPE ORIENTALE

Bureau de l'OSCE à Minsk

(créé le 1er janvier 2003)

Chef du Bureau : Ambassadeur Eberhard Heyken (Allemagne)
 (depuis janvier 2003)

Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie (fermé le 31 décembre 2002)

Chef du Groupe : Ambassadeur Hans-Georg Wieck (Allemagne)
 (jusqu'en janvier 2002)

Adresse : Prospekt Gasety Pravda 11, 220116 Minsk (Biélorussie)

Tel. : +375-17 272 34 97, Fax : +375-172 72 34 98

Mission de l'OSCE en Moldavie

Chef de la Mission : Ambassadeur William Hill (Etats-Unis d'Amérique)
 (depuis janvier 2003)

Ancien chef de la Mission : Ambassadeur David H. Swartz
 (Etats-Unis d'Amérique)

Adresse : Str Metropolit Dosoftei 180, 2012 Chisinau (Moldavie)

Tel. : +3731-222 34 95, Fax : +3731-222 34 96

E-mail : secretary@osce.md

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

Coordonnateur des projets : Ambassadeur Peter Burkhard
 (Suisse) (jusqu'en février 2002 et le poste était vacant à la fin de l'année)

Adresse : Dmitrievska St. 24/18, 10th floor, 01054 Kiev
 (Ukraine)

Tel. : +380-44 244 70 75, Fax : +380-44 246 88 26

E-mail : luda@osce.kiev.ua

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Représentant de l'OSCE : M. Helmut Napiontek (Allemagne)
 (nommé en juillet 2002)

Adresse : Secrétariat de l'OSCE, Kärntnerring 5-7/2nd floor,
 1010 Vienne (Autriche)

Tel. : +43 1 514 36 560, Fax : +43 1 514 36 96

E-mail : helmut.napiontek@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite

Représentant de l'OSCE : M. Uwe Mahrenholtz (Allemagne)

Adresse : Pärnu mnt. 15, 7th floor, Kawe Plaza, 1041 Tallinn
 (Estonie)

Tel. : +372 6651 762, Fax : +372 6651 763

E-mail : oscerepresentative@osce.ee

CAUCASE

Bureau de l'OSCE à Bakou

Chef du Bureau : Ambassadeur Peter Burkhard (Suisse)

Adresse : 4, Magomayev St, 2nd floor, 370004 Bakou (Azerbaïdjan)

Tel. : +994-12 97 2373, Fax : +994-12 97 23 77

E-mail : office@osce-baku.org

Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (fermé le 31 décembre 2002)

Chef du Groupe : Ambassadeur Jorma Inki (Finlande)

Mission de l'OSCE en Géorgie

Chef de la Mission : Ambassadeur Jean-Michel Lacombe
 (France)

Adresse : Krtsanisi Datcha No 5, Tbilissi (Géorgie)

Tel. : +995-329 88 205, Fax : +995-329 42 330

E-mail : pm-ge@osce.org

Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

Représentant personnel : Ambassadeur Andrzej Kasprzyk (Pologne)
 Adresse : 23 Shatberashvili Str., Tbilissi (Géorgie)
 Tel. : +995-322 92 424, Fax : +995-329 88 566
 E-mail : persrep@access.sanet.ge

Bureau à Erevan

Chef du Bureau : Ambassadeur Roy Reeve (Royaume-Uni)
 Adresse : 60 Zarobyan St., 37501 Erevan (Arménie)
 Tel. : +374-1-54 10 65, Fax : +374-1 56 11 38
 E-mail : osce@osce.am

ASIE CENTRALE

Centre de l'OSCE à Almaty

Chef du Centre : Ambassadeur Istvan Venczel (Hongrie)
 (nommé le 23 septembre 2002)
 Ancien chef du Centre : Ambassadeur Heinrich Haupt (Allemagne)
 Adresse : 67 Tole Bi Street, 2nd floor, 480091 Almaty (Kazakhstan)
 Tel. : +7-3272-62-17-62, Fax : +7-3272-62 43 85
 E-mail : osce@nursat.kz

Centre de l'OSCE à Achgabat

Chef du Centre : Ambassadeur Paraschiva Badescu (Roumanie)
 Adresse : Turkmenbashy, Shayoly 15, 744000 Achgabat (Turkménistan)
 Tel. : +993-12 35 30 92, Fax : +993-12 35 30 41
 E-mail : info@osctm.org

Centre de l'OSCE à Bichkek

Chef du Centre : Ambassadeur Aydin Idil (Turquie)
 Adresse : 139 St. Toktogula, 720001 Bichkek (Kirghizistan)
 Tel. : +996-312 66 41 80, Fax : +996-312 66 31 69
 E-mail : osce@elcat.kg

Centre de l'OSCE à Douchanbé (depuis le 1er novembre 2002, anciennement Mission de l'OSCE au Tadjikistan)

Chef du Centre : Ambassadeur Marc Gilbert (France)
 Adresse : 12, Zikrullo Khojaev Street, 73 4003 Douchanbé (Tadjikistan)
 Tel. : +992-372 51 00 34, Fax : +992-372 24 91 59
 E-mail : office@osce.tojikiston.com

Centre de l'OSCE à Tachkent

Chef du Centre : Ambassadeur Ahmet Kamil Erozan (Turquie)
 (nommé en novembre 2002)
 Ancien chef du Centre : Ambassadeur Gantcho Gantchev (Bulgarie)
 Adresse : Western Side, 2nd floor, Khamid Alimdjain Sq., 700 000 Tachkent (Ouzbékistan)
 Tel. : +998-71-132 01 52, Fax : +998-71-120 61 25
 E-mail : oscecao@online.ru

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Web de l'OSCE : www.osce.org/field_activities/

Abbréviations

ABA American Bar Association
ASA Accord de stabilisation et d'association
BIDDH Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CACO Organisation de coopération d'Asie centrale
CCT Comité contre-terrorisme de l'ONU
CEB Conseil des Etats de la mer Baltique
CEELI Central and East European Law Initiative
CEI Communauté d'Etats indépendants
CEMN Coopération économique de la mer Noire
CICA Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie
CICR Comité international de la Croix-Rouge
CMC Commission mixte de contrôle
COSCE Groupe de travail du Conseil sur l'OSCE
CPC Centre de prévention des conflits
CPLRE Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
CSCE Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
EUMM Mission de surveillance de l'Union européenne
FCS Forum pour la coopération en matière de sécurité
GAFI Groupe d'action financière
HCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HRT Radiotélévision croate
INTRAC International Training and Research Centre
ISA Initiative de soutien à l'Assemblée du Kosovo
LCDMN Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales
MINUK Mission des Nations Unies au Kosovo
OCI Organisation de la Conférence islamique
OCDCP Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
OIM Organisation internationale pour les migrations
ONG Organisation non gouvernementale
ONUCDPC Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA Organisation de l'Unité africaine
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement
RFY République fédérale de Yougoslavie
RTK Radio Télévision Kosovo
RTS Radiotélévision d'Etat serbe
SDC Agence suisse pour le développement et la coopération
SECI Initiative de coopération en Europe du Sud-Est
TFF Task Force Fox de l'OTAN
TPIY Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UA Unité africaine
UE Union européenne
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID United States Agency for International Development
WRATE Education aux droits de la femme et à la lutte contre la traite »